

**Stéphane Abadie**

**Geaune**  
**Des pierres et des hommes**  
**Essai sur une bastide médiévale**  
**(1318-v. 1790)**

**Mairie de Geaune**  
**Décembre 2021**





« [...] à l'orient [...] est la Chalosse, où l'air est sain & tempéré, mais un peu chaud pendant une bonne partie de l'année. C'est un pays de plaines & un peu sablonneux, il est néanmoins abondant en grains, en vins, en fruits & en pâturages. La qualité des vins est parfaite pour le commerce du nord. Cette contrée pourrait être mise au rang des meilleures de la Gascogne, sans la grêle qui la désole très souvent. Ce pays se divise en trois parties : la Chalosse propre, le Tursan & le Marsan. [...] La ville épiscopale d'Aire, située sur l'Adour, est le chef-lieu du Tursan qui a appartenu autrefois aux mêmes vicomtes que le Marsan, & a été uni de même au Bigorre & au Béarn [...] Au reste, elle n'est remarquable que par son évêché & ressemble plutôt à un village qu'à une ville ».

Abbé de Fontenai, Louis Domairon, Joseph de la Porte, *Le voyageur françois ou la connoissance de l'ancien et du nouveau monde*, éd. Vincent, Paris, 1765, t. 33.

## Introduction

Geaune est un bel exemple de petite ville médiévale bâtie dans un contexte rural. C'est à la demande de la municipalité de Geaune, qui postule au label de « petite ville de caractère », que j'ai travaillé sur l'histoire ancienne de cette bastide. On trouvera dans le présent volume une étude générale consacrée à l'histoire, au patrimoine et à l'évolution sociale de la ville, et plus particulièrement :

- comment la bastide s'insère en 1318 dans le tissu paroissial et seigneurial préexistant ;
- comment elle a été fondée : paréage, coutumes, lutte franco-anglaise, formes du bâti...
- comment elle a été fortifiée et a subi la guerre à la fin du Moyen Âge ;
- quelle structure proto-industrielle a été mise en place pour implanter des moulins ;
- comment les commandeurs de Pécorade se sont installés dans la ville ;
- quelle forme a pris la première bourgeoisie urbaine ;
- comment ont été bâtis (et parfois détruits) l'église paroissiale, le couvent des Augustins, l'hôpital, le Temple protestant...
- quel a été l'impact des guerres de Religion ;
- comment la bastide a évolué après les guerres de Religion ;
- quelle forme prend l'élite locale et comment elle se développe avant 1789.

L'idée générale qui sous-tend cette étude est de fournir des idées et données solides qui permettront, notamment, la mise en valeur touristique et patrimoniale de cette bastide.

Pour étudier tous ces aspects, j'ai été amené à étudier l'ensemble des données documentaires anciennes disponibles dans les dépôts d'archives de la région, à aller sur le terrain observer les vestiges en place et leur évolution architecturale, à voir également l'ensemble des communes voisines pour comprendre leur origine et leur relation à la bastide. On trouvera le bilan de ces recherches dans les autres volumes de cette étude générale sur Geaune.

## I- Avant la bastide : *casaux*, paroisses rurales et *castelnaux*

Le Tursan, espace qui a accueilli la fondation de Geaune au XIV<sup>e</sup> siècle, est une région rurale et vallonnée du moyen-Adour, autour de sa petite capitale, Aire. Ce territoire a connu plusieurs vagues de structuration de l'habitat depuis l'Antiquité :

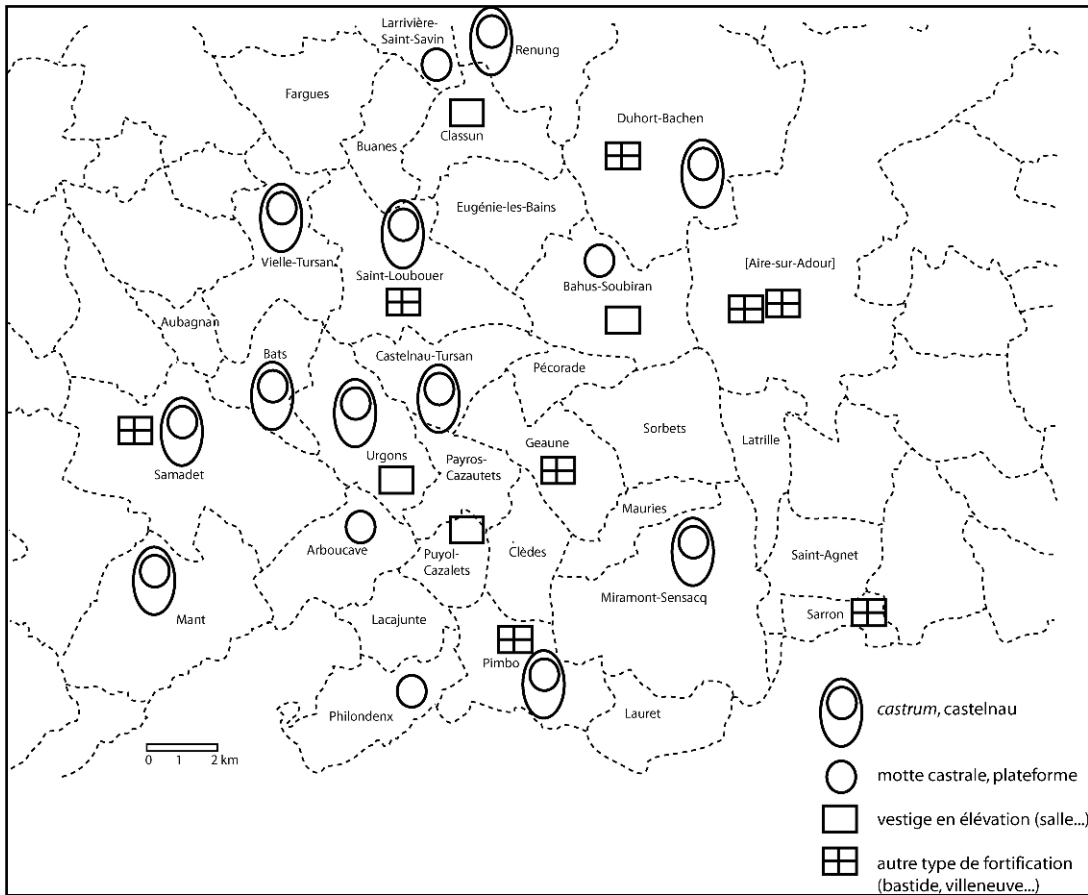
- au Second âge du Fer, la mise en place d'une série d'*oppida* fortifiés sur des croupes collinaires, pour la plupart abandonnés sans doute dès l'époque romaine (Saint-Loubouer, Duhort...), mais dont certains sites ont été partiellement réoccupés et réaménagés au Moyen Âge (Larrivière, peut-être Samadet...);
- pendant l'antiquité romaine, l'implantation de quelques *villæ* a remodelé l'espace rural, dont certaines ont servi de support à des lieux de culte chrétiens qui ont perduré en étant reconstruits (Sensacq, peut-être Vielle-Tursan);
- pendant le haut Moyen Âge, l'occupation du sol est très mal connue et peu documentée. Les dédicaces de modestes églises dédiées à Martin, Germier ou Orens renvoient cependant à des fondations de lieux de culte construits pendant l'époque mérovingienne ou carolingienne, autour de hameaux ou proto-villages;

Passé l'an mil, le paysage archéologique et documentaire devient plus consistant:

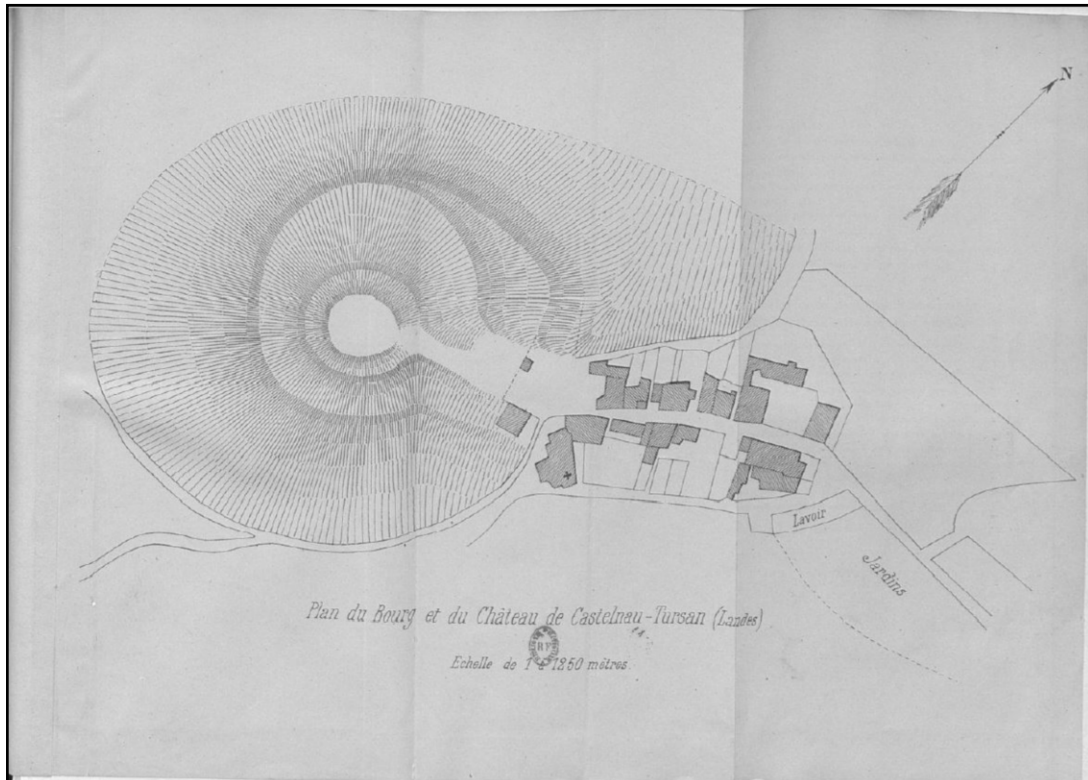
- on constate, dans la région de Geaune, la présence d'une série de micro-paroisses qui sont l'indice de nombreuses propriétés agricoles dispersées sur le terroir, les *casaux*. Les constructeurs et propriétaires de ces églises, appelés abbés laïcs ou *abbadies*, forment une élite paysanne et la strate inférieure de la noblesse en formation (à Pantagnan, Bédérède, peut-être Bourdos...);
- la législation ecclésiastique de la Paix de Dieu, au cours du XI<sup>e</sup> siècle, a peut-être aidé à la formation de bourgs autour des premiers lieux de culte importants, à Saint-Loubouer ou Pimbo, dès le XI<sup>e</sup> siècle;
- dès le XI<sup>e</sup> siècle également apparaît la forteresse ou *castrum* de Miramont, occupé par une famille importante de la région, première mention d'un pouvoir laïc en dehors des modestes *abbadies*;
- aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs sites contrôlés par la famille de Castelnau se transforment en *castelnaux*, villages-rue protégés et protégeant une motte castrale : à Castelnau (doc. 2), Bats, Urgons, Vielle, peut-être Arboucave... Certains de ces *castra* et *castelnaux* bénéficient de l'octroi de coutumes écrites (Duhort en 1254, Miramont en 1276);
- à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, autour de certains sites urbains préexistants ou *ex nihilo*, des villes neuves sont fondées, généralement autour d'un espace commercial, sous le nom de bastides. Ainsi Cazères en 1313, Sarron avant 1318, puis Geaune... (doc. 1)

Geaune n'est donc pas fondée dans un espace vierge mais au contraire dans un espace rural densément occupé et qui a connu, pour le seul Moyen Âge, au moins deux vagues d'aménagement, avec un réseau dense de petites paroisses et de micro-seigneuries, que la fondation de *castelnaux* n'a que marginalement réduit.

Les textes prouvent que Geaune a été fondée sur la paroisse et seigneurie de Pantagnan, préexistante, et que cela posa problème ; que les habitants de Geaune, dès les premières années de la fondation, durent s'accorder avec les seigneurs voisins de leur modeste terroir pour obtenir plus de terres à cultiver et pacager, etc. Nous verrons tout cela plus loin.



Doc. 1. La structure des habitats médiévaux groupés dans le Tursan. Plan S.A.



Doc. 2. Castelnaud-Tursan, vu par l'abbé Légié en 1887.

## Bourdos

Parmi les terres intégrées à la seigneurie de Geaune, aujourd'hui commune, la plus aisée à repérer est celle de de Bourdos, au sud de la commune, petit hameau presque déserté au sommet d'un relief boisé.

Comme son étymologie l'indique vraisemblablement, Bourdos fut une agglomération médiévale de *bordes* (?), c'est-à-dire d'exploitations agricoles modestes sans doute liées à une phase de défrichement de cet espace (?).

Bourdos était une véritable paroisse : elle est citée sous le nom de *Bordos* dans le *pouillé* du diocèse d'Aire, vers 1335<sup>1</sup>. On sait aussi par Larcher, vers 1750, que cette église était dédiée à saint Germier<sup>2</sup>. *Germerius*, fêté le 16 mai, fut évêque de Toulouse à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Il évangélisa une partie de la vallée de la Garonne, dans la région de Muret (monastère d'Ox). On lui attribue une vie vertueuse et plusieurs miracles, dont l'apparition d'une source près de Boulaur (Gers). Sa dédicace a été donnée à plusieurs paroisses dans tout le sud-ouest de la France, sans doute dans une période où ses reliques étaient disponibles et sa mémoire encore populaire. Il faut donc supposer que Bourdos a été fondée vers le VIII<sup>e</sup> siècle... ou bien à l'époque romane, au XI<sup>e</sup> siècle, quand les reliques de saint Germier furent « retrouvées » et exploitées par les clercs toulousains.

Sur le terrain, on peut voir le cimetière de cette église, surélévation au centre du petit hameau, entouré d'une belle haie de buis taillés. Ce cimetière est désaffecté mais on peut encore y voir quelques socles de pierres tombales du XIX<sup>e</sup> siècle. L'église a été démolie en 1938, ainsi que son mur de clôture. Il n'en reste que les tranchées d'épierrement, l'édifice ayant été détruit jusqu'aux fondations. (doc. 5-6). Son plan est visible également sur le cadastre de 1827 (doc. 3).

On ne possède que peu de documents sur cette église, dont on peut voir cependant une photographie dans l'ouvrage de José Daubagna<sup>3</sup> (doc. 7). Une arcade campanaire ornait le fronton de l'édifice. Les voisins du site se souviennent que l'église a été démolie car elle était en très mauvais état et que les jeunes du village venaient, les jours de fêtes, actionner la cloche au risque de leur vie...

Bourdos était aussi une seigneurie. En 1364 est signalé un Berducat de Bourdos, détenteur du fief de Bourdos, voisin du seigneur de Lanusse<sup>4</sup>. En 1382, Bernard d'Alaman, seigneur de Benquet et de Bordos, affranchit Guillem Caritan. En 1454 Raimond Arnaud est seigneur de Sorbets et de Bordos<sup>5</sup>. En 1545 Louis de Castelnaud, évêque de Tarbes, achète des fonds à Bordos au fief du seigneur de Sorbets son vassal<sup>6</sup>. En 1619 le fief de Bourdos, partie de la seigneurie de Geaune, est intégré au marquisat de Poyanne<sup>7</sup>. En 1741 et 1767, noble François Anthonin de Guichenet, « seigneur du Boulos, Bordos & bas Mauries », est le procureur de Marie de Gassion, marquise de Poyanne<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Jean-Marie Cazauran, *Bulletin de la société de Borda*, 1885, p. 277-280.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 100.

<sup>3</sup> José Daubagna, *Geaune d'avant 1900 à nos jours*, Geaune, 2020, photo n°123\*.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 71.

<sup>6</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 411

<sup>7</sup> *Idem*, p. 387.



Doc. 3. L'église de Bourdos sur le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle. Arch. dép. Landes, 286W110, détail.



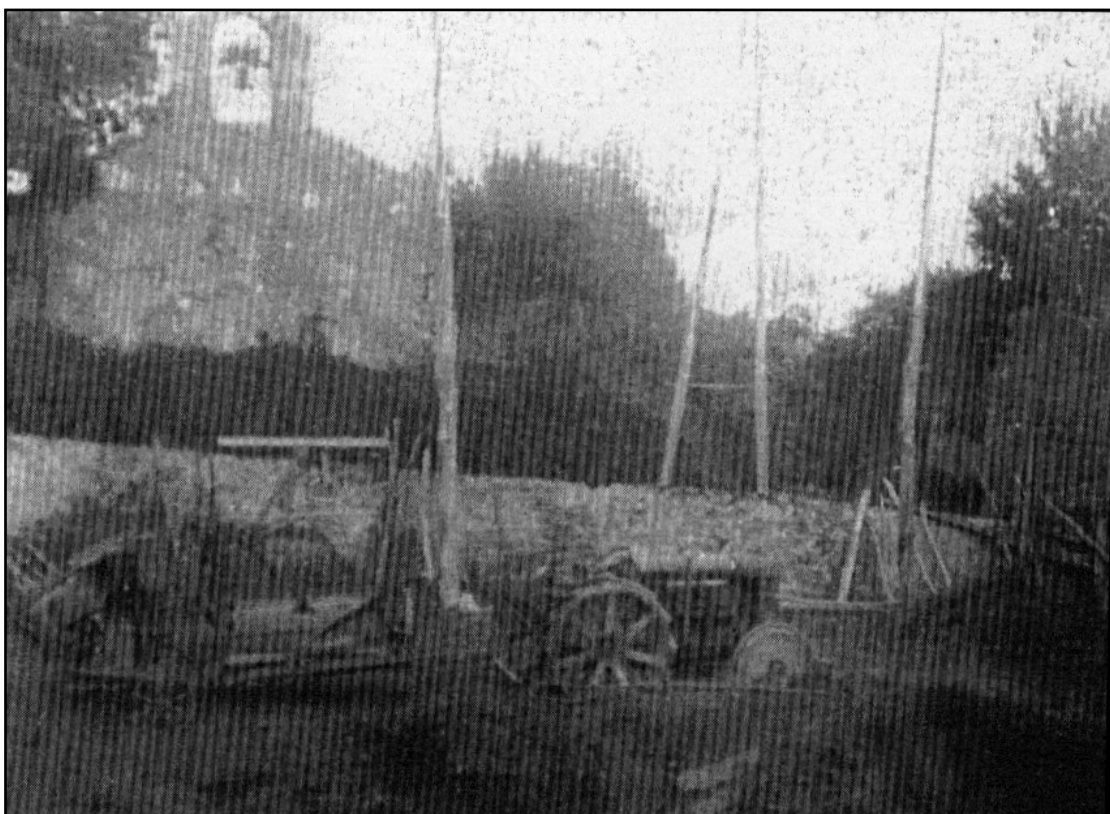
Doc. 4. Le hameau de Bourdos sur une photographie aérienne de l'IGN/Geoportail. La flèche indique l'emplacement de l'ancien cimetière.





Doc. 5-6. Le cimetière désaffecté de Bourdos : élévation du cimetière, anciennes pierres tombales et tranchées d'épierrement de l'église démolie. Photos S.A.



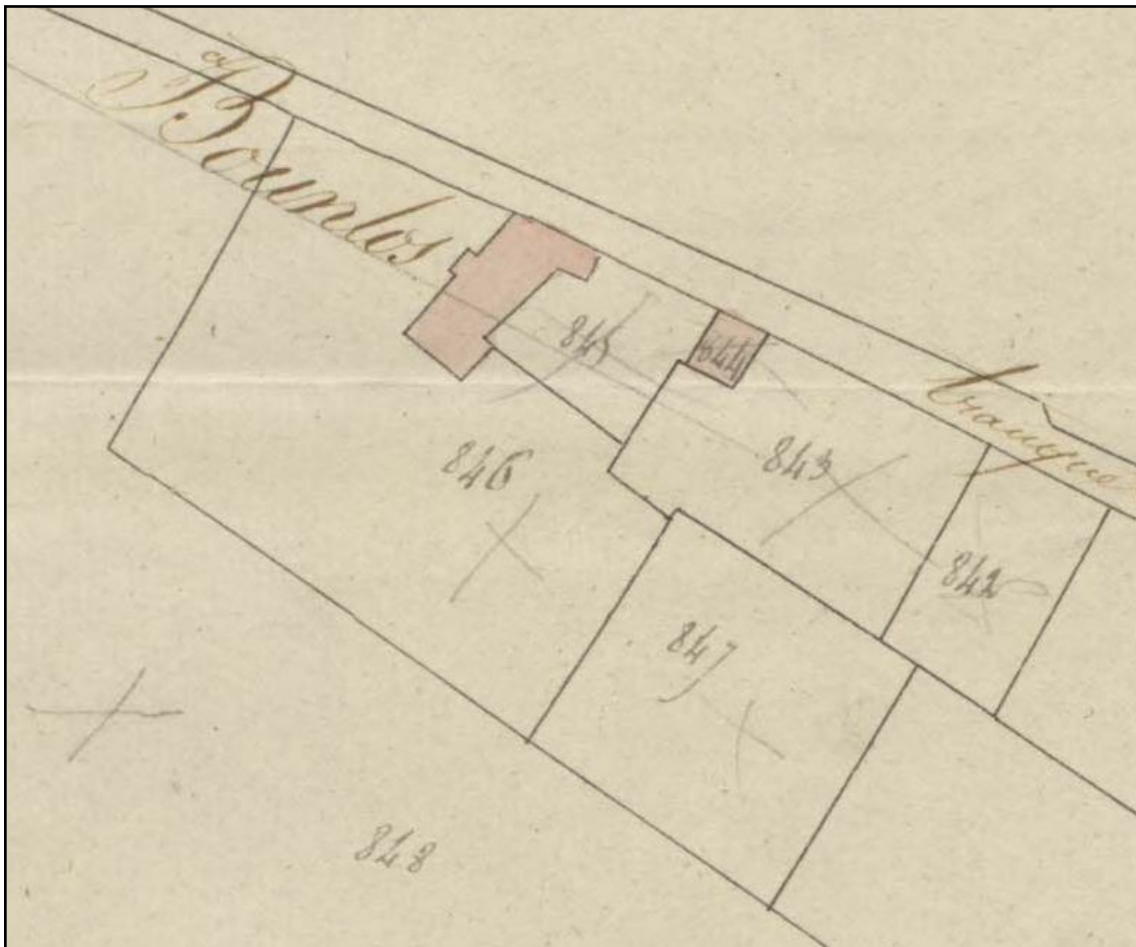


Doc. 7. L'église de Bourdos et le mur du cimetière sur une photographie prise avant 1938. Cliché reproduit par José Daubagna, *Geaune d'avant 1900 à nos jours*, 2020, photo 123\*. Les rares informations disponibles ne permettent pas de dater cet édifice disparu avec précision.



On peut retenir de cette série de mentions que Bourdos était une micro-seigneurie vassale des sires de Castelnau, existant sans doute avant 1318 (car liée à une ancienne abbaye laïque ?). La mention de 1382, concernant le *casal* de Caritan, montre que cette seigneurie avait des maisons *questales* sous sa dépendance. Cette seigneurie passe au XV<sup>e</sup> siècle entre les mains des seigneurs de Sorbets. Au XVIII<sup>e</sup> siècle la famille de Guichenet possède Bourdos ; elle habite à *Boulos* ou *Bonlos*, maison noble voisine de l'église. On peut voir l'emplacement de cette grande maison noble de Bonlos sur le cadastre de 1827 (doc. 8). Ruinée, elle a été entièrement rasée au XX<sup>e</sup> siècle et il n'en reste que l'emplacement, occupé par un hangar contemporain, sans trace d'ancienneté. Les habitants se souviennent que cette maison était dotée d'un puits, dispositif rare à cette altitude.

Le livre-terrier de la seigneurie de Geaune en 1673 comporte une série de mentions concernant la seigneurie de Bourdos. On constate que les terres de cette seigneurie appartenaient alors en majorité à des habitants de la bastide et de quelques seigneuries voisines (à partir du folio 465).

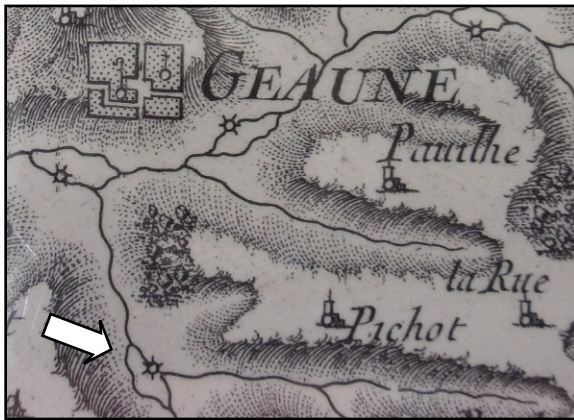


Doc. 8. La maison noble de Boulos/Bonlos à Bourdos sur le cadastre de 1827. Archives départementales des Landes, 286W110.

<sup>8</sup> Archives départementales du Gers, E 886.

## Lanusse

Lanusse était une autre micro-seigneurie, voisine de Bourdos, au sud de la commune de Geaune. Comme son nom gascon l'indique, cette terre était une petite lande (*lana*+ suffixe diminutif *-ussa*). Le seigneur de Lanusse est mentionné en 1364 lors d'un achat de terres<sup>9</sup>. Il est précisé « que les terres de Lanusse étoient dans la juridiction de Geune et aux coutumes de ladite ville, suivant l'affieffement des pariers ». En 1399, noble Arnaut de Pujol (*Poyoo*) est seigneur de Lanusse et de Pujol<sup>10</sup>. Le fief de Lanusse est intégré au marquisat de Poyanne en 1619 et encore cité en 1645. Je ne sais pas s'il existait une maison noble à Lanusse, mais il existait un moulin, dessiné sur la carte de Cassini (vers 1760) et encore sur le cadastre de 1827 (doc. 9 et 10).



Doc. 9. Le moulin de Lanusse sur la carte de Cassini, vers 1760 (arch. dép. Landes).

Doc. 10. Le moulin de Lanusse sur le cadastre de 1827. Arch. dép. Landes, 286W110, détail.



<sup>9</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 117.

<sup>10</sup> *Idem*, p. 118.

## Bédérède/Bédérère

Bédérède était une autre paroisse disparue, fréquemment signalée dans les documents concernant Geaune. Sa dédicace à saint Martin indique, comme pour Bourdos, une origine haut-médiévale probable. Cet édifice est commenté dans l'enquête de 1325 concernant les droits sur Pantagnan<sup>11</sup>. On y apprend que cette église était trop modeste pour avoir son desservant et qu'elle dépendait alors de celle d'Urgons. Un sieur de Lucmau, chapelain d'Urgons, était desservant avant 1325, remplacé à son décès par Raymond-Guilhem d'Averon. Cette église était associée à une abbaye laïque (le *casal* de Labadie), qui disposait d'une partie des dîmes du lieu.

En 1388, l'église Saint-Martin de Bédérède sert de lieu de réunion pour résoudre un conflit de pacage entre les habitants de Geaune et le seigneur de Sensacq, arbitré par Raymond-Bernard de Castelnau<sup>12</sup>. Le « terroir de Bederede, juridiction de Castelnau » est cité en 1571<sup>13</sup>. En 1749, l'église est encore annexe de Geaune : « S. Martin Bedarede où l'on ne dit la messe qu'aux fêtes annuelles et dont la fabrique est de 400 [livres] de rente et Garros où il n'y a plus d'église »<sup>14</sup>. L'église est encore représentée sur la carte de Cassini, vers 1760-1780 (doc. 11). Son emplacement a été repéré au sud de la commune de Castelnau-Tursan.



Doc. 11. L'église de Bédérède sur la carte de Cassini. Arch. dép. Landes.

<sup>11</sup> Archives départementales du Gers, E 482 ; Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 237 et 426 sq.

<sup>12</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 116

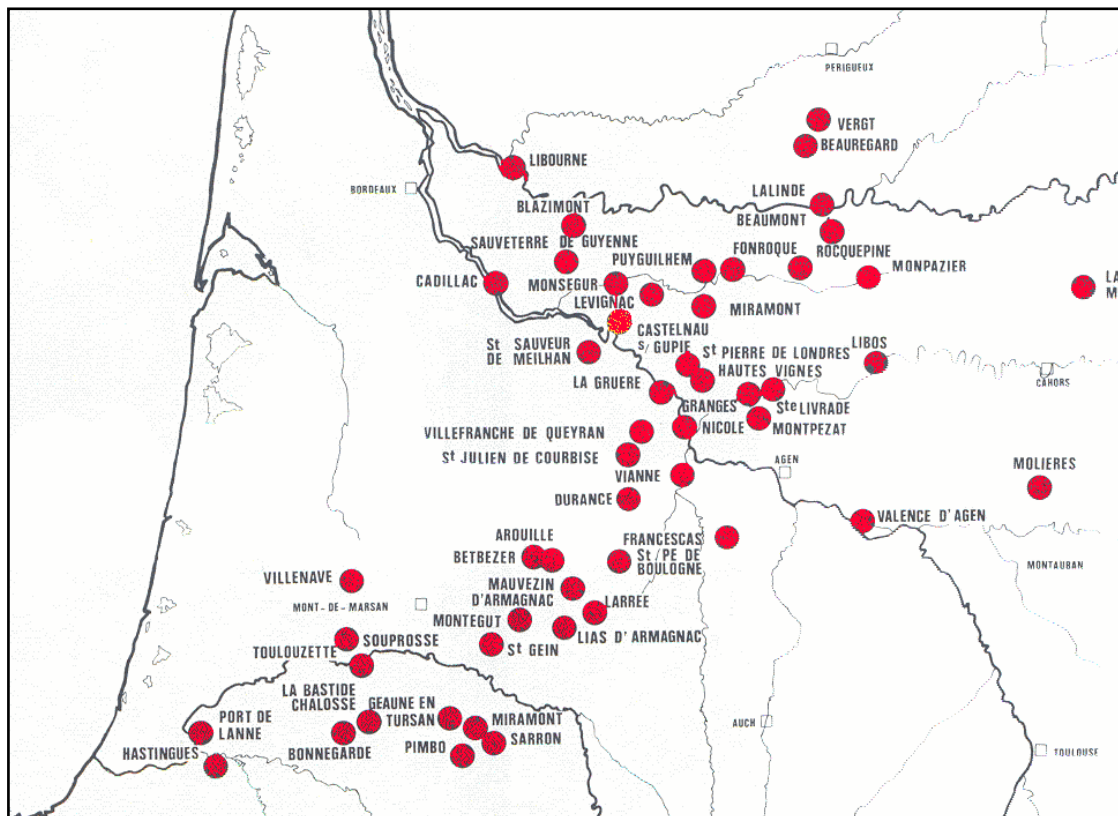
<sup>13</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 400.

<sup>14</sup> Jean-Marie Cazauran, « Pouillé du diocèse d'Aire », *Bulletin de la société de Borda*, 1885, p. 257 sq.

## II- La fondation de la bastide de Geaune

### Un pion dans la lutte séculaire franco-anglaise

La fondation de la bastide de Geaune s'intègre dans un contexte régional particulier : au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les rois d'Angleterre sont aussi ducs d'Aquitaine (depuis le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec le roi Henri II en 1152) et sont en lutte plus ou moins larvée avec leurs suzerains et cousins les rois de France. Le Tursan est une région frontalière dans cet espace, placée du côté anglais, l'espace « français » étant placé vers l'Armagnac actuel (Gers). Un troisième espace frontalier, au sud, est le Béarn, dont les vicomtes louvoient habilement entre les deux rois ennemis. Le Tursan, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, est donc un espace stratégique à l'échelle régionale malgré son caractère très rural et apparemment isolé. Geaune s'intègre dans une série de fondations anglaises qui couvrent tout l'espace du sud-ouest « anglais » et organisent en profondeur cette frontière (doc. 12).



Doc. 12. Les bastides « anglaises » fondées au Moyen âge. Plan C.E.B.

## Un assassinat à l'origine de la bastide

Pourquoi avoir installé une bastide à Geaune ? Un parchemin très atypique conservé dans les archives de la famille de Castelnau (à Auch) et copié par le Jean-Baptiste Larcher vers 1750 dans ses *Glanage ou preuves*, permet de comprendre le contexte historique qui a permis cette fondation<sup>15</sup>.

Paradoxalement, on peut affirmer que cet emplacement est lié à un assassinat. En 1273 Géraud, sire de Castelnau, est assassiné par Auger de Miremont. L'enquête menée à cette occasion permet de connaître dans le détail cette affaire. L'espace qui nous intéresse est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle occupé par quelques exploitations paysannes, des *casaux*, dépendantes des Castelnau, et structuré par de modestes églises paroissiales (Bourdous, Pantagnan, Bédérède). Un modeste vassal de Castelnau, le sire de Pantagnan, vit là. Géraud de Castelnau achète un cheval de prix à Auger de Miremont mais ne le paye pas : en gage, il a demandé à la dame de Pantagnan de se porter caution, et elle doit alors céder droit d'*arciut* et dîmes, c'est-à-dire l'essentiel des revenus permettant aux Pantagnan de vivre. Le conflit dégénère et aboutit à l'assassinat du sire de Castelnau près de l'hôpital d'Orden (à Bahus)<sup>16</sup>. Les coupables semblent Auger de Miremont, le vendeur lésé, et Assiu de Pantagnan, le vassal spolié du fait de sa caution<sup>17</sup>.

Une enquête menée quarante ans plus tard, en 1325, permet de démêler en partie cette histoire. En effet la bastide de Geaune a été fondée en 1318 sur le territoire de Pantagnan et de sa paroisse (*in Pantanhano in parochia Sancti Johannis de Pantanhano*). Dans cette fondation les droits subsistants de la famille de Pantagnan ont été oubliés et Aude de Pantagnan, héritière de la famille, fait appel le 8 mai 1320 à son suzerain, le roi d'Angleterre, pour conserver ses droits<sup>18</sup>. On ne connaît pas le résultat de cette demande mais le 6 août suivant le roi demande que le paréage signé par Antoine de Pessaigne soit respecté, ce qui semble indiquer que la requête des Pantagnan a été refusée (avec arrangement financier ?). En 1358 encore, Raymond-Bernard de Labatut prétend avoir des droits sur le village de Pantagnan, sur lequel la bastide de Geaune a été fondée. Le sire de Castelnau le désintéresse moyennant la somme de 18 florins d'or<sup>19</sup>.

Le conflit rebondit dès 1325, avec la contestation du droit de nommer à la cure de Pantagnan et la levée des dîmes, qui se confondent en partie avec celle de la nouvelle paroisse de Geaune. L'enquête menée permet d'éclairer ce problème mais la dîme de Pantagnan subsiste : en 1540 la dîme est toujours levée sous ce nom dans le territoire rural voisinant Geaune et elle est mise en ferme<sup>20</sup>. La

<sup>15</sup> Arch. dép. Gers, E 482, original sur parchemin (passé au révélateur), 74 x 55,5 cm. Copie : Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 237.

<sup>16</sup> Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. I, 1887, p. 19-22.

<sup>17</sup> Le titre original (Arch. dép. Gers, E 482) porte au revers : « Que cette piece precieuse soit conservée avec le plus grand soin elle établit que Géraud de Castelnau grand-père de Pierre le fondateur de Geaune avait le droit de presentation aux cures d'Urgons, de Beredre et de Pantanhano qui a été tué par Assius de Pantanhano ou Pantagnan dans leurs démêlés au sujet de la dîme de cette derniere paroisse. »

<sup>18</sup> Source: GSR C61 33,

[http://www.gasconrolls.org/fr/edition/calendars/C61\\_33/document.html#it033\\_14\\_06d\\_257](http://www.gasconrolls.org/fr/edition/calendars/C61_33/document.html#it033_14_06d_257)

<sup>19</sup> Arch. dép. Gers, E 482 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle) et Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 303 (copie vers 1750).

bastide a fini par assimiler la seigneurie qu'elle a remplacée, Pantagnan ne subsistant que comme le nom d'un quartier rural de la bastide.

Reste une question non résolue : où se trouvaient le logis des sires de Pantagnan et l'église Saint-Jean-de-Pantagnan ? Larcher écrit que l'on voyait encore des ruines de cette église vers 1750, mais elle était détruite dans les années 1760 car elle n'est pas représentée sur la carte de Cassini... ce qui aurait aidé à sa localisation. Le cadastre de 1827 n'aide pas plus, car il ne montre pas d'anomalie de parcellaire permettant de localiser le cimetière et donc l'église disparue. Il reste à espérer que des ossements de ce cimetière seront un jour découverts par hasard et que les auteurs de cette découverte fortuite seront assez honnêtes pour déclarer cette découverte...

---

<sup>20</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 412-415.

### **Antoine de Pessaigne, sénéchal fondateur « anglais »**

Le fondateur de la bastide pour le roi d'Angleterre, *Antonio di Pessagno*, francisé en Antoine de Pessaigne/Pessagne, a fait l'objet de quelques travaux récents qui permettent de reconstituer sa carrière. Né à Gênes vers 1280, issu de la famille des vicomtes de Pessagno, il fait carrière comme marchand, administrateur et banquier du roi d'Angleterre Édouard II entre 1312 et 1319. Il commence sa carrière en 1306-1307 comme exportateur de laine. En 1310, il fournit à la cour d'Angleterre des épices et des produits de luxe et commence à prêter de l'argent à l'élite de la Cour anglaise, ce qui assure sa fortune et son ascension sociale. En 1312, il prend possession de bijoux de la couronne comme garantie de ses prêts. Il devient banquier et prêteur officiel de la couronne d'Angleterre en 1312, après la disgrâce des banquiers florentins Frescobaldi. Il prend alors le titre officiel de marchand du roi, « *mercator regis* ». En 1313, Antonio reçoit pour le compte du roi les emprunts contractés par le roi de France Philippe IV le Bel et le pape Clément V. Il prête de l'argent en 1314 pour préparer l'invasion de l'Écosse. En récompense, il est armé chevalier en 1315. L'année suivante, il importe du grain de Méditerranée pour contrer la famine qui guette dans l'île. Il prend aussi le monopole de l'exploitation de l'étain jusqu'en 1316. Il est nommé sénéchal de Gascogne le 17 novembre 1317 et conserve le poste jusqu'en novembre 1318. C'est dans ce court intervalle qu'il fonde Geaune, qui prend le nom de sa ville natale : Gênes/*Geno(v)a*. Il est démis de ses fonctions peu après et arrêté. En avril 1320, il quitte l'Angleterre, en conflit avec les nouveaux favoris du roi, les Despenser, car il est devenu trop puissant et le roi lui doit sans doute trop d'argent...<sup>21</sup>

C'est donc ce sénéchal atypique qui fonde la bastide de Geaune. Le nom choisi pour la bastide doit être également attractif pour les populations environnantes et prend souvent une connotation étrangère : ainsi Milan/Miélan, Tournay/Tournai, Barcelonne, Cologne, Grenade, Gand, Bruges... utilisent la même ficelle « marketing » pour vendre du rêve aux nouveaux habitants. *Genoa/Geaune* rentre dans cette série de noms « exotiques » de bastides, en lien direct avec son sénéchal fondateur.

<sup>21</sup> E. B. Fryde, « Pessagno, Sir Antonio (b. c. 1280, d. in or after 1334), financier and administrator », dans E. B. Fryde, *Oxford Dictionary of National Biography*, 2004 ; Enrico Basso, *Pessagno, Antonio*, vol. 82, 2015 ; Katia Béguin, *Ressources publiques et construction étatique en Europe. XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : Colloque des 2 et 3 juillet 2012, Institut de la gestion publique et du développement économique*, 1<sup>er</sup> juin 2015.



## Le paréage de Geaune

Ce paréage s'inscrit dans un contexte de lutte féodale entre trois puissants personnages : le roi d'Angleterre, le roi de France et le vicomte de Béarn.

Cette lutte se cristallise tout d'abord pour le partage et le contrôle du pouvoir à Aire-sur-l'Adour, capitale du Tursan et centre économique :

En 1256-1265, le vicomte Gaston VII de Béarn passe un paréage avec Raymond II de Saint-Martin, évêque d'Aire et de Sainte-Quitterie, pour le partage *justiciarie* et *dominii* de la ville de Sainte-Quitterie. Dès 1273, l'évêque d'Aire Pierre de Bétous dit tenir tout le temporel de son évêché du roi Édouard I<sup>er</sup> ; il lui prête serment de fidélité<sup>22</sup>.

Le premier juin 1289, le roi Édouard I<sup>er</sup> défend à ses prévôts de construire des bastides en son nom sur les terres de Gaston VII, vicomte de Béarn et de Marsan, et de recevoir les hommes *questaux* (soumis à une taxe de servage) de ce prince ou de ses chevaliers dans les bastides royales<sup>23</sup>. Le 10 juin, le même roi passe un paréage avec l'évêque d'Aire, Philippe de Bétous, le chapitre d'Aire et le couvent du Mas de Sainte-Quitterie, pour le partage de la seigneurie d'Aire et l'établissement de deux bayles. Le même jour une bastide est fondée au Mas, avec partage des revenus entre l'évêque et le roi. En 1293, les travaux de lotissement sont en cours au Mas<sup>24</sup>.

En 1301, le vicomte de Béarn rentre dans le paréage du Mas. En 1332, suite à un conflit, il accorde des coutumes aux habitants avec l'évêque d'Aire, coseigneur. Ces coutumes sont confirmées en 1346 par Gaston Fébus, en 1436 par le comte Gaston de Foix, en 1469 par l'évêque d'Aire, etc<sup>25</sup>.

Dans le territoire rural entourant Aire, la lutte politique se poursuit également par une série de fondations par les officiers du roi d'Angleterre, destinées à affermir la frontière et le pouvoir Anglais sur ce territoire rural. On note ainsi le don des paréages et coutumes suivants par les officiers anglais :

- le *castrum* de Duhort en 1254<sup>26</sup> ;
- le *castrum* de Miramont en 1276<sup>27</sup> ;
- Pimbo en 1268 (paréage et octroi de coutumes entre le sénéchal anglais et les moines)<sup>28</sup> ;
- Sarron avant 1318 (paréage et octroi de coutumes avant 1322)<sup>29</sup> ;
- Geaune en 1318 (paréage) et 1322 (coutumes) ;
- Duhort en 1331 (coutumes) avec l'abbé de la Castelle<sup>30</sup>.

<sup>22</sup> Charles Bémont, *Recogniciones feodorum*, n° 138.

<sup>23</sup> Charles Bémont, *Rôles gascons*, t. II, n°1042.

<sup>24</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, fol. 340-343 ; Charles Bémont, *Rôles gascons*, t. III, n°2180.

<sup>25</sup> Jean-François Bladé, *Coutume d'Aire...*, p. 3.

<sup>26</sup> Champollion-Figeac, *Lettres de rois*, t. I, p. 125 ; Charles Bémont, *Rôles Gascons*, t. I, n°2583.

<sup>27</sup> Charles Bémont, *Rôles Gascons*, I, n°57 et III, p. cxx.

<sup>28</sup> Charles Bémont, *Recognicione feodorum*, n°397.

<sup>29</sup> Bernard Saint-Jours, *La bastide de Geaune*, 1911, p. 26.

<sup>30</sup> Arch. dép. Gers, I 1764 ; catalogue des abbés de la Casédie.



Les comtes de Foix-Béarn, qui naviguent entre les deux rois et jouent leur propre jeu, étendent leur pouvoir sur le Tursan et le Marsan à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Outre leur emprise sur Aire, on note les paréages et coutumes suivants :

- Cazères en 1313 (paréage) et 1315 (coutumes) entre la comtesse de Foix et l'abbé de la Castelle<sup>31</sup> ;
- Grenade en 1322 (coutumes) entre le comte de Foix et le commandeur de Saint-Antoine-de-Golonin<sup>32</sup> ;
- le *castelnau* de Renung, doté d'une charte par Mathieu de Foix en 1391-1398<sup>33</sup>.

Plusieurs seigneurs locaux, pour lutter contre cette concurrence de villes neuves attractives et offrant des garanties de sécurité et de droit à leur communauté, doivent accorder également des droits écrits à leurs hommes pour éviter leur déguerpissement. Ainsi :

- à Castelnaud-Tursan avant 1323 probablement (mention de jurats)<sup>34</sup> ;
- à Bachen en 1333 (*castelnau*)<sup>35</sup> ;
- à Buanes en 1346 (fondation d'une bastide seigneuriale)<sup>36</sup>.

Buanes est la dernière fondation dans cet espace. À l'exception de Renung, doté très tardivement d'une charte proche de celle des bastides mais qui existait déjà, on ne note plus dans la documentation de fondation de ville neuve (sauf Arboucave ?) : la croissance démographique est terminée, les crises de la grande Peste de 1347-1352, l'insécurité de la lutte franco-anglaise ne permettent plus de nouvelle fondation rurale (doc. 13).

Passé le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le tissu de seigneuries, qui est à la base des communes actuelles, est fixé ; celui des paroisses bouge encore par la disparition d'une série de micro-paroisses qui perdent paroissiens et revenus, parfois au profit de communautés voisines (ainsi Pantagnan, absorbée par Geaune). Un quart des paroisses mentionnées encore dans le pouillé d'Aire de 1335 ne sont plus identifiables sur le terrain...<sup>37</sup>

<sup>31</sup> Jean-François Bladé, *Fors et coutumes de Cazères*, p. xxxvii-xliv ; *Coutumes municipales du Gers*, Paris, 1864, p. 2-8 ; abbé Meyranx, « Bastide de Cazères-sur-l'Adour », *Bulletin de la société de Borda*, 1891, p. 199-213 et 1894, p. 66.

<sup>32</sup> Abbé Meyranx, « Lou for, coutumes, priviledges e libertats... », *Bulletin de la société de Borda*, 1895, p. 151-180 ; *Monographie de Grenade sur l'Adour*, p. 207-235.

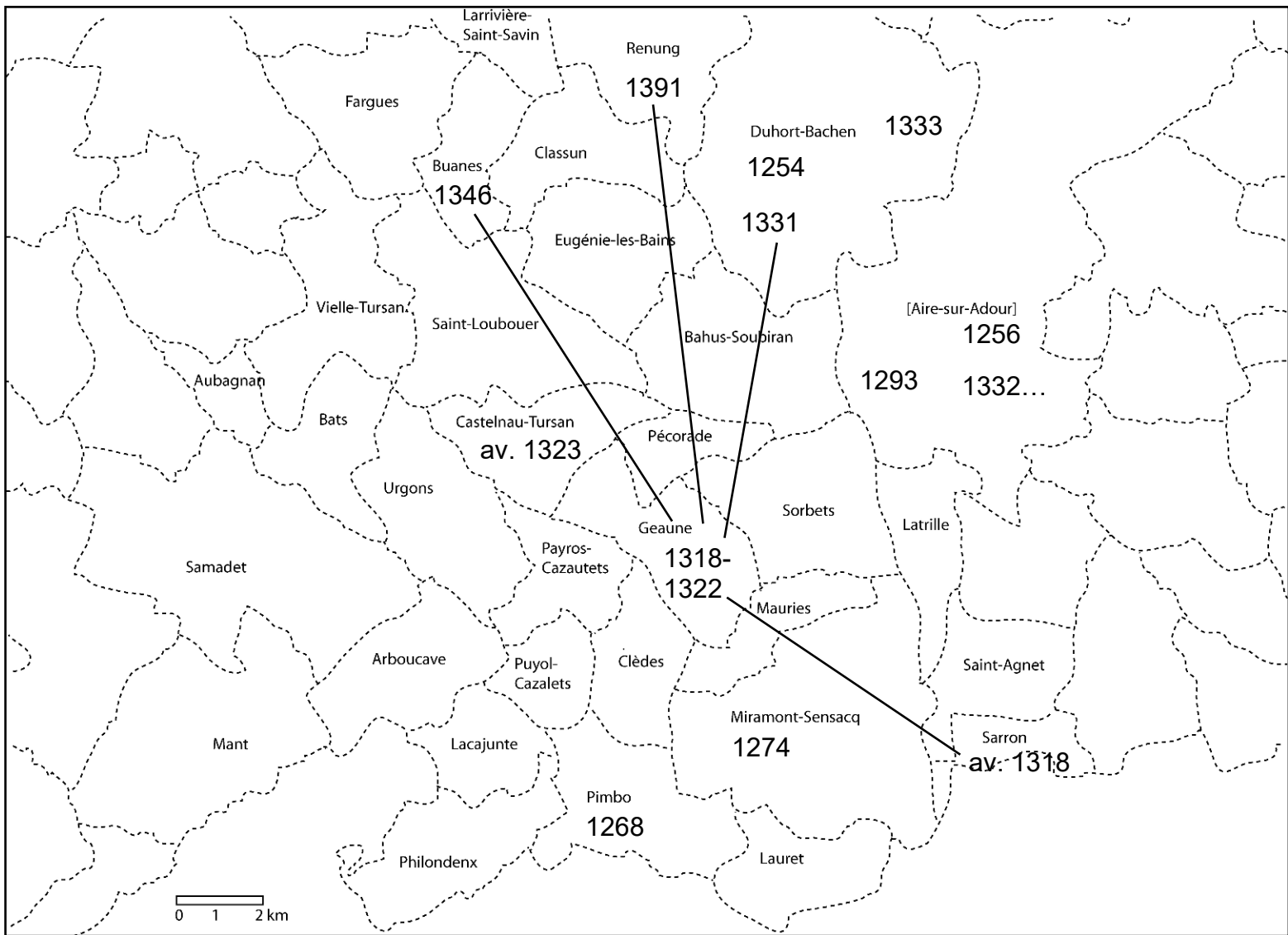
<sup>33</sup> Archives départementales des Landes, 1000 J 64.

<sup>34</sup> Public Record Office, rôles gascons, n°35, membr. 9 v°, mention des jurats et de la communauté de Castelnaud (3 juillet 1323).

<sup>35</sup> Joseph Légé, *Les castelnaud-tursan*, t. I, p. 466-474.

<sup>36</sup> Archives départementales du Gers, E 476. Original sur parchemin, sans le sceau. Publication partielle : Légé, *Les Castelnaud-Tursan*, I, p. 466 ; II, p. 26.

<sup>37</sup> Jean-Marie Cazauran, « Pouillé d'Aire », *Bulletin de la société de Borda*, 1885, p. 277-280.



Doc. 13. Les coutumes écrites accordées aux communautés du Tursan (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.). La période allant de 1250 à 1340 est favorable à une mise par écrit des fors et coutumes contractualisant les impositions et les devoirs envers les seigneurs. Les traits indiquent la diffusion probable d'articles de la chartre de Gimont dans cet espace. Plan S.A.

1518. Copie du Paréage

In nomine Domini Amen.

Reverint universi quod in mei notarij infra  
 scripti et testium subscriptorum presencia et  
 audientia personaliter constitutus, nobilis et potentior  
 dominus de Castro novo <sup>de</sup> thursani miles adurensis  
 diocesis tradidit obtulit tradidit et presentavit mihi  
 guilhermo de Besla notario quoddam publicum  
 instrumentum non fractum non cancellatum  
 non razum, non viciatum nec in aliqua <sup>partem</sup>  
 parte corruptum corruptum, sed verum, sinceram  
 et integrum, ac omni vicio defectu et suspitione  
 carentes, monu que magistri petri mapelli notarij  
 confectum, retentum gravatum et signatum, —  
 quod quidem instrumentum ego guilhermus de  
 Besla notarius postscriptus ardi, recepi tenui et  
 publicari de verbo ad verbum et publicando  
 publice prelegi in presencia et audientia  
 testium infra scriptorum, cujus instrumenti tenor  
 talis est, et ejus series sequitur in hanc modum

Reverint universi quod in mei notarij et testium  
 infra scriptorum presencia et coram nobili viro  
 domino guilhermo de Sancto forte milite Senescallo  
 Landarum in refectorio monasterij sancti severi  
 apudiam tenentes. nobilis vir dominus Petrus de  
 castro novo, condominus nove vasside de Genoa  
 ibidem ostendit presentavit et per me ante  
 et infra scriptum notarium et per vitalis  
 de barca notarium legi fecit quoddam litteras  
 patentes sigillatas sigilli impenduntis signam excellentissimi

Doc. 14. Arch. dép. du Gers, E 476, copie du paréage de Geaune (XVIII<sup>e</sup> s.). Photo S.A.

## Contenu du paréage de Geaune

Le cadre général étant fixé (espace frontalier dans le territoire « anglais » déjà densément occupé), on peut détailler le texte de la fondation de Geaune. C'est un paréage, c'est-à-dire un accord entre pairs pour fonder une ville neuve : ici l'éphémère sénéchal du roi Anglais, qui nomme la ville, et le sire de Castelnau (doc. 14). La fondation est qualifiée de nouvelle construction (*nova bastida*), formule que nous traduisons aujourd'hui improprement par bastide, et elle portera le nom de Geaune (*Genoa*), rappelant celui de la fameuse ville de Gênes (*Genova*). Elle est fondée sur le territoire de la paroisse Saint-Jean de Pantagnan. Il n'est pas fait mention de la salle noble et de la seigneurie qui existait là, sans doute parce que suite au meurtre de Géraud de Castelnau ce fief a été repris par commise et a, de fait, disparu. Le texte prévoit une surface très généreuse : 4000 places pour construire des maisons et 2000 journaux de terre autour de la bastide (*quatuor millia arrialium ad faciendum domos et ædificia pro venientibus et habitare volentibus in dicta bastida, et duo millia jornalium terræ suæ contigua bastidæ prædictæ*). En pratique, il faut diviser ce chiffre à peu près par quatre pour arriver aux surfaces réellement cadastrées, probablement parce que les seigneurs voisins, exclus du paréage, ont fait valoir leurs droits. Cette « générosité » dans le parcellaire prévu n'est pas rare dans les textes de paréage : ainsi Blasimon, fondée dans la région bordelaise, prévoit 1000 places de maisons mais n'en contient réellement qu'un quart...

Les revenus seront partagés par moitié entre les deux pariers. Les terres qui seront ajoutées, les moulins construits... le seront également par moitié entre les pariers.

Le sénéchal prévoit expressément qu'un espace sera réservé près de la clôture de la bastide pour y faire une forteresse (*castrum*) ou une maison (*domus*) : *ex quod idem Petrus daret et assignaret et nobis in loco descendi in dicto loco Castrinovi solum et plateam, sufficientem foras et propre clausuram ejusdem castrum ad edificandum nobis castrum sive domum [...]* Cette formule pose la question de l'existence d'une petite fortification de terre et de palissades dans les premières années de la bastide et ayant abrité la garnison en place, comme nous le verrons plus loin.

Comme dans la plupart des bastides, l'administration est prévue : la ville aura deux bayles représentant les deux coseigneurs, des notaires, des officiers municipaux (*servientes*), une prison commune. Le montant des droits d'entrée et des impôts fonciers ou fiefs est aussi prévu : deux sous d'entrée et quatre deniers de fief annuel par journal de terre. Il est également prévu un droit de pacage, avec réciprocité, sur les terres du *castrum* voisin de Miramont.

À l'exception des adaptations locales, il n'y a donc rien d'original dans ce paréage très classique qui prévoit à la fois le partage des revenus entre le roi d'Angleterre et le sire de Castelnau, et la possibilité de « caserner » des troupes « anglaises » dans cet espace de frontière.

## La charte de coutumes

Pour la charte de coutumes adoptée afin d'attirer des habitants (doc. 16), ici aussi les seigneurs pariers ont choisi la sécurité en reprenant la charte de la bastide de Sarron, elle-même copiée de Rabastens-de-Bigorre (1306), copie de Marciac (1298), copie de Gimont (1274). La charte de Geaune est d'ailleurs donnée par la suite à la bastide de Toulouzette (1322), par exemple. Celle de Rabastens-de-Bigorre est également transposée en plein pays Basque à Labastide-Clairence (1312), en Astarac à Trie-sur-Baïse (1323)... (doc. 15).

La charte de Geaune n'a donc rien d'original, mais étant un modèle-type « rodé » et apprécié, elle a été immédiatement fonctionnelle, moyennant quelques ajustements. Cette charte est une contractualisation des droits et des devoirs des habitants et des coseigneurs. Elle offre une stabilité des droits permettant le développement économique et social dans les meilleures conditions possibles pour l'époque.

Les premiers articles donnent le ton : l'art. I interdit aux seigneurs de lever des impôts, droits en nature ou obligation militaire indue sans l'accord exprès des habitants ; l'article II garantit la liberté d'acheter et de vendre, sauf à des personnes de *mainmorte* comme des clercs ou des chevaliers (qui, étant dispensés de payer taxes et impôts, auraient entraîné une chute des revenus des seigneurs en soustrayant des impôts fonciers). L'art. III permet de marier librement ses filles (ce qui était interdit pour les serfs) et autorise l'ascension sociale des garçons par l'éducation (*via* la cléricature), etc.

Les 58 articles du noyau initial des coutumes contiennent ainsi une série de droits économiques, juridiques et sociaux permettant le développement d'une classe moyenne marchande ; d'autres articles organisent la vie sociale, les limites des droits judiciaires, la punition des crimes et délits humains (y compris l'adultère) et animaux, la police urbaine, la structure de l'organisation consulaire, les taxes levées sur le marché (leudes, marché le lundi, deux foires à la fête du Corpus Christi et celle de Simon et Jude) sont mis par écrit.

Des articles spécifiques règlent l'installation des nouveaux habitants : le parcellaire urbain régulier fournira des places à bâtir de 60x15 rases<sup>38</sup>, pour deux deniers morlans de cens (impôts foncier) annuel ; chaque jardin (*casalot*) fera de surface 4 places de maison pour le même cens ; chaque journal de terre (surface labourable dans une journée) sera imposé à 3 deniers morlans annuels. Le dernier article autorise le droit de pacage des troupeaux de Geaune de Miramont à Cornet, sur les bords de l'Adour.

Très rapidement, la même année 1318, il est nécessaire de fixer les limites territoriales et juridictionnelles entre Miramont et Geaune car des conflits apparaissent entre les deux communautés, pour les droits de pacage, certaines taxes... Un complément de 18 articles est donc ajouté au noyau originel des

<sup>38</sup> Larcher, vers 1750, précise : « Le journal à Geaune est de 24 lattes, chaque latte de 24 escats, l'escat de 16 pans un pouce. L'airial, suivant les titres d'inféodation, de 60 arases de long et de 15 de large. L'arase est de deux pans et demi ». L'arase mesurant à peu près 42 cm à Geaune, je vous laisse faire les calculs...



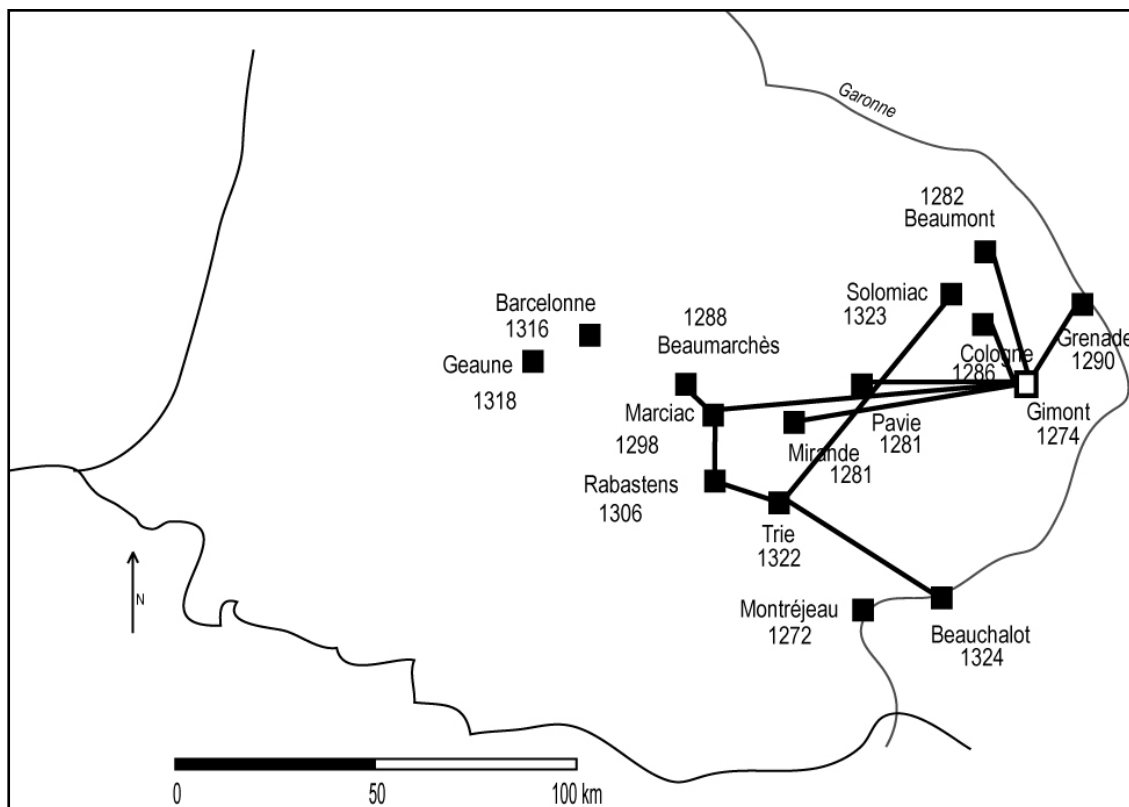
1.

Nos F. de Lestranges, Ducatus aquitanie  
 Senescallus, pro Domino nostro ~~Anglico~~ Rege, ~~Francico~~  
 aquitanie. Notum facimus universis, nos vidisse et tenuisse  
 quasdam Patentes Litteras libertatum et consuetudinum  
 datarum et concessarum per nobilem virum Dominum  
 Antonium Pessagne, militem, tunc Ducatus aquitanie  
 Senescallum, habitatoribus nova Bastida de Genoa per ipsum  
 Dominum Antonium fundatæ, sigillo regio, quo utitur in  
 Burdegala quas contractus, nec non et sigillo nobilis viri  
 Domini Amaneni de Fosato militis, tunc Ducatus aquitanie  
 Regentis, sigillatus, ut prima facie apparebat, in defectu sigilli  
 Curie Vasconie, quod tunc inclusum erat, ut mors est, dum  
 Senescallus dicti Ducatus dictum dimittunt officium, cum dictus  
 Dominus Antonius dictum officium Senescalli Ducatus dimittens  
 antequam dictas libertates et consuetudines dicto sigillo Curie  
 Vasconie sigillaret, licet eas suo durante termino concessisset,  
 prout per quasdam Litteras dicto sigillo regio quas contractus  
 in Burdigala utitur sigillatas, dictis que consuetudinibus et  
 libertatibus annexas plenè liquet; quarum libertatum et  
 consuetudinum, ac litterarum eisdem annexarum, ut dictum  
 est, tenores sequuntur in his verbis. Noverint Ubi verti,  
 quod nos Antonius Pessagne, miles, Ducatus aquitanie  
 Senescallus, sequendo formam et tenorem vel quasi libertatum et  
 consuetudinum datarum et concessarum habitatoribus de  
 Barrafonta illos seu quasi similes cum aliquo addisamento,  
 vice et nomine Domini nostri Regis et Ducis, de Consilio Consilii  
 dicti Ducatus aquitanie, damus et concedimus nova Bastida  
 sive Villa de Genoa, que est in dicto Ducatu in territorio  
 antiquitus vocato Santanhun, que sunt hæc que sequuntur.  
 1. Primo videlicet, quod per Dominum nostrum Regem et  
 Ducem predictum vel successores suos, non fieret in dicta Villa  
 Tallia, albergata, quæsta, nec recipiet ibi dictus Dominus noster  
 Rex mutuum, nisi gratis mutuari voluerint habitantes, nisi  
 generaliter in aliis Villis dicti Domini nostri Regis eadem fuerit.  
 2. Item, quod habitantes dicte Villæ de Genoa et districtus, et in  
 posterum habitaturi, possint vendere, dare, alienare omnia bona  
 sua

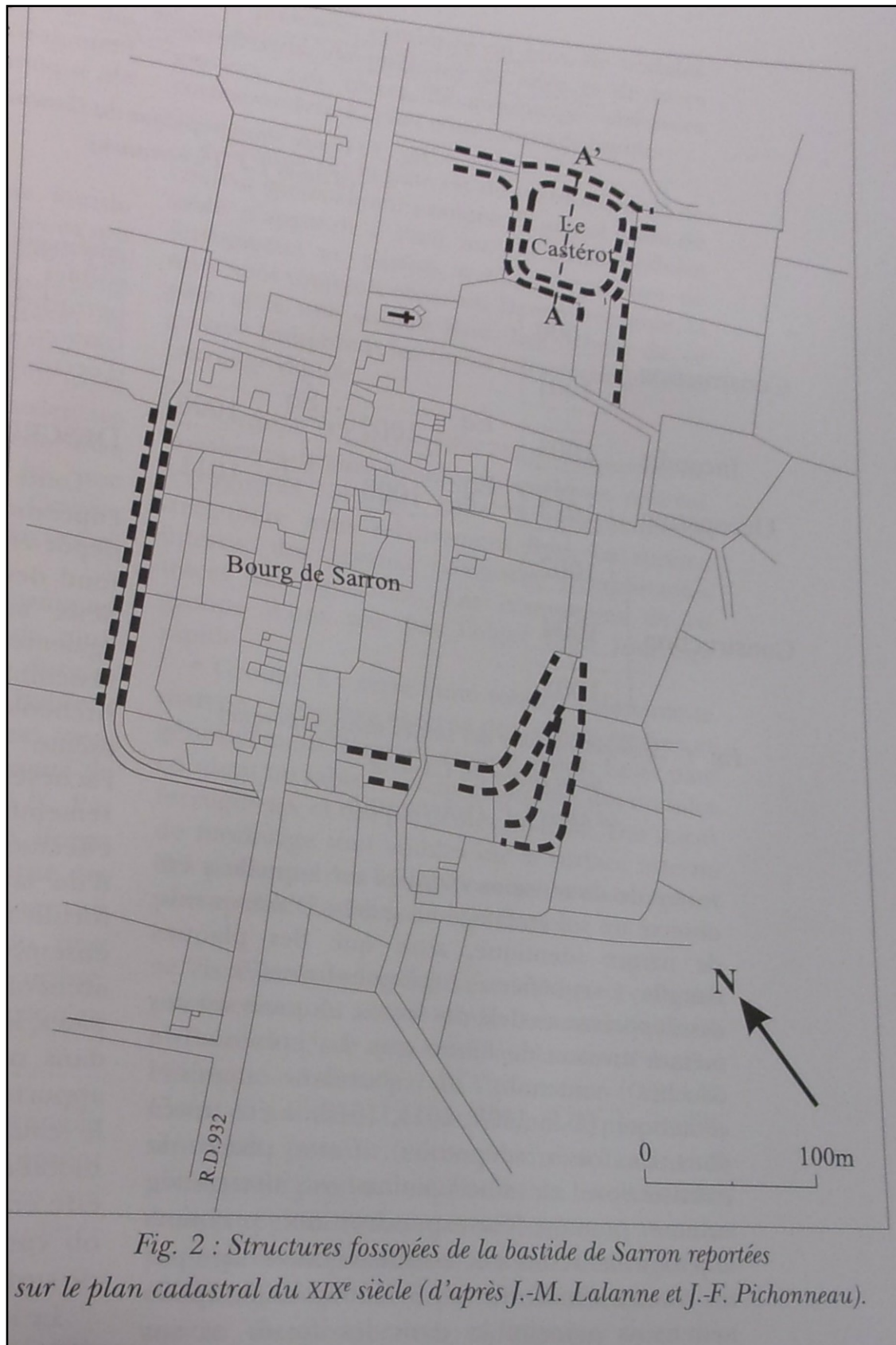
Doc. 15. Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 511, copie des coutumes de Geaune données en 1318, copie par Jean-Baptiste Larcher (vers 1750). Photo S.A.

coutumes. C'est ainsi que les limites de la juridiction de Miramont sont détaillées (sur Sensacq, Lauret...). Le lieu de Garos est intégré à la juridiction ou baylie de Geaune, avec diverses autres communautés, à l'exception des caveries (maisons nobles). Les terres en dehors du paréage de Geaune et relevant du sire de Castelnau ne sont pas intégrées non plus à ce paréage, le roi ne pouvant rien y réclamer. Les habitants de Geaune ne pourront vendre le bois, mais les foins et pacages pourront être vendus par les seigneurs à d'autres communautés le cas échéant. Le territoire de Pin (vers le Bahus) est exclu du droit de pacage, etc.

Ce complément à la charte originelle, spécifique à Geaune, permet de constater que l'installation de la bastide se fait dans un espace très contraint, qui impose de limiter aussi la taille initialement prévue par le paréage, et que la première richesse des habitants est formée de troupeaux (qui permet de commercialiser laine, viande, cuir...).



Doc. 16. La diffusion de la charte de Gimont dans les bastides de « modèle gascon » entre 1272 et 1324, d'après la liste proposée par Lauret, Malebranche et Séraphin (1988). Carte S.A., 2014.



Doc. 17. Les anciennes fortifications de la bastide de Sarron. Plan d'Anne Berdoy, 1999.



## Sarron, le prototype ?

La bastide de Sarron, fondée après 1307 à quelques kilomètres à l'est de Geaune, a donné sa charte de coutumes à Geaune en 1318. Détruite dans les années 1320 (par siège et incendie), elle n'a pu se développer pleinement et n'est aujourd'hui qu'une sorte de village-rue assez modeste. Cependant les photographies aériennes et l'examen des vestiges au sol permet de constater que Sarron a conservé quelques traces archéologiques de son plan initial (doc. 17) :

- au niveau du chevet de l'église, des bases de murs en galets et briques, appareil de construction fréquent dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, montrent que l'église originelle n'était pas plus grande que l'église actuelle et que cette église est une reconstruction effectuée sur place après les destructions et incendie de 1320 et des guerres de Religion ;
- autour du noyau villageois, plusieurs niveaux de fossés (doublés sans doute de palissades à l'origine) montrent le projet originel de l'extension urbaine prévue, et l'état initial des fortifications ;
- au nord du village, des vestiges d'une plateforme castrale, fouillée en 1999, ont livré deux états d'une petite fortification, sorte de petit château très modeste, formé de fossés et de palissades, pouvant abriter une garnison protégeant le site et la frontière.

Je considère que Sarron, parce que son développement a été arrêté très tôt, est dans une certaine mesure une image instantanée de ce qu'a été la bastide de Geaune peu après sa fondation dans les années 1320 : un site fossoyé et dotée d'un *pau*, une palissade, pour première fortification, avec un petit fortin servant de premier point fort, doté d'une première église paroissiale modeste construite avec les matériaux locaux, en attendant de pouvoir rebâtir en pierre (ce qui sera fait à Geaune au XIV<sup>e</sup> puis au XV<sup>e</sup> siècle). Il manque cependant à Sarron les portails d'entrée dans la ville, qui furent peut-être bâtis « en dur » dès l'origine par les coseigneurs, qui en avaient la responsabilité financière<sup>39</sup>. Idem à Geaune probablement, où quelques portails durent être établis « en dur » précocement, sans en avoir la preuve absolue cependant.

<sup>39</sup> À Jû-Belloc, dans le Gers, par exemple, la bastide prévue à cet endroit ne s'est pas développée mais il reste une magnifique tour-porte avec un pont du XIV<sup>e</sup> siècle surplombant un petit fossé en eau, financés sans doute par le seigneur fondateur, à l'entrée d'un champ vide...

## Un plan-type : le « plan gascon »

Pour la fondation de Geaune, le sénéchal Antoine de Pessaïgne, novice en la matière, s'entoura certainement de spécialistes de la fondation de villes neuves. Le plan choisi est alors connu depuis plusieurs décennies : c'est le « plan gascon » étudié par Lauret, Malebranche et Séraphin<sup>40</sup>, qui a été développé dans la Gascogne gersoïse depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les bastides de Pavie (1281), de Cologne (1284), de Beaumarchès (1288), celle de Marciac (1298), de Rabastens-de-Bigorre (1306), de Barcelonne-du-Gers (1316) ont déjà déployé le plan qui va être utilisé à Geaune (doc. 18-24) : c'est un modèle éprouvé depuis plusieurs décennies. Le lecteur attentif constatera qu'il s'agit de bastides « françaises » et que Geaune est une bastide « anglaise ». En réalité tous les acteurs sont gascons dans cette affaire et cette bascule d'un modèle urbain vers les territoires contrôlés par les anglais prouve seulement la porosité dans le transfert des plans, des modèles urbains et des textes coutumiers (doc. 25).

Le plan de Geaune est donc formé par un plan géométrique régulier avec une place centrale destinée au commerce et une série de quartiers ou moulons découpés en lanières pour implanter des habitations publiques et privées. Une partie de moulon est réservée à l'écart de la place pour une implanter une église paroissiale et un cimetière.

Ce parcellaire régulier est recoupé par un vaste ovale de fossés défensifs et d'une muraille (sans doute en bois et terre à l'origine, plus tard pétrifiée). Les huit rues partant des angles de la place sont normalement prévues pour donner vers l'extérieur par huit portes ou poternes (voir *infra* pour la discussion sur le nombre de portes, doc. 26). Le parcellaire urbain se poursuit un peu vers le nord par une série de parcelles rurales régulières que l'on peut encore voir sur le cadastre napoléonien (il a été remembré depuis). Ce parcellaire rural réduit s'explique sans doute par la préexistence d'un parcellaire plus ancien, celui de Pantagnan, qui n'avait pas la même régularité et que les fondateurs n'ont pu entièrement remodeler.

C'est donc un plan très ambitieux qui est choisi pour Geaune, avec un espace commercial central, un espace religieux, d'importantes fortifications et un espace rural partiellement remembré.

<sup>40</sup> Alain Lauret, Raymond Malebranche, Gilles Séraphin, *Bastides : villes nouvelles du Moyen Âge*, éditions Milan, 1988.



Pavie (1281)



Cologne (1284)



Beaumarchès (1288)



Marciac (1298)



Rabastens-de-Bigorre (1306)

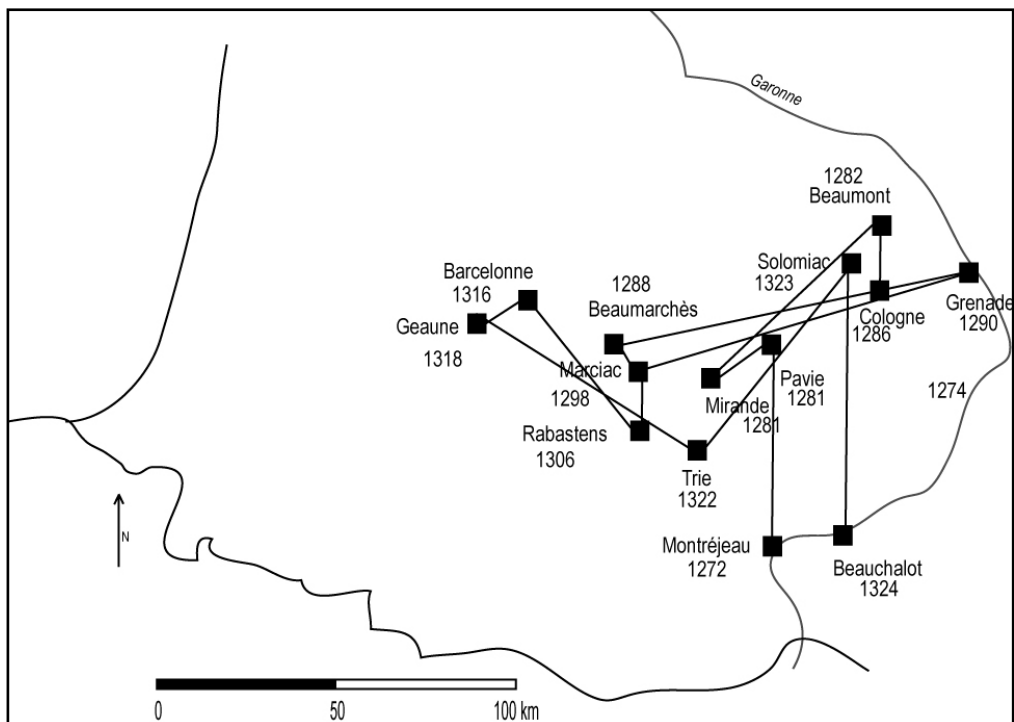


Barcelonne-du-Gers (1316)





Doc. 18-24. Geaune (1318)



Doc. 25. La diffusion du « modèle gascon » de bastide entre 1272 et 1324, d'après Lauret, Malebranche et Séraphin (1988). Carte S.A., 2014.

## Structure urbaine

Les travaux de Pierre Pinon permettent de caractériser quelques éléments sur le plan choisi pour Geaune<sup>1</sup> :

- c'est un plan à huit axes, huit rues partant des angles de la place centrale pour irriguer le territoire rural et les routes principales (ce qui implique qu'à l'origine huit portes étaient prévues, doc. 26) ;
- le plan centré est conçu comme un ensemble de neuf carrés de 57 m de côté environ, dont le carré central forme la place centrale et les huit autres les principaux moulons d'habitation, limités par quatre rues larges d'environ 7 m. Les moulons extérieurs, limités par les fossés et la muraille, sont plus irréguliers et ont servi surtout à des jardins (doc. 27) ;
- le parcellaire régulier s'étend au delà de la structure urbaine, dans le territoire rural voisinant la bastide. Bien que remembré, on en distingue encore les fossés comblés sur les photographies aériennes (doc. 28) ;
- la ville n'est pas bâtie « à plat » mais avec un dénivelé d'une vingtaine de mètres, qui explique par exemple le maintien de certains talus défensifs jusqu'à nos jours (doc. 29-30) ;
- la structure urbaine est limitée par un ovale de fossés et de murailles, disparus mais qui subsistent dans la forme des rues et du parcellaire (voir *infra*).

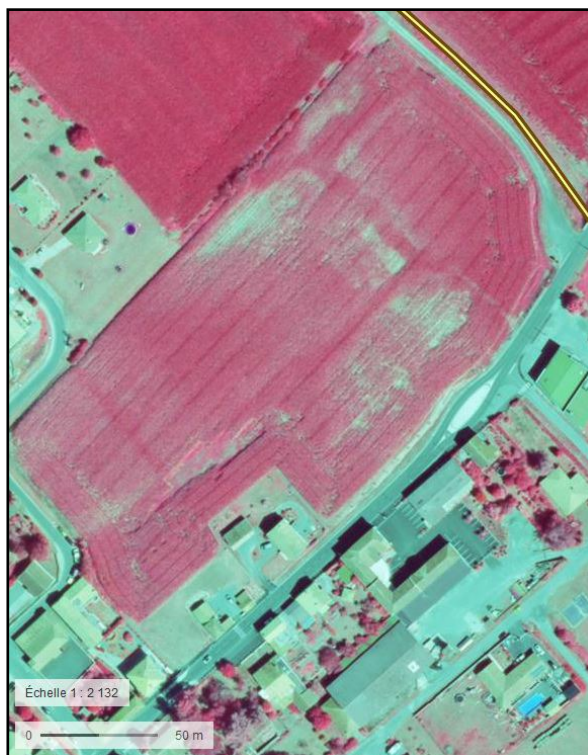


Doc. 26. Les huit axes de la bastide de Geaune, d'après le cadastre napoléonien redessiné. Plan S.A.

<sup>1</sup> Pierre Pinon, « Le parcellaire des villes neuves médiévales planifiées », dans *Habitats et territoires du Sud, 126<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques*, Toulouse, éditions du CTHS, Paris, p. 115-130.

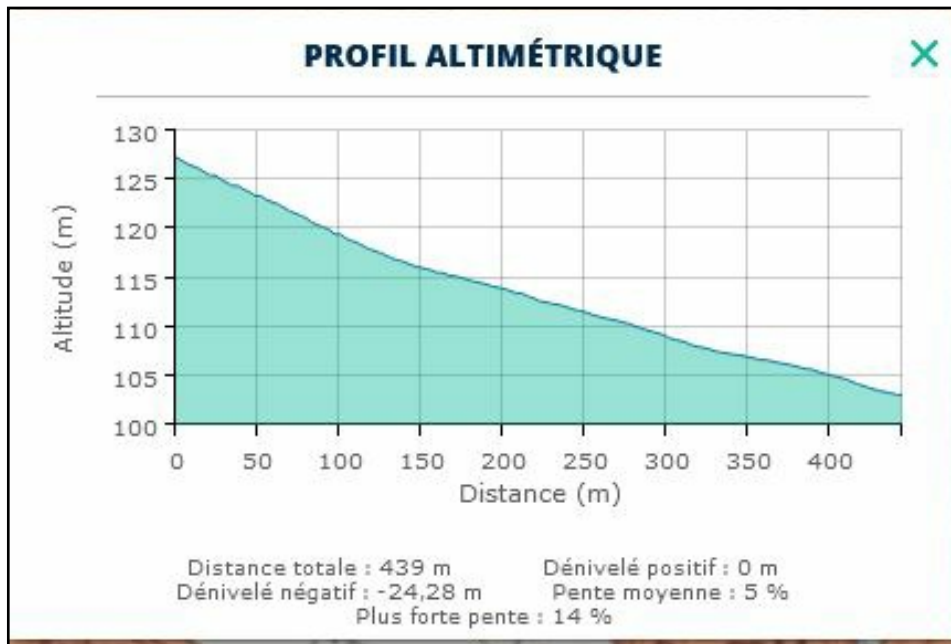


Doc. 27. Les carrés réguliers de la bastide de Geaune. Plan S.A.



Doc. 28. Des fossés réguliers du parcellaire rural au nord de la bastide de Geaune. IGN/IRC.





Doc. 29. Profil altimétrique de la bastide de Geaune (IGN). Le dénivelé d'Ouest en Est dépasse 24 m et toutes les rues sont en pente, ce qui garantit une bonne évacuation des eaux de pluie mais aussi des remontées de cette même eau par endroits.



Doc. 30. La bastide de Geaune dessinée par la baron de Marquessac en 1866. C'est la plus ancienne représentation connue pour cette ville. Les échassiers au premier plan sont sans doute une invention de cet auteur très imaginaire...

### III- Les fortifications de la bastide

#### Les mentions documentaires

En l'absence de vestiges en élévation, il faut au préalable relever tous les indices documentaires des anciennes murailles de la bastide.

Dès la fondation, dans le texte du paréage de la bastide, le représentant du roi d'Angleterre demande qu'une place de taille suffisante lui soit réservée, près des clôtures ou fermetures (*clausuras*) de la ville, pour y édifier une maison ou une forteresse tenue au nom du roi<sup>41</sup>. Il est donc prévu dès l'origine (1318) d'entourer la ville neuve d'une fortification, et qu'une place forte pourra être édifiée dans l'enceinte.

On sait par divers exemples voisins que cette première clôture était habituellement constituée d'un fossé et d'une palissade de bois construite par les habitants eux-mêmes, alors que les portails en pierre étaient financés par le seigneur. Ainsi, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un jugé de la cour de Morlaàs précise ces points pour les villes et villages fortifiés en Béarn<sup>42</sup>. En 1302, les habitants de la bastide de Beaumarchès (Gers) obtiennent le droit de couper des arbres pour établir la clôture de leur ville<sup>43</sup>, etc.

Ces fortifications de bois et de terre semblent en place assez rapidement, puisqu'en 1338 les archives royales anglaises notent un paiement à Fortaner de Lescun, qui a tenu garnison à Geaune, à Saint-Sever et au Mas d'Aire pour le roi d'Angleterre. Saint-Jours précise qu'à Geaune ce fut Loubat de Béarn, écuyer banneret, capitaine, avec vingt-neuf écuyers et cinquante-neuf sergents qui tinrent les fortifications de la ville.

Après diverses péripéties où entrent en jeu à la fois les gascons tenant pour les Anglais, ceux tenant pour les Français et les Béarnais, le roi Charles V prend possession de la bastide en 1373. À cette occasion, il détache certains revenus de la ville qui seront exclusivement affectés à la réparation des fortifications et murailles de la ville (*provisio quod emolumenta, quæ inde provenient in clausura et fortificatione dictæ villæ, et non alibi convertatur*).

L'année suivante, en 1374, Peirotton d'Ornesan, capitaine de Geaune, en accord avec le duc d'Anjou, fait savoir aux jurats que leur bourg est placé sous la protection du comte de Foix ; en vertu de cet acte, les jurats et autres habitants

<sup>41</sup> Acto tamen quod dictus nobili debet dare et assignare in loco decenti loci Castrinovi solum et proprietatem et plateam sufficientem domino nostro regi et duci et suis foras clausuram et propè clausuram dicti castri ad edificandum domum sive castrum predicto domino nostro regi et duci.

<sup>42</sup> Fabien Pouey-Dicard, « Les clauses militaires des chartes de fondation des bastides béarnaises fin XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle », *Revue de Pau et du Béarn*, 2002, p. 16 : article 252 des Jugés passés en For à Morlaàs : « es for en los Illtre borcx de Bearn que tot homi deu barrar son darrerau de pau de linhe et lo senhor los frontaus. Et deu esser lo senhor goarde deu barralh. Et si negun homi es tant ausart que prenque pau ficat o deficat lo senhor y ha la ley de LXVI ss. Et autaben de queg qui laura en son darrerau y aura lo senhor la ley »

<sup>43</sup> Arch. dép. Gers, H 5, p. 115, n°2 : « PERMISSION donnée le 10 août 1302 par Sanche Descaunets, abbé de la Casedieu, aux habitans de Beaumarchez de prendre le bois nécessaire pour la fermeture du dit lieu dans les forets vetées de l'abbaye sans prejudice à l'avenir. »



de Geaune venus en délégation au château de Pau jurent d'être fidèles et loyaux envers le comte<sup>44</sup>. En 1380, une place est accordée au commandeur de Pécorade pour y construire une maison noble exempte d'impôts et de garde (ce qui montre que ce droit de garde était établi pour les habitants).

Vingt ans plus tard, en 1394, un accord entre les habitants de Geaune et les habitants de Sensacq permet aux premiers de faire pacager à Sensacq « avec pouvoir de prendre dans ladite barte tout le boisage nécessaire pour la cloison de la ville, réparation des portals, ponts et barrières, en payant ledit bois au jugement des habitans d'Urgons et de Castetnau assermentés pour une loyale estimation ». Cette mention prouve que le bois entraînait encore pour une part notable dans les fortifications de la bastide (palissades, hourds... ?)

En 1399, Arnaud de Lafargue, dit Filhet, est mis en prison à Geaune. Fortaner de la Borde et Menaud de Moncocut se présentent de nuit avec la femme Lafargue, à la barrière de la ville de Geaune, qui était fermée. « Ils passent par dessus la barrière, forcent la prison, enlèvent ledit Lafargue, qui avait les fers aux pieds, le passent par dessus la barrière avec l'aide de ceux qui étoient dehors, et l'emmenent à Saint Loubouer ». La difficulté ici est de savoir exactement ce qu'était la barrière : une porte de la ville ou bien une palissade ?

En 1414, les habitants de Geaune se donnent au comte de Foix, représentant le roi de France. Dans le texte, les habitants précisent qu'ils ont souffert de nombreuses morts et pillages, et de la destruction de leurs maisons et fortifications qui ont été plusieurs fois gâtées, envahies et mises à mal (*en los temps passats an sufferatz trops de dempnadges, mortz et pilhs ... de que son en gran paubresse et domination et distraction de las personas, edifficis et barralhs de lor loc et a tot jorn gastatz, imbaditz et injuratz per annys*).

Un siècle plus tard, en 1513, le roi de France Louis XII accorde aux habitants un impôt sur les bestiaux, huile et cire, pour réparer les fortifications « abattues par les Anglais ». L'année suivante, grâce à ces nouveaux revenus, « les jurats de Geaune firent faire 360 cannes de murailles autour des fossés depuis le convent des Augustins jusqu'à la porte de Lauga. Le tout couta 764 livres. La pipe de chaux ne coutoit que vingt sols, et le prix étoit fait avec le masson à sept sols par canne pour la main seule, les jurats fournissant les matériaux et les aides massons.»<sup>45</sup>

Dans le livre-terrier de 1673, les murailles de la ville sont citées comme confronts à diverses reprises ; elles sont alors en pierre et doublées intérieurement d'un chemin de service et précédées des « fossés de la communauté » (fol. 125 v° par ex.). Saint-Jours précise : « Le terrier de Geaune a conservé la désignation des portes du côté d'Aire et de la route de Castelnaud (côtés est et nord) ; au midi était la porte Longua. La légende qui suit les désigne. Il est tout indiqué qu'une quatrième porte existait à l'ouest, rue Saint-Jean ». Soit en tout quatre portes en 1673.

<sup>44</sup> Pierre Tucoo-Chala, Jacques Staes, *Notaire de prince. Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Febus (1371-1376)*, Pau, 1996, n°146.

<sup>45</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 438.

En 1693, le commandeur de Pécorade visite la maison de l'Ordre à Geaune et les terres des hospitaliers. Il précise que « led[it] sieur commandeur a la collation et nomination d'un vicaire perpétuel à l'église de Pécorade et son annexe de Castelnau qui est une paroisse qui va jusques aux portes de cette ville de Geaune... ». Cette mention atteste que des portails ou tours-portes existent alors encore à l'entrée de la bastide du côté de Castelnau.

En 1718, les « places et fossés » de la ville sont loués (mis en fief) au profit de plusieurs habitants concessionnaires, ce qui fournit un modeste revenu au marquis de Poyanne : cette mention prouve que les fossés et fortifications, alors désuets, sont progressivement comblés et exploités en jardins et servent sans doute de carrière de pierre...<sup>46</sup>

Que retenir de ces sources éparses sur plus de trois siècles ? La bastide de Geaune a sans doute été fortifiée peu après sa fondation, avec un fossé et une palissade en bois ; ces fortifications sont opérationnelles en 1338 et elles permettent à une garnison « anglaise » de tenir la ville. Il est possible qu'à cette époque une sorte de petit château a été édifié pour servir de casernement pour ces troupes, comme le suggère le paréage de 1318. C'est un dispositif que l'on retrouve par exemple à Sarron avant 1322 (plateforme en terre fossoyée avec palissades), mais aussi dans les bastides de Hastings en pays d'Orthe, d'Eymet ou de Molières en Dordogne (petits châteaux en pierre qui ont été « pétrifiés » et conservés). Pour Geaune on n'en connaît pas l'éventuelle position.

La bastide fait l'objet de plusieurs sièges au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, de la part des troupes françaises ou anglaises. Cela explique les mentions de capitaines tenant la ville et les mentions de pillages et destructions. La situation ne se stabilise qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, quand la présence anglaise est définitivement écartée, avec la (re-?)construction en dur de la partie sud de la muraille. Cela semble indiquer qu'à cette époque tardive une partie des murailles n'étaient toujours pas en pierre (ou bien qu'elles étaient si ruinées qu'il fallut tout reconstruire ?).

Ces murailles existent encore dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que quatre portes toujours en fonction apparemment, qui donnaient accès à la ville sur chacune de ses faces. Je n'ai pas documenté la démolition de ces murailles et le comblement des fossés, à part la mention de 1718 : il est probable que ce phénomène de destruction débuta donc au XVII<sup>e</sup> siècle par la mise en ferme de ces biens par les coseigneurs, comme cela se fit dans toute la région.

<sup>46</sup> Arch. dep. Landes, Abbé Foix, IIF213 (2MI16/20) : « Le 5 juillet 1718 M[aitr]e Pierre de Lisle, avocat et 1er jurat, et s[ieu]r Pierre Larrieu, bourgeois et syndic de Geaune, reconnurent tenir à fief de Philippe de Baylenx-Poyanne les places et fossés de la ville, sous la redevance annuelle de 3 [ivres] 15 sols payables à la S[ain]t Thomas en conséquence de la sentence arbitrale du 20 mars 1625 ; plus 3 [ivres] 15 sols pour le bois de Lestremau et Sarrat (pap. de Classun) ».



Doc. 31. Localisation de l'ancien fossé de la bastide, positionné sur la photographie aérienne de l'IGN/Geoportail (2019). Les lettres renvoient aux photographies des pages suivantes. Plan S.A.



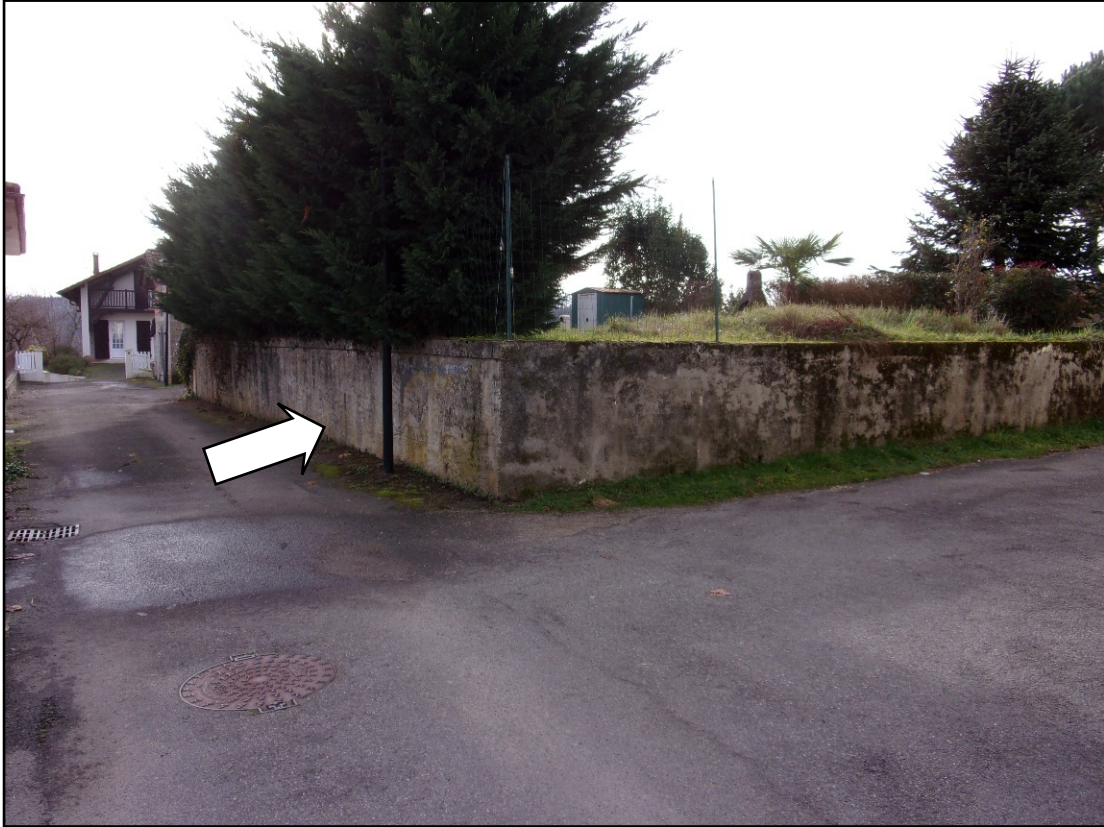


Doc. 32. A. Emplacement ou semelle de l'ancienne muraille ? Allée du vert galant. Photo S.A.



Doc. 33. B. Talus marquant l'escarpe du fossé comblé, rue de l'abattoir. Photo S.A.





Doc. 34. C. Mur et jardin surélevé marquant l'emplacement de la muraille, Sentier des jardins. Photo S.A.



Doc. 35. D. Mur en béton marquant la limite du fossé comblé, rue des Pagiers. Photo S.A.





Doc. 36. E. Talus marquant l'escarpe du fossé comblé au chevet de l'église. Photo S.A.



Doc. 37. F. Rue du Tuc, l'emplacement du fossé n'est plus marqué que par une limite parcellaire. Photo S.A.





Doc. 38. G. Au sud de la bastide, le talus marquant l'escarpe du fossé est encore très marqué. Photo S.A.



Doc. 39. Détail du cadastre de Geaune en 1827. Les quatre routes sortant de la bastide marquent la présence de quatre portes disparues identifiables au XVII<sup>e</sup> siècle, quand les murailles corsetaient encore la bastide..

## Indices archéologiques

Les traces de fossés comblés entourent la ville sous la forme d'un large ovale long de près de 1400 mètres. Au nord de la ville, ces fossés forment le fondement de plusieurs rues : *cité des Augustins*, *rue du vert galant*, *rue de l'abattoir*. Au sud, ces fossés sont marqués par des limites parcellaires, des haies... On peut estimer que ce fossé mesurait au moins 10 m de largeur, sans doute près de 15 m par endroit. Je ne sais qu'elle était sa profondeur, tout étant à peu près comblé (doc. 31 à 40). À Rabastens-de-Bigorre, bastide de taille équivalente, les fossés en eau avaient au XVI<sup>e</sup> siècle « la profondeur d'une pique », soit deux à trois mètres de profondeur, assez pour noyer un ennemi...

Il ne reste rien en élévation des murailles de Geaune. On repère cependant, par exemple entre la rue du Tursan et la rue Montmartre, de légères élévations au sol très dur qui conservent certainement sous le sol actuel la semelle en pierre et chaux du dernier état de cette muraille. Près de l'église, c'est un talus de terre qui marque la limite entre la muraille disparue et le fossé comblé. C'est sans doute le négatif de la muraille démontée...



Doc. 40. Localisation approximative des murailles et des portes disparues. IGN et S.A.

Combien de portes comptait la ville ? On peut raisonner de manière régressive : le cadastre de 1827, dit cadastre « napoléonien » (car débuté sous Napoléon I<sup>er</sup>) montre quatre routes principales rayonnant à partir de rues partant de la place centrale : rue Saint-Jean, route des Pyrénées, rue Gourgues et rue du Tursan (doc. 39).

Bernard Saint-Jours avait déjà relevé que la ville comptait probablement quatre portes en 1673 : « Le terrier de Geaune a conservé la désignation des portes du côté d'Aire et de la route de Castelnau (côtés est et nord) ; au midi était la porte Longua. [...] Il est tout indiqué qu'une quatrième porte existait à l'ouest, rue Saint-Jean ».

Ce nombre de quatre portes correspond-il au schéma des fortifications médiévales ayant précédemment existé ? C'est peu probable. Comme je l'ai déjà dit, le plan de Geaune est un plan à huit rues rayonnantes prévues pour huit portes : on en connaît effectivement huit à Marciac, au moins sept à Beaumarchès... (doc. 41-42)

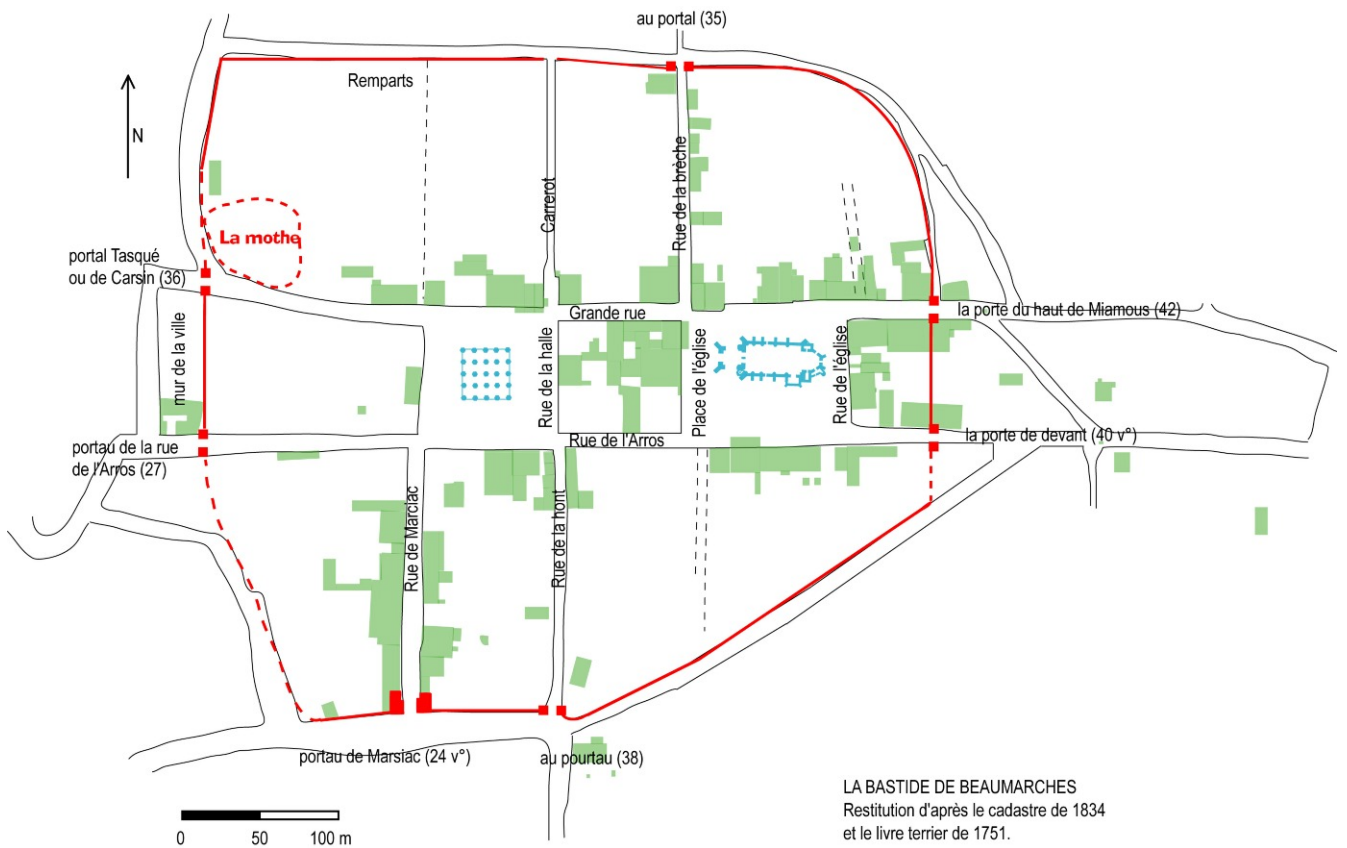
Mon hypothèse est que huit portes ont existé à l'origine, soit quatre de plus que celles qui existaient encore en 1673.

Les photographies aériennes montrent que deux chemins fossiles donnaient accès à des portes disparues au niveau de la rue du village neuf et de la rue des Naz de Guit, au nord et à l'est. L'actuelle route de la Chalosse a ré-ouvert un chemin qui existait sans doute à l'origine. Existait-il aussi une porte rue Montmartre ? C'est très possible, car la rue se poursuivait au delà des murailles vers les champs, comme le montrent le cadastre de 1827 et le parcellaire fossile au delà du lotissement récent (entre l'allée du vert galant et la rue Jean Moulin, doc. 40).

Tout indique donc qu'à l'origine la bastide devait comporter huit portes ou poternes. Mais l'impossibilité de défendre toutes ces portes en période de crise entraîna le bouchage ou la destruction de certaines d'entre elles avec le temps : les quatre portes qui existent sans doute encore vers 1693 ne sont que l'état final d'une fortification plusieurs fois remaniée.

À quoi ressemblaient ces portes de ville ? On sait qu'elles étaient construites souvent en premier, avec le financement des coseigneurs, et qu'elles prenaient souvent un aspect monumental de tours-portes. Il en subsiste une à Saint-Loubouer, mais on peut en voir d'autres à Trie-sur-Baïse, Villecomtal-sur-Arros, Auriébat, Barran... (doc. 43-49).





Doc. 41. Les fortifications de la bastide de Beaumarchès, qui comptait encore 7 portes en 1751. Plan S.A.



Doc. 42. Les fortifications de la bastide de Marciac, qui conservait ses 8 portes en 1626. Plan S.A.

Toutes ces tours-portes de bastides et de *castra*, datables du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, sont bâties sur un schéma semblable<sup>1</sup> :

- un rez-de-chaussée ouvert avec une large porte charretière, souvent voûtée, avec un épais portail à double battant, plus rarement un assommoir ; souvent une petite niche ou un corbeau supportait une statue de saint au dessus de l'ouverture, côté intérieur ;

- un étage aveugle, qui pouvait servir de prison, de salle d'archives (Vic-en-Bigorre, Trie-sur-Baïse) ou de salle de tir avec archères (Barran), si la muraille dépassait deux étages ;

- un second étage, le cas échéant, de plain-pied avec la muraille, ouvrant sur le chemin de ronde par des portes de chaque côté de la tour. À cet étage aussi on peut trouver des dispositifs défensifs comme des archères ou la trace de hourds (à Trie, Hastings).

Souvent ces tours étaient précédées d'une barbacane (deux murs bas percés d'archères, protégeant la porte) et d'un pont permettant de passer sur le fossé, éventuellement en bois et démontable.

Ces tours-portes sont rarement en pierre de taille : elles sont généralement faites de blocage de pierres noyées dans un mortier de chaux, les pierres bien taillées étant réservées aux angles des murs et aux ouvertures. On ne trouve de tours-portes entièrement en pierre de taille qu'à proximité de carrières de grès ou de calcaire (Hastings, Auriébat).

On trouve aussi, plus rarement, des poternes, portes simplement percées dans la muraille et faciles à boucher en cas de danger. On peut en voir une par exemple, qui donnait sur un canal, à Saint-Sever-de-Rustan (doc. 49).

Les murailles voisines de ces tours n'étaient pas non plus en pierre de taille, sauf présence voisine de carrières et de tailleurs de pierre : elles étaient souvent en bois à l'origine, comme nous l'avons vu ; certaines étaient en terre banchée (parfois plus de 2 m d'épaisseur, comme à Plaisance-du-Gers), en briques (Rabastens, Saint-Sever-de-Rustan) ou en blocage de pierre (c'était peut-être le cas à Geaune).

On peut donc affirmer que Geaune a disposé dès ses origines d'une fortification de terre (fossés, talus) et sans doute de bois (palissade ? Tours-portes ?) gardée par une forte troupe de soldats gagés par le roi d'Angleterre. L'hypothèse d'un petit fortin, comme à Sarron, n'est pas à exclure. Il devait y avoir huit portes. Avec le temps, les murailles se sont pétrifiées et les portes ont été réduites à quatre, chiffre que l'on retrouve en 1673. Peu après, les fossés et les murs étant mis en ferme, il ne faut que quelques décennies pour que tout soit démoli et comblé pour faire de la pierre à chaux et des jardins, ce qui explique pourquoi les traces de cet important système défensif sont aujourd'hui très ténues (doc. 50).

<sup>1</sup> Bertrand Boquien, *Les portes fortifiées du Moyen Âge dans les villes et les villages du Gers*, UTM, 1994.





Doc. 43. Tour-porte du castelnau d'Auriébat (Hautes-Pyrénées), avec barbacane, herse et portail (mi-XV<sup>e</sup> siècle). On voit également le talus du fossé comblé que surplombait une muraille disparue. Photo S.A.



Doc. 44-45. Tour-porte du Maubourguet à Saint-Loubouer et entrée du *castrum* de Villecomtal-sur-Arros (XIII<sup>e</sup> s.) : emploi de blocage de pierre, portail, assommoir et vestige de barbacane disparue dans les deux cas. La muraille était formée par le revers des maisons collées à la porte, ce qui explique la présence de portes liées à un chemin de ronde mais l'absence apparente de murailles. Photo S.A.





Doc. 46. Tour-porte de Trie (v. 1350). Photo S.A.



Doc. 47. Tour-porte de Barran. Photo S.A.



Doc. 48. Tour-porte de Hastings (v. 1300 ?). Photo S.A.





Doc. 49. Poterne de Saint-Sever de Rustan. Photo S.A.



Doc. 50. Hypothèse de restitution du plan défensif de Geaune vers 1320. Plan S.A.

#### IV- La bastide en guerre

Geaune est marquée, dans le premier siècle de son existence, par un climat de guerre quasi-permanent. La bastide fait l'objet d'une bascule entre les troupes anglaises et les troupes françaises, représentées localement par le vicomte de Béarn, qui joue aussi une partition toute personnelle dans le Tursan et les autres marges de son comté de Béarn.

En 1338, Geaune est gardée par des hommes soldés par le roi d'Angleterre. En 1344, Gaston de Foix se plaint auprès du roi de France que les habitants de Geaune refusent de passer dans le camp des français<sup>47</sup>. L'année suivante, il reçoit la seigneurie de Geaune du même roi de France... qui ne la possède pas en fait, mais les habitants de la ville se sont mis sous la protection du comte de Foix car des bandes de pillards ravagent le Tursan<sup>48</sup>. En 1351 les Anglais reviennent en Tursan et le roi Édouard accorde de nouveau sa protection à la ville<sup>49</sup>. Vingt ans plus tard, c'est le vicomte de Béarn Gaston Fébus qui prend la ville sous sa protection pour empêcher les pillages par des troupes de bandouliers... commandés en sous-main par le même comte, au nom du roi de France.

En 1380, les consuls de Geaune demandent aux hospitaliers de Pécorade le droit de bâtir un moulin sur leurs terres, car « le moulin de la ville avait été brûlé aux dernières guerres ». En 1384, le sire de Castelnaud-Tursan, coseigneur de la bastide, se plaint de ne rien recevoir des revenus de la bastide, entre les mains des Français (en fait de Gaston Fébus). En 1414, le comte de Foix-Béarn reçoit officiellement possession de la bastide pour le roi de France. Le texte, conservé en original dans les archives de Pau, précise que les habitants « *en los temps passats an sufferatz trops de dempnadges mortz et pilhs per so que son scituatz en lo miey deu pays deus anglees, de que son en gran paubresse et domination et distraction de las personas edifficis et barralhs de lor loc et a tot jorn gastatz imbaditz et injuratz per annys* ». La bastide reste entre les mains des Foix-Béarn pendant toute la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, au nom du roi de France.

En 1434, dans le texte des fors donnés par le comte de Foix-Béarn, Jean de Grailly, aux habitants, le texte précise que les gens de Geaune sont situés sur une frontière et que le comte ne peut leur demander de tenir garnison hors de

<sup>47</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 248 : « Philippe, par la grace de dieu roi de France, aux seneschauls de Toulouse, de Bigorre et d'Agenois, ou à leurs [p. 249] lieutenans, Salut. Notre amé et feal cousin Gaston, comte de Foix, nous a fait signifier que comme la partie de la ville nommée Geaune en Tursan, laquelle souloit tenir nos ennemiz, laquelle partie par le fait de feu Gaston, comte de Foix dernièrement trespassé, vint à notre obeissance ».

<sup>48</sup> « Concordat entre tous les habitans de Geune assemblés en l'église de Saint Antoine de Golonin, ratifié ensuite par toute la communauté dans l'église de Geune, portant que des gens de guerre par malice et sans cause leur faisoient du ravage, et pour s'en deffendre, ils promettent de s'assister les uns aux autres de corps et de biens, en sorte que si dommage étoit fait à quelqu'un en ses biens, ou bestiaux, les autres en payeroient leur part sur l'estimation du dommage. Retenu par Bernard de St Mesclin, notaire, le 1er juin 1347. Cet acte va jusqu'au feuillet XXVIJ ».

<sup>49</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 234. « Sur Geune. Le mardi aprez la feste de l'Ascension 1351, indiction 4<sup>e</sup> la 9<sup>e</sup> année du pontificat de Clement VI Edoüard etant roi d'Angleterre, Bernard eveque de Dax, Thomas de Stampton, chevalier, senechal des Landes, jugement par les conseillers du senechal de Gascogne sur la sauvegarde et protection accordée par le roi d'Angleterre aux habitans de Geune, *in loco de Capella de Aquis* 1350 ».

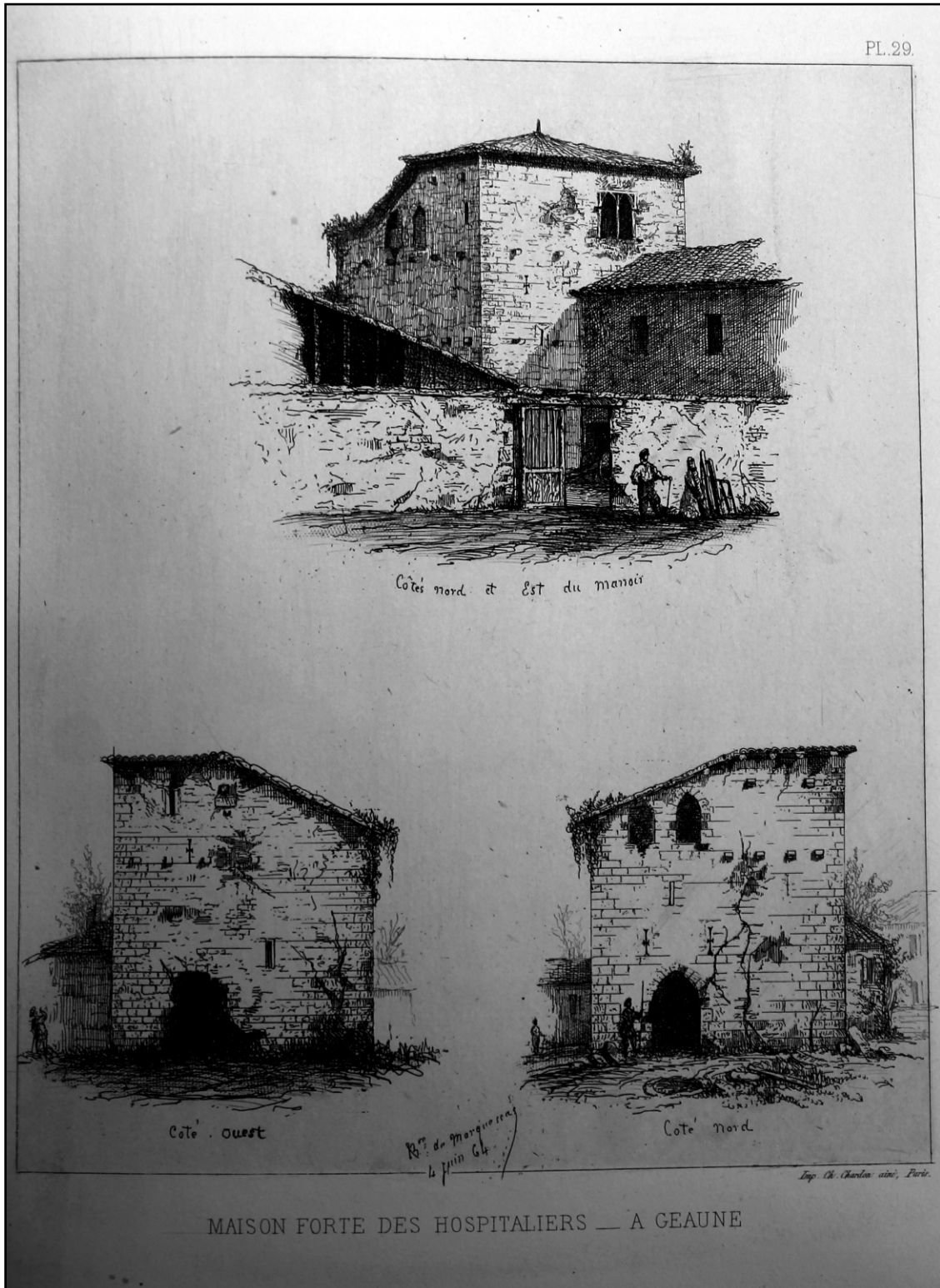
leur ville (*Item cum losdits de Geune sien en loc de frontere, que lodit mossenhor lo comte, vescomte et senhor no los pusque mandar de anar thier garnison en autre part*). En 1446, les comptes du roi d'Angleterre notent qu'un des derniers soutiens de la monarchie anglaise en Tursan, Bertrand de Lucpeyrous, écuyer (à Bahus), ne peut toucher les revenus qui lui ont été attribués par le roi, notamment ceux de Geaune, « tombée entre les mains des Français ».

La compilation de toutes ces mentions prouve que Geaune, comme tout le Tursan, a été un espace conflictuel pendant toute la fin du Moyen Âge. Cela permet de comprendre à la fois pourquoi cette bastide a été fortifiée dès son origine, et pourquoi il n'existe pratiquement plus aucun vestige de cette première phase d'occupation dans la bastide, en dehors de la tour du seigneur parier : l'argent a été mis dans les premières murailles, dans les rançons et les reconstructions, pas dans l'urbanisme...



Doc. 51. Homme d'armes gravé sur le chevet de l'église de Sensacq. XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Photo S.A.





Doc. 52. La « maison forte des hospitaliers » à Geaune, gravée dans l'ouvrage du baron de Marquessac en 1866. Photo S.A.



## V- Le plus ancien habitat de Geaune en élévation

Il est probable que les premières maisons de Geaune furent bâties en bois et en terre, les matériaux les moins coûteux, les plus faciles à trouver et à mettre en œuvre localement. En raison de l'histoire militaire compliquée de la bastide entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, il ne reste aucun exemple de ces maisons du XIV<sup>e</sup> siècle, à deux exceptions près :

- le parcellaire, qui conserve en partie l'emplacement de ces premières maisons, avec un module médiéval ;
- la tour dite « de Malte », à l'ouest de la place centrale.

### Les erreurs du baron de Marquessac

Il faut immédiatement préciser que cette tour « de Malte » a été très anciennement repérée et mal interprétée, ce qui est jusqu'à nos jours la source d'une confusion regrettable. Dans les années 1860, un érudit bordelais, le baron Henri de Marquessac, étudie les archives templières et hospitalières conservées dans les archives du département à Bordeaux, archives qui couvrent toute l'Aquitaine<sup>50</sup>. Il découvre notamment que dans la commanderie hospitalière d'Arcins, il existait une petite commanderie annexe à Pécorade, qui avait une maison à Geaune. Il décide de faire le tour de l'Aquitaine pour constater *de visu* s'il reste des vestiges en élévation de toutes les églises et commanderies citées dans les sources bordelaises. Effort plus que méritoire pour l'époque, puisqu'il fallait venir à cheval ou en calèche, et que le seul moyen de relever les vestiges était la planche à dessin, le mètre et la chambre claire. Arrivé en Tursan, le baron de Marquessac se rend à Castelnau-Tursan, où il relève le plan de l'église paroissiale ; à Pécorade, il dessine l'église et son plan ; à Bahus-Soubiran, il dessine le château de Bahus, lié à l'histoire de la commanderie car Pécorade possédait des terres et des droits dans cet espace ; à Geaune enfin, il découvre la tour qui nous intéresse et en fait le plan complet, y compris des étages, avec plusieurs dessins. Jusque là, on ne peut que se féliciter de ces dessins et relevés, sans équivalents pour le Tursan à une date aussi précoce. Par contre le baron de Marquessac souffrait de deux handicaps dont il n'avait pas conscience et dont il ne mesura pas la gravité pour la postérité :

- il n'avait pas étudié les archives locales (à Geaune et Mont-de-Marsan), considérant à tort que tout vestige médiéval ou moderne était forcément lié aux hospitaliers ;
- il n'avait qu'une formation archéologique sommaire, science qui est vraie embryonnaire encore à cette époque, sur-interprétant certains vestiges et calant de manière imparfaite les datations.

J'en donne ici quelques exemples qui éclaireront le lecteur :

- à Pécorade, il ne comprend pas le caractère composite de l'église, en particulier que le clocher décalé devant la nef correspond à la fois à une partie de l'église médiévale, mais sans doute aussi à l'hôpital qui devait être « accroché » à cette église ; il dessine correctement l'anomalie sur son dessin d'ensemble mais la fait disparaître sur son relevé au sol ;

<sup>50</sup> Baron H. de Marquessac, *Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem en Guyenne depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1793*, Bordeaux, 1866.

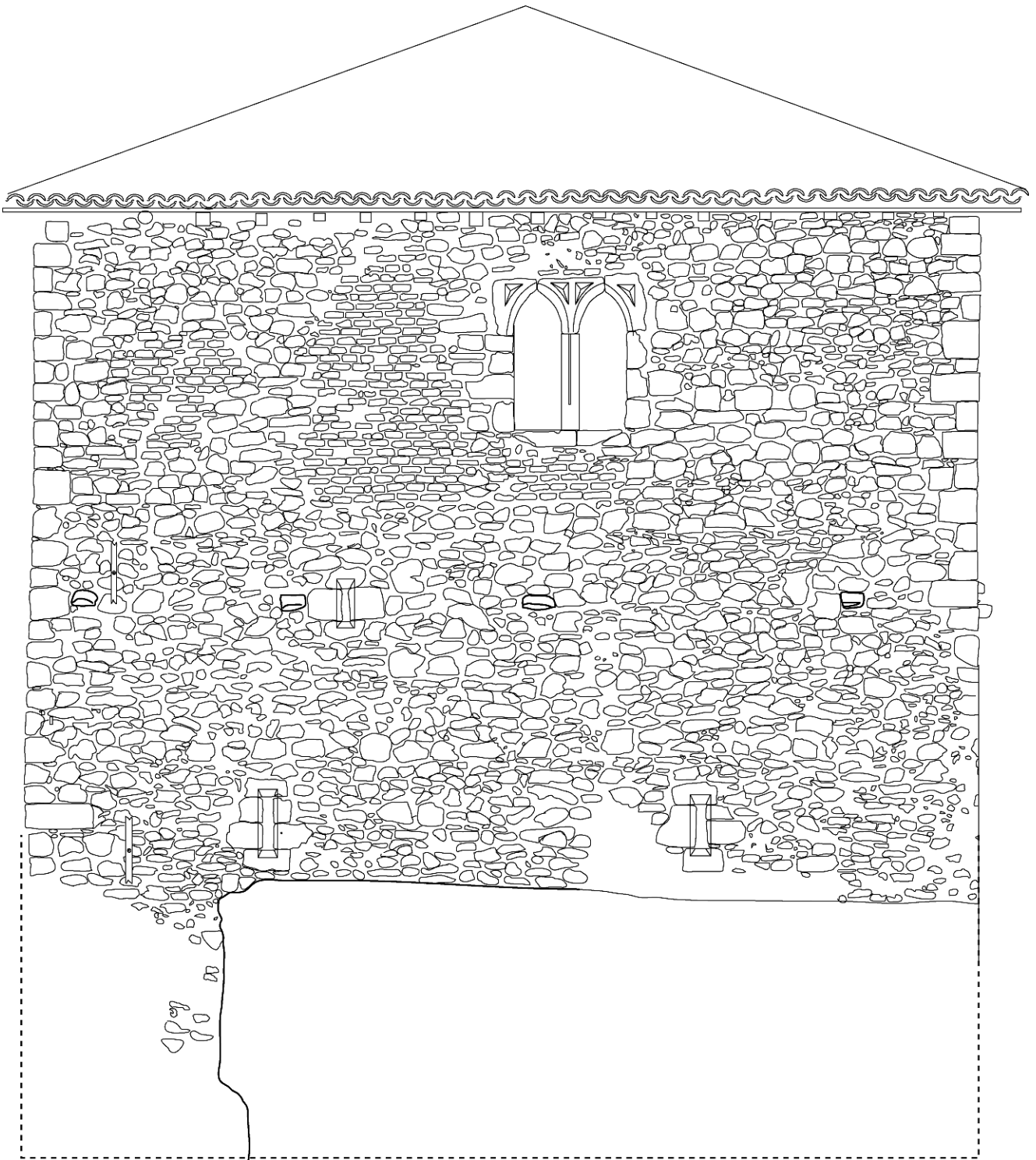
- à Castelnaud-Tursan, il interprète les petites fenêtres servant à l'éclairage comme des fenêtres romanes, alors que le chanfrein de ces ouvertures et l'appareillage interdisent de placer cette reconstruction avant le XVI<sup>e</sup> ou le XVII<sup>e</sup> siècle, avec des matériaux provenant peut-être d'une église plus ancienne ;
- à Geaune enfin, il prend la tour médiévale qu'il a découverte pour la maison des commandeurs de Pécorade, alors que celle-ci se trouvait deux rues plus loin (voir *infra*) et avait sans doute déjà été démantelée à son époque. Pire encore, il sur-interprète ses relevés et transforme des fentes d'éclairage de la tour en archères et invente une sorte de mur d'enceinte là où il n'y avait que des limites parcellaires avec des murets. Il plaque sa documentation bordelaise, lue trop rapidement, sur ce monument et décrète qu'il s'agit d'un vestige monumental des hospitaliers de Pécorade dans la bastide de Geaune. Pire encore, il affirme sans nuance que la ville a été construite autour et selon l'orientation de cette tour qui lui est antérieure... sans aucune preuve documentaire, et pour cause, c'est faux. C'est ainsi que les propriétaires actuels de la tour, en toute bonne foi, ont nommé leur tour la « tour de Malte »...

Le baron de Marquessac publie ses travaux dans un magnifique ouvrage *in folio* orné de nombreuses gravures reprenant ses dessins originaux, ses relevés et analyses (doc. 52-53). L'ouvrage, sans doute très coûteux et imprimé à peu d'exemplaires, ne fut pas diffusé dans la région, mais bénéficia d'une grand aura : Saint-Jours, Dupiellet et d'autres auteurs le citent et reprennent sans discuter ses hypothèses... Les archives départementales à Mont-de-Marsan conservent un microfilm du chapitre de l'ouvrage concernant le Tursan et j'ai pu consulter un exemplaire relié en parfait état aux archives départementales à Bordeaux, en même temps que les sources originales de la commanderie d'Arcins, et mes conclusions sont parfaitement claires : la « tour de Malte » de Geaune n'a rien à voir avec les hospitaliers, qui avaient une maison à étage dans une rue voisine, parfaitement localisable grâce au livre-terrier de 1673, comme on pourra en juger plus loin. Il faut donc abandonner totalement les travaux du baron de Marquessac et les considérer pour ce qu'ils sont : une curiosité de l'époque romantique, sans fondements historiques et archéologiques solides, avec des hypothèses plus qu'aventureuses (en particulier celle d'une ville construite autour de la tour...), qui ont été recopiées sans esprit critique par les auteurs amateurs du XX<sup>e</sup> siècle. Marquessac a été la victime d'une double erreur de méthode : il n'a pas consulté les sources écrites locales, qui lui auraient permis de localiser correctement les bâtiments qu'il avait identifiés dans les sources bordelaises ; il n'avait pas les outils d'archéologie monumentale comparative qui lui auraient permis de mieux comprendre ce qu'il avait sous les yeux. En lisant l'ouvrage de Marquessac, on remarque également qu'il a fait des rapprochement hasardeux dans d'autres villes : ainsi la supposée tour des templiers de Sainte-Foy-la-Grande a été identifiée depuis comme une tour noble liée à la baylie de cette ville, par exemple...



Doc. 53. La « maison forte des hospitaliers » à Geaune par le baron de Marquessac en 1866. Le dessinateur ou le graveur ont ajouté des archères cruciformes et un rang de corbeaux absents sur le bâtiment, pour en accentuer le caractère militaire. Photo S.A.





Doc. 54. Relevé pierre à pierre de la façade nord-ouest de la tour. Montage de blocs de calcaire et molasse noyés dans un mortier de chaux. La pierre de taille n'est employée que pour les angles et pour les moulures d'ouvertures. Quelques briques épaisses ont été employées au revers de la cheminée et pour le système de fermeture de la porte du second étage. Les deux premiers niveaux sont éclairés par de rares fentes d'éclairage, le second étage par de belles fenêtres à meneau, dont une seule subsiste intacte. Une porte est également visible sur la face nord. Plan S.A.



Doc. 55. Fenêtre à meneau de pierre éclairant le second étage. Les briques à gauche correspondent au fond d'une cheminée. Photo S.A.



Doc. 56. Porte et fente d'éclairage à chanfrein au second étage. Les deux lits de briques visibles correspondent au trou de la barre de bois qui servait, en coulissant, à fermer solidement la porte. Photo S.A.





Doc. 57. Congé bifolié à arête centrale de la fenêtre à meneau du second étage. On trouve le même type de moulure sur des fenêtres de maisons de Lagrasse (Aude) récemment étudiées par Julien Foltran et datées du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle et du premier quart du siècle suivant. Une datation peu après 1318 est tout à fait vraisemblable pour ce bâtiment. Photo S.A.



Doc. 58. Vue intérieure du second étage : fenêtre à coussièges de pierre, cheminée à conduit en « barons » de briques, placard mural tardif (XVII<sup>e</sup> s. ?). Photo S.A.





Doc. 59-61. Aménagements réalisés sur la tour au XVII<sup>e</sup> siècle : vestige de tourelle d'escalier en pierre, porte au rez-de-chaussée, placard mural tardif au rez-de-chaussée. Photos S.A.

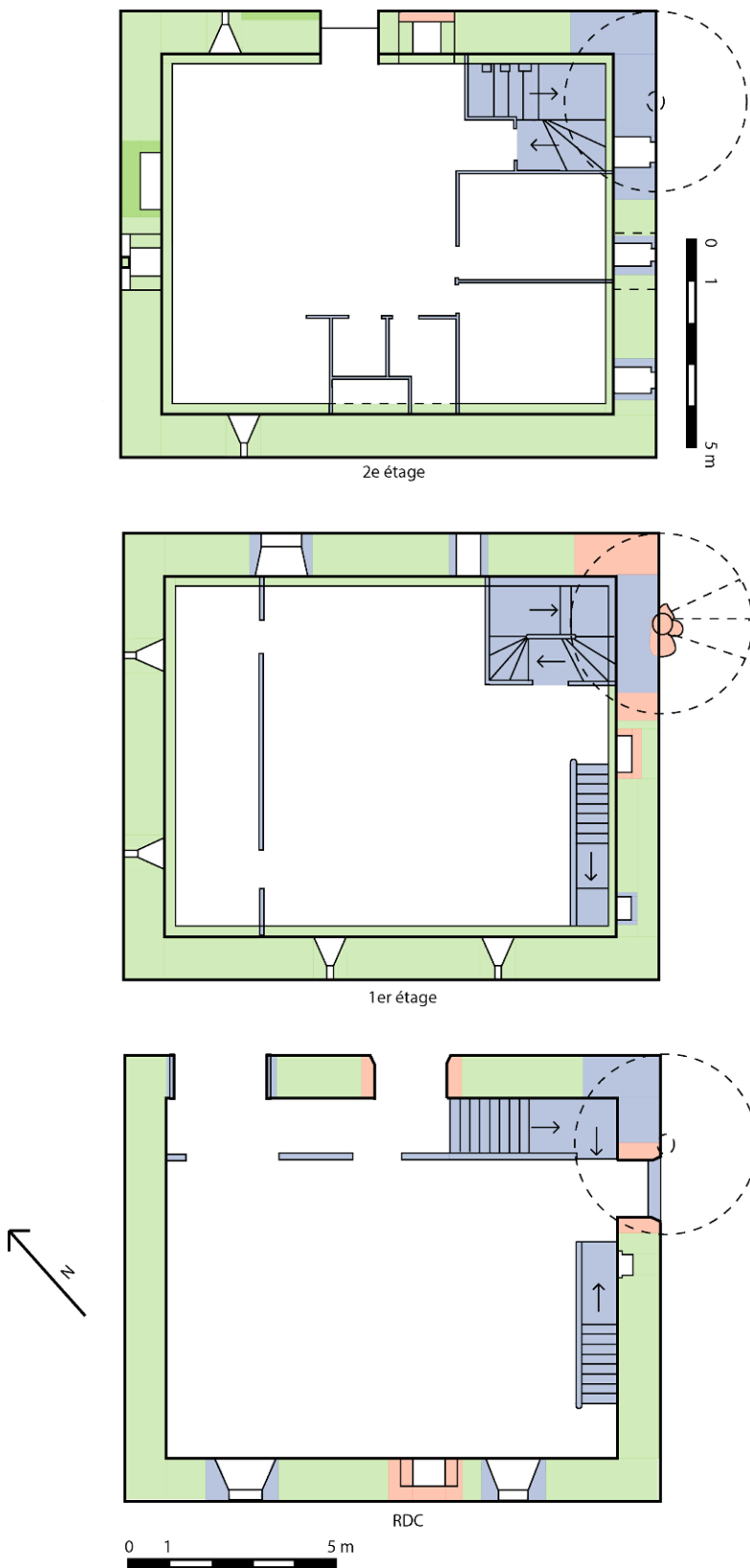
## Une tour médiévale

Le lecteur comprendra donc qu'il était nécessaire de repartir de zéro pour comprendre la tour de Geaune. Tout d'abord, il faut constater qu'elle est intégrée au parcellaire de fondation de la bastide de 1318 (et pas le contraire, comme l'affirme Marquessac) : cette tour ne peut être antérieure à cette date. Ensuite la tour est implantée en retrait de la place centrale, mais en lien avec celle-ci par le parcellaire : il est probable que cette tour constituait la partie arrière d'un ou plusieurs bâtiments dotés de couverts, à fonction commerciale et donnant sur la place. En rajoutant l'étage qui lui manque actuellement, la tour dominait de quelques mètres la place et était visible de tous lors des foires et marchés, ce qui n'est pas anodin.

Il faut ensuite examiner le bâtiment lui-même : c'est une tour de plan presque carré dotée de trois étages, avec des murs bâtis en *opus incertum* (pierres noyées dans la chaux). L'emplacement d'un puits extérieur est visible au nord du portail d'accès actuel. Les deux premiers étages sont presque aveugles, avec de petites fentes d'éclairage. Seul le dernier étage est doté d'éléments de confort, avec des fenêtres à meneau et coussièges, et une cheminée. À cet étage, on remarque aussi deux rangs de corbeaux extérieurs qui permettent de restituer un quatrième niveau disparu, sans doute en bois, qui débordait en encorbellement sur la façade actuelle à la manière d'un hourd : élément plus symbolique que réellement défensif sans doute, c'était la seule partie que l'on pourrait qualifier de militaire dans ce bâtiment (doc. 54-58). Le relatif bon état des maçonneries médiévales permet ainsi de restituer deux étages de réserves, un étage d'habitation (avec la seule porte médiévale authentique, donnant aujourd'hui sur le vide, qui montre qu'un escalier extérieur, peut-être démontable, y donnait accès) et un probable étage défensif couronnant le tout, dont l'aspect exact reste hypothétique. Il faut noter également une sorte de repentir dès la construction : pour l'étage d'habitation on n'avait apparemment pas prévu de cheminée à l'origine : celle-ci fut ajoutée *in fine*, ainsi qu'un système de fermeture à barre coulissante pour la porte, ce qui se remarque par l'emploi de « barons » ou briques épaisses que l'on ne retrouve qu'à ces deux endroits.

Quelques travaux postérieurs sont venus modifier ce premier état : l'adjonction d'une tour d'escalier en pierre, à l'angle nord-est de la tour (doc. 59), a transformé l'accès de la tour, avec le percement d'un large portail « gothique » au rez-de-chaussée sur la face nord (doc. 60), ainsi que d'un évier à ce même niveau ; la création de quelques ouvertures supplémentaires pour éclairer cet étage. Ces modifications ont été réalisées dans une période où la défense n'était plus la préoccupation première et où l'on avait besoin d'améliorer le confort d'habitation car il y avait alors des résidents permanents : le rez-de-chaussée est transformé alors en une cuisine fonctionnelle et les étages sont accessibles par un vrai escalier.

Quelques aménagements tardifs sont également lisibles sur les murs : le plus spectaculaire est le creusement « en rond » des piédroits du portail du rez-de-chaussée pour permettre le passage des barriques quand cette pièce fut transformée en chai au XIX<sup>e</sup> siècle.

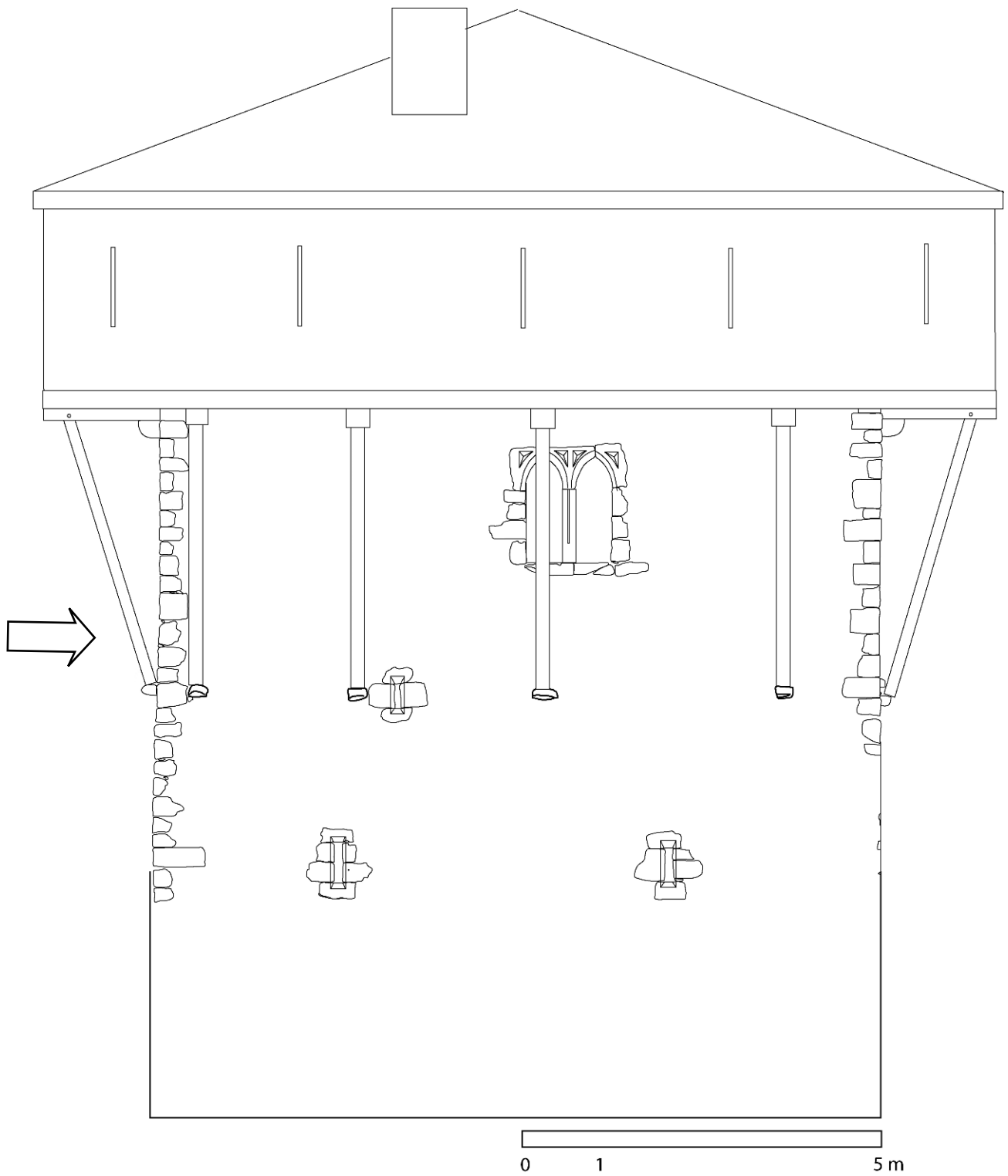


Bastide de Geaune. Tour dite "de Malte". Plans avec essai de datation des maçonneries

- vers 1320 ?
- XIVe siècle (briques)
- XVIIe siècle
- XIXe siècle et contemporain

Doc. 62. Plan des trois niveaux conservés de la tour avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.





Doc. 63. Essai de reconstitution de l'état de la tour avec son hourd au 4<sup>e</sup> niveau. La flèche indique l'emplacement de l'entrée à l'étage. Plan S.A.

On peut, à partir de là, tenter d'interpréter cette tour (doc. 62) :

1- l'état le plus ancien est celui d'une tour de quatre étages construite dans les premières années de la bastide (vers 1320-1330 ?), date confirmée par le meneau conservé au seconde étage (doc. 63). La technique de construction en coffrage avec un fourrage de pierres et de chaux se retrouve par exemple dans la tour dite des Carmes à Trie-sur-Baïse (avant 1350) ; les deux premiers niveaux avaient sans doute une fonction de grenier ou cellier et étaient accessibles par des échelles ou un escalier intérieur depuis le second étage ; le troisième niveau pouvait ponctuellement servir de logement et le quatrième de niveau défensif. Il faut restituer un escalier monumental en bois ou bien une tourelle d'escalier hors-d'œuvre au nord de l'édifice, qui pouvait être mise hors service en cas de danger (doc. 53) ;

2- Le bâtiment a été réaménagé pour une occupation permanente vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou plus probablement au XVII<sup>e</sup> siècle, date relative donnée par les vestiges en place, avec une vaste cuisine au rez-de-chaussée ; il n'est pas possible de dire si le hourd existait alors encore ;

3- après la Révolution le bâtiment est transformé en grange et cellier commercial, notamment pour un usage de chai au XIX<sup>e</sup> siècle ; c'est l'état dans lequel le trouve le baron de Marquessac lors de sa visite avant 1866, avec un toit en tuiles rabaissé qui remplace le hourd ;

4- Au XX<sup>e</sup> siècle la tour est restaurée et transformée en brocante pour les deux premiers niveaux et en appartement de location pour le second étage ; c'est l'état du bâti en 2021, tel que j'ai pu le visiter et l'étudier.

### **Une tour de seigneur parier**

Ces constatations faites, avec quatre phases principales d'occupation et d'aménagement, il faut tenter de comprendre qui a vécu là et pourquoi ces travaux ont été réalisés – accessoirement, pourquoi cette tour est le seul bâtiment en élévation de la bastide pour le XIV<sup>e</sup> siècle.

L'examen des matrices cadastrales permet de connaître les occupants aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, on ne dispose que d'une seule information : dans le livre-terrier de 1673, le propriétaire de la tour est M. de Parabère (fol. 22 v<sup>o</sup>). Qui est ce personnage ? Les travaux de l'abbé Légé, auteur d'une étude dense sur la famille de Castelnau-Tursan, permet de le savoir : c'était un représentant local des marquis de Castelnau, les descendants des cofondateurs de la bastide.

Pour bien comprendre ce qu'est cette tour, il faut observer d'autres bastides de la région pour observer des vestiges équivalents :

- à Marciac, la tour des comtes de Pardiac, coseigneurs de la bastide fondée en 1298, est présente à l'angle sud-est de la place de cette bastide, en retrait de la place, derrière une maison à couvert ;

- à Mirande, la tour des abbés de Berdoues, coseigneurs de Mirande (fondée en 1281) est placée en léger retrait de la place centrale ; un restaurant occupe la façade sur place. Une autre tour, dite des comtes d'Astarac, est visible sur un



Doc. 64. La tour de l'abbé de Berdoues sur la place centrale de Mirande. Photo S.A.



Doc. 65. La tour du comte d'Astarac, coseigneur de Mirande. Après 1281. Photo S.A.



moulon au nord-est, dominant l'ancien palais des Rohan, descendants des autres coseigneurs de la bastide (doc. 64-65).

Cette accumulation d'indices documentaires et archéologiques permet de proposer, pour la tour de Geaune, le schéma suivant :

- la tour a été probablement construite pour les sires de Castelnau, coseigneurs fondateurs de la bastide avec les rois d'Angleterre en 1318. L'emplacement central dans la ville neuve est tout à fait caractéristique de ce type de tour seigneuriale urbaine : visible de tous, avec une forte valeur symbolique, précédée par un espace commercial sous emban qui était loué ou permettait de commercialiser les surplus agricoles des terres du coseigneur (on n'en voit que le plan au sol sur le cadastre napoléonien ; c'est aujourd'hui un petit supermarché) ;
- l'aménagement de la tour correspond parfaitement à la fonction : deux étages permettent de stocker des denrées (les impôts en nature, par exemple) ; un étage « noble » est habitable et surmonté par un étage défensif. Le système de défense existe mais est réduit : fentes d'éclairage étroites ; escalier d'accès probablement démontable ; hourd sommital ;
- en raison de sa valeur symbolique et de son propriétaire, le bâtiment n'a pas été touché pendant les guerres médiévales et les guerres de Religion ;
- à l'époque moderne, le bâtiment est occupé par « l'homme d'affaires » des Castelnau, de plus en plus éloignés de Geaune car proches du pouvoir royal. Le bâtiment est aménagé et « modernisé » pour être plus habitable, avec l'installation d'une cuisine et d'une tourelle d'escalier en pierre ;
- vendue à la Révolution, la tour connaît une lente décrépitude comme lieu de stockage et de commerce, jusqu'à sa restauration partielle récente.

Tour seigneuriale contemporaine de la fondation de Geaune peu après 1318, ce bâtiment est un exemple rare de tour de seigneur parier conservée pratiquement dans son état originel. À ce titre, elle mérite d'être valorisée et protégée. En complément de cette remarque, il serait judicieux de la nommer désormais, plus justement, tour de Castelnau, de Parabère ou même de Geaune...

## La maison du roi ?

Cette tour seigneuriale était-elle la seule ? Le texte du paréage de 1318 prévoit que le roi pourra avoir une maison, *domus*, dans la bastide, mais elle n'est pas autrement documentée. Il subsiste, à l'ouest de la place centrale, les vestiges d'une maison médiévale en pierre de taille, cas unique dans la bastide (doc. 66). Est-ce le reste d'une maison noble de type « maison du roi » tôt disparue ? Il en existait une à Marciac, actuelle mairie (l'escalier conserve un fragment de tourelle en pierre de taille provenant de ce premier état), ou encore à Rabastens, où le sénéchal achète une maison de pierre pour le roi en 1331<sup>51</sup>. Malheureusement, à Geaune, faute de documents on doit en rester à une simple hypothèse.



Doc. 66. Vestige d'une maison en pierres de taille à l'est de la place centrale. Photo S.A.

<sup>51</sup> Stéphane Abadie, *La bastide royale de Rabastens-de-Bigorre des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, COREP, 1999, p. 25.

## La halle et la prison

Les coutumes prévoient dès 1318 l'existence d'une prison commune. Celle-ci se trouvait habituellement placée dans une tour urbaine ou dans le local consulaire, au vu et su de tous. Cette prison existait à Geaune sous la halle, puisqu'on en a une mention au moins pour 1399<sup>1</sup>.

La halle, disparue, se trouvait au centre de la place (doc. 67). Elle occupait une surface au sol de 420 mètres carrés environ, d'après Saint-Jours, et était formée d'auvents de bois entourant un bâtiment central en pans de bois débordant en mansarde au dessus de la toiture. On n'a pas de plan de cet édifice, mais son plan au sol est dessiné sur le cadastre de 1827 et il existe dans le Gers plusieurs halles conservées de ce type, dont celle de Cologne forme un des meilleurs exemples (doc. 68).

Sur le chevet de l'église de Sensacq, un auteur médiéval inconnu a gravé une sorte de scène de guerre, en partie effacée, dont le seul bâtiment est une sorte de halle de bastide de même sorte : est-ce une représentation de celle de Geaune dans son état du XIV<sup>e</sup> siècle ? C'est invérifiable en l'état mais ce serait assez miraculeux qu'un *graffito* reproduise ce bâtiment... (doc. 69).

Cette halle est fréquemment citée dans les sources du XIX<sup>e</sup> siècle, car la salle de justice et sa prison existaient encore en 1880 et Saint-Jours a eu des témoignages directs. Un escalier menait à une salle haute qui servait à son époque de salle de classe ; c'était sans doute l'ancienne salle consulaire.

Démolie peu après, il reste de cette halle deux piliers de bois de chêne, réemployés dans le rez-de-chaussée de la « tour de Malte ». (Doc. 70-71) Les chanfreins à congés triangulaires semblent indiquer que ces piliers datent du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il faudrait une datation dendrochronologique ou C14 pour le confirmer.



Doc. 67. La halle sur le cadastre de Geaune en 1827.

<sup>1</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 118.





Doc. 68. La halle de la bastide de Cologne. Photo S.A.



Doc. 69. Halle, *graffito* sur l'église de Sensacq : est-ce celle de Geaune qui est représentée ? Photo S.A.





Doc. 70-71. Piliers de l'ancienne halle réemployés en soutien de poutre au rez-de-chaussée de la « tour de Malte ». Photo S.A.

## VI- Les moulins

Le paréage de 1318 prévoit que les moulins qui seront bâtis à Geaune appartiendront en indivis entre le roi d'Angleterre et les sires de Castelnau.

### Le moulin de Pécorade

C'est le seul moulin documenté à Geaune pour la période médiévale : en 1380, les habitants obtiennent le droit de creuser un canal et d'implanter un moulin à l'entrée nord de la ville, sur les terres de la seigneurie de Pécorade, en échange d'une parcelle noble pour le commandeur dans la bastide. Le moulin qui existait précédemment à été incendié et n'a pas été reconstruit.

Les habitants passent un accord avec Bernard de Mera<sup>52</sup>, bourgeois de la ville, qui « s'oblige de construire un moulin, dont les jurats auroient la moitié et lui l'autre, et fut convenu que si ledit Merac vendoit sa portion, les jurats pourroient la reprendre en lui donnant, au dessus du prix de vente, la somme de vingt florins de morlaas ». Ce moulin est vendu le 14 juin 1393 à Pierre Labadie<sup>53</sup>. Ce moulin existe encore en 1552<sup>54</sup>.

Un ancien moulin est visible au nord de la bastide, transformé en maison d'habitation. Il semble entièrement dater du XIX<sup>e</sup> siècle et ne présente aucun caractère d'ancienneté (doc. 72). Je ne suis pas du tout certain qu'il s'agisse de l'emplacement du moulin médiéval cité dans les textes, sans doute plus modeste. Étant donné la modestie du ruisseau du Bas, du Marcusse et de leurs affluents, il est probable que ces moulins étaient très petits et adaptés au flux réduit de ces cours d'eau. Ils restent à localiser (la tannerie, le premier moulin, celui de 1380...).

<sup>52</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 116.

<sup>53</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 252

<sup>54</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 100.





## Le moulin des Pères

Ce moulin, qui appartenait aux frères Augustins de Geaune, n'est pas documenté pour le Moyen Âge, mais il est signalé au XVII<sup>e</sup> siècle et existait peut-être dès le XV<sup>e</sup> siècle, quand les frères mendiants exploitèrent cet espace.

Dans l'état actuel il n'est pas antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, avec des éléments de remploi provenant d'autres bâtiments, dont la pierre de dédicace de l'église des Augustins (1479) remontée là en appui de fenêtre, mais dont ce n'est évidemment pas l'emplacement originel (doc. 74). Le moulin était exploité en 1827 par Jean Lacassagne, meunier, et par Pierre Alfred Baron, exploitant de moulin à Mouchet, en 1899.



Doc. 74. Ancien moulin des Pères à Geaune. Le cercle indique l'emplacement de la pierre de dédicace du couvent en remploi. Photo S.A.



## Le moulin de Pager

Ce moulin placé à la sortie ouest de la bastide semble isolé près d'un grand champ remembré et derrière une série de logements contemporains. En fait il était placé au bord d'un ancien chemin menant à la bastide, visible à l'état fossile dans le champ voisin, qui donnait accès à Bourdos puis Miramont, comme aujourd'hui la route goudronnée voisine, et captait l'eau d'un modeste ruisseau qui devait faire tourner une ou deux meules. Ce moulin n'est pas documenté pour le Moyen Âge, mais il a peut-être repris l'emplacement du moulin incendié dont les habitants regrettent la disparition en 1380, quand ils demandent la construction du moulin de Pécorade.

En l'état actuel, le moulin n'est sans doute pas antérieur au XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle pour sa partie la plus ancienne au niveau des fondations, avec d'importantes reprises en briques mécaniques au XX<sup>e</sup> siècle, dont la tourelle qui surmonte l'édifice (et qui devait abriter une partie du mécanisme de meunerie, doc. 75). En 1827 et 1849 le meunier et propriétaire est Louis Durrieu ; en 1899 le moulin appartient à Michel Larmandieu, greffier de la justice de paix, qui n'était pas exploitant et qui a mis la structure en fermage probablement.

Ce moulin était lié à une petite maison et fief noble, la salle de Pager, intégrée au marquisat de Geaune en 1619 et non localisée.



Doc. 75. Ancien moulin de Pager à Geaune. Photo S.A.



## VII- La formation d'une bourgeoisie urbaine

Comment se forme une bourgeoisie à Geaune après 1318, distincte de la paysannerie qui préexistait là ? Les indices sont peu nombreux mais éloquents. Tout d'abord on trouve des noms de notaires et lettrés résidents très tôt dans la bastide, preuve d'une économie et d'un marché foncier dynamiques : si les consuls font appel à un notaire extérieur, Vital de Saint-Mesclin, pour un bail de terres avec le commandeur de Pécorade en 1321<sup>55</sup>, en revanche maître Guilhem de Florenties est notaire et syndic de Geaune en 1343<sup>56</sup> ; en 1492 maître Jean de Saint-Castin est notaire et jurat de la ville<sup>57</sup>. On trouve aussi plusieurs cas d'habitants qualifiés de « maîtres » dans cette période, ayant eu une formation universitaire et éventuellement aptes au notariat (ou à la cléricature ?). On ne conserve malheureusement plus aucun registre de ces notaires.

Il faut noter ensuite la présence de quelques membres de la petite noblesse très tôt dans la bastide, représentant les coseigneurs : En 1368, Guillem-Arnaud de Poyto (pour *Poyoo*, Puyol ?), écuyer (*donseil*) est bayle de la ville pour le baron Raymond-Bernard de Castelnau<sup>58</sup>. En 1481 noble Pierre-Jean de Puyol (*Poyoo*) est bayle royal de la ville<sup>59</sup>. Ce personnage était peut-être descendant d'Arnaut de Puyol, seigneur de Lanusse et Puyol en 1399<sup>60</sup>. Les nobles étaient pratiquement interdits en ville par les coutumes, et la présence des clerks limitée, car ces personnes étaient dispensées de payer les taxes dues aux seigneurs s'ils y avaient des biens.

On peut partiellement suivre une de ces familles de bourgeois ayant connu une ascension sociale. Jean de Parabere est consul de la bastide en 1368 ; Pierre de Parabere fait partie des « conseillers » de la ville en 1434 ; Peyrot de Parabere est consul en 1492<sup>61</sup> ; en 1540, Pierre de Parabere est procureur général d'Antonin de Castille, coseigneur de la bastide<sup>62</sup> ; un siècle plus tard, dans le livre-terrier de 1673, un « M. de Parabere » possède la tour dite de Malte (fol. 22 v°) et une « Mlle de Parabere », peut-être sa sœur, vit dans une belle maison à l'angle sud de la place (fol. 82) : profitant sans doute des troubles des guerres de Religion et de l'homonymie avec les Baudéan-Parabère, nobles bigourdans, les bourgeois *de Parabere* ont profité de la particule de leur nom et de leur proximité avec les sires de Castelnau pour se faire passer pour nobles en vivant noblement.

Quelles étaient les activités économiques de ces bourgeois ? De trop rares actes permettent d'affirmer que certains achetaient et vendaient de la terre dans les seigneuries voisines du lieu<sup>63</sup>, d'autres investissaient dans une tannerie ou un

<sup>55</sup> Arch. dép. Gironde, H 2022.

<sup>56</sup> *Idem*.

<sup>57</sup> Arch. dép. Gers, E 482.

<sup>58</sup> *Idem*.

<sup>59</sup> *Ibidem*.

<sup>60</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 120.

<sup>61</sup> Arch. dép. Gers, E 482.

<sup>62</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 75-86.

<sup>63</sup> Arch. dép. Gironde, H 3092, inventaire de l'ordre de Malte en 1640 : « Premièrement ung contrat de vante fait par Guilhem Courbus habitant de Geunes a Arnaud Mirat dudit lieu de sept journaux et demy de terre scize en la parroisse de Payros, deux journaux près le jardin de la ville et cinq journaux et demy dans la

moulin<sup>64</sup>. Pour l'époque moderne, on les voit prendre à ferme les biens des commandeurs de Pécorade ou des barons de Castelnau, acheter et vendre des biens<sup>65</sup>, mais quand on leur donne un titre ils sont seulement appelés « marchands », sans plus de détails... En l'absence de registres notariés, on ne sait rien de précis sur cette « marchandise » qui était trafiquée.

La charte de coutumes prévoit la vente de biens alimentaires, de vin, d'huile, de verre à vitre ou encore de vaisselle en céramique... mais ce texte existe de manière standardisée pour plusieurs bastides de la région. On est certain par contre que le marché hebdomadaire se tenait le lundi et que deux foires étaient organisées « le jour de S[ain]t Simon et S[ain]t Jude, et de Corpore Christi ». La seule maison médiévale civile conservée sur la place, celle de M. Mignon, présentait sur la rue Saint-Jean une probable boutique ouverte sur la rue, alors qu'un ou deux logements complétaient le bâtiment, en particulier à l'étage, avec un accès indépendant (doc. 77) : cette forme de bâti avec local commercial au rez-de-chaussée, encore fréquente aujourd'hui, devait être la norme autour de la place et des rues passantes dès le XIV<sup>e</sup> siècle, ouvrant sur des activités artisanales et de revente.

On est certain par contre qu'il existait un moulin pour moudre le grain avant 1380<sup>66</sup> ainsi qu'une tannerie avant 1388<sup>67</sup>, pour laquelle un accord est trouvé avec Urgons pour prélever de l'écorce de chênes contenant les précieux tanins<sup>68</sup>. Cette mention de tanneurs (une rue de ce nom existe encore au sud de la bastide) renvoie à une importante réalité économique médiévale : l'importance des troupeaux gérés par les habitants, dont la preuve se trouve dans les très nombreux conflits et accords de pacage avec les communautés voisines, que l'on peut cartographier (doc. 76). Ces animaux (ovins, bovins, porcins, caprins) sans doute très nombreux, pouvaient alimenter un commerce de viande, de laine, de peaux de tannerie et de parchemin, de jambons, de lait et de fromages... Je n'ai pas trouvé de mention de vente de vigne avant les années 1570<sup>69</sup>, mais la vigne est prévue dans la charte de coutumes dès 1322 et il est probable qu'il en existait ici comme partout ailleurs au Moyen Âge, pour le culte divin et la consommation courante. On atteint ici la limite d'une documentation très pauvre sur ces sujets.

---

terre de Pecourade avec l'investiture du commandeur Darcins en luy payant la rante acoustumee en datte de l'an 1343, cotte n°1. ».

<sup>64</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 116 : « Folio VIIJ, IX et X accords entre les jurats de Geune et Bernard de Merac, bourgeois, lequel s'oblige de construire un moulin, dont les jurats auroient la moitié et lui l'autre, et fut convenu que si ledit Merac vendoit sa portion, les jurats pourroient la reprendre en lui donnant, au dessus du prix de vente, la somme de vingt florins de morlaas. 1380. »

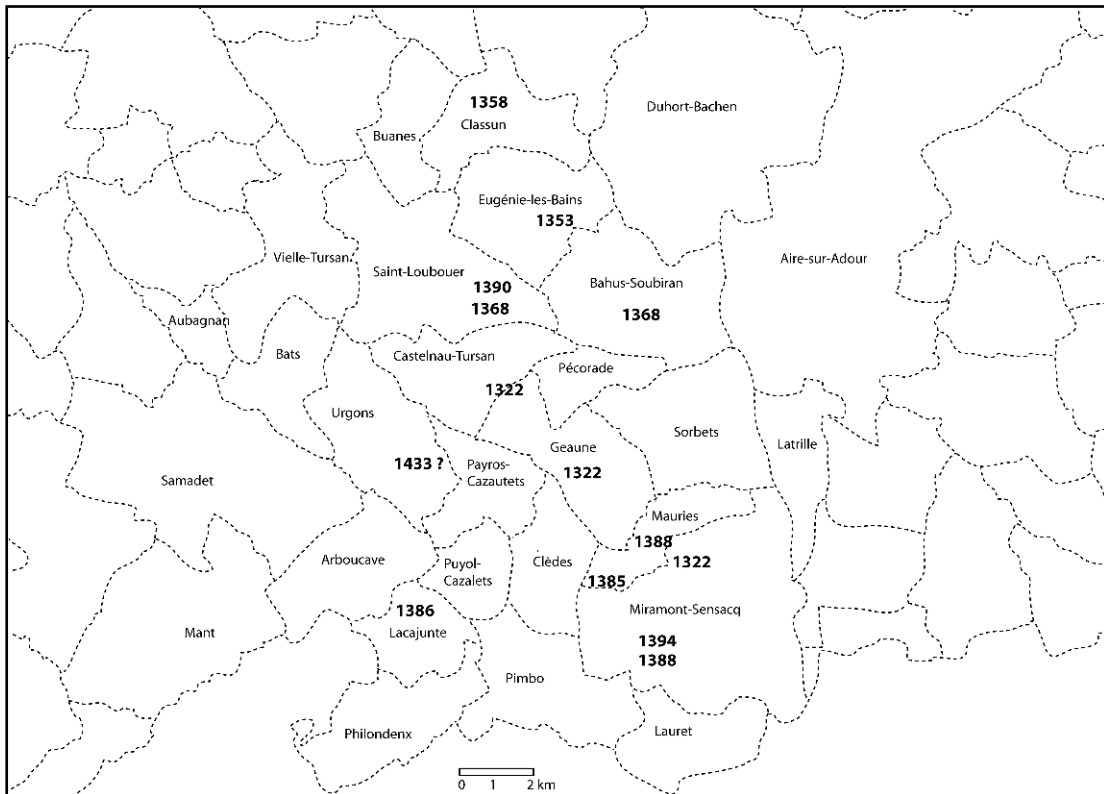
<sup>65</sup> *Idem*, t. XVI, p. 100.

<sup>66</sup> Arch. dep. Haute-Garonne, H Malte Arcins, inventaire general des titres de la commanderie d'Arcins, fol. 198-226 v°.

<sup>67</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 100.

<sup>68</sup> *Idem*, t. XXII, p. 118.

<sup>69</sup> *Idem*, t. XXI, p. 400.



Doc. 76. Conflits et accords pour le pacage des troupeaux de Geaune (1318-1433). Carte S.A.



Doc. 77. Maison d'origine médiévale à l'angle de la place : l'actuelle porte d'entrée principale (flèche) était à l'origine une boutique ouvrant sur la rue Saint-Jean. Photo S.A.



## VIII- La maison des commandeurs de Pécorade

J'ai déjà abordé en partie cette question avec la tour dite de « Malte », qui a été confondue avec la véritable maison des commandeurs de Pécorade.

Ce bâtiment est connu de manière exclusive par des sources écrites conservées dans les fonds des archives du fonds de Malte à Toulouse<sup>70</sup> et à Bordeaux<sup>71</sup>. En 1380, un accord entre les habitants de Geaune et le commandeur de Pécorade permet aux habitants de creuser un canal d'aménée d'eau et d'installer un moulin sur les terres de la seigneurie de Pécorade. En échange, le seigneur commandeur reçoit le droit de bâtir une maison dans la bastide, « noble et exempte de garde », qui pourra servir à stocker les revenus en nature (les « fruits ») destinés à la commanderie. Cette maison n'est pas autrement documentée pour le Moyen Âge, mais on la localise assez simplement grâce au livre-terrier de 1673 : la « maison de Mr le commandeur de Pecorade » se trouvait au bout de la rue de Castelnau, sur une parcelle qui donnait au revers sur la rue de Marsiacq (actuelle rue Montmartre, doc. 79). Ces données transposées sur le cadastre de 1827 permettent de repérer l'emplacement de cette vaste demeure (une centaine de mètres carrés au sol), qui était dotée d'une basse-cour et d'un jardin. Des tranchées d'épierrement, encore marquées au sol aujourd'hui, correspondent sans doute au négatif des fondations de cette importante bâtisse (doc. 78).

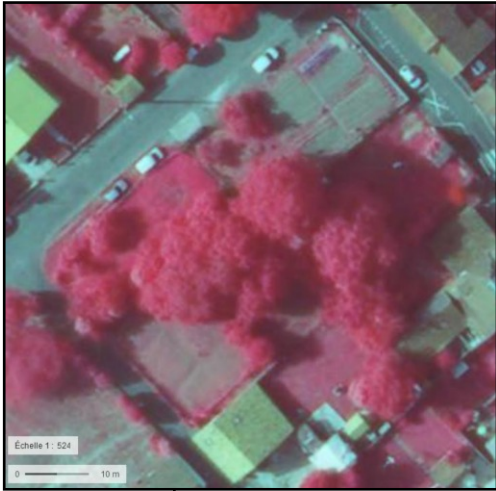
Les textes conservés dans le fonds de Malte à Bordeaux permettent de préciser la forme et l'évolution de cette maison à l'époque moderne. Une visite réalisée en 1693 nous donne l'aspect général du bâtiment : « nous serions venus à la maison que led[it] commandeur a en cette ville, que nous avons trouvée bastie de bonnes murailles de pierre à chaux et à sable, à trois étages ; de lad[ite] maison sommes venus à l'église paroissiale de Pécorade éloignée dud[it] Geaune d'un quart d'heure de chemin, où nous avons fait nos prières accoutumées. »<sup>72</sup> Cette maison était alors louée et fournissait un revenu locatif au commandeur. On conserve en effet des baux de location pour 1742 (contrat de 3 ans, pour 28 livres par an) et 1769 (contrat de 3 ans, pour 21 livres par an). La diminution des montants des contrats, pourtant modestes, est sans doute liée à la décrépitude du bâtiment.

Mal entretenue, cette maison fait l'objet de travaux en 1706 (un apprentis fermé est entièrement rénové par deux maîtres charpentiers de Castelnau-Tursan) et surtout en 1770 : la toiture est reprise, ainsi que l'ensemble des murs qui sont lézardés et partiellement couverts de lierre ; le conduit de cheminée est rejointé. On apprend dans ce document qu'il y a une cuisine au rez-de-chaussée, des fenêtres à croisées de pierre, un étage et/ou un grenier sous-toiture. La parcelle est entourée d'un mur de séparation en pierre, qui est également refait, avec un portail en bois de châtaignier donnant sur la rue de Castelnau. Les textes parlent de « corps de logis » doté de « quatre murs » et rien n'indique que c'était une tour ou qu'il y avait une tour. Il y avait un étage d'habitation et un étage sous comble, soit trois étages au total.

<sup>70</sup> Arch. dép. Haute-Garonne, H Malte Arcins, inventaire général des titres de la commanderie d'Arcins, fol. 198-226 v°.

<sup>71</sup> Arch. dép. Gironde, H 2022. Voir la fiche correspondante pour les plans et la transcription des principaux documents.

<sup>72</sup> Édition : Abbé Joseph Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. II, p. 139-142.

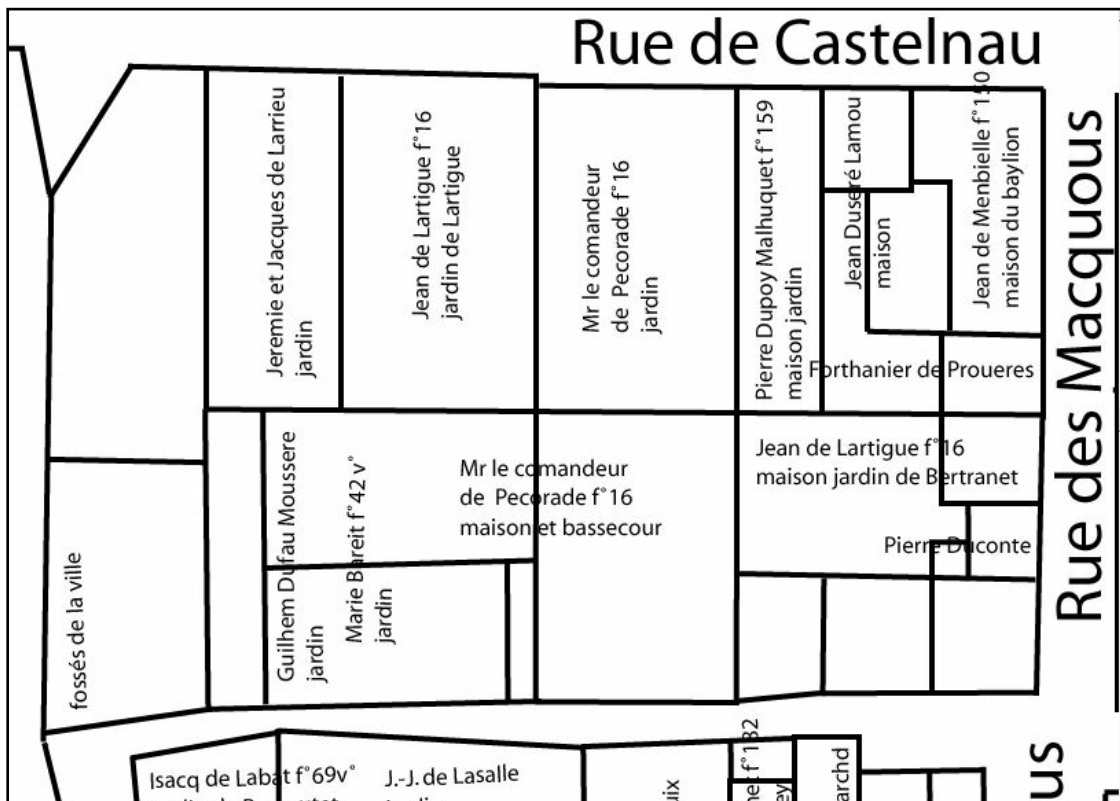


Doc. 78. Localisation de la maison du commandeur de Pécorade dans la bastide de Geaune, reportée sur le cadastre de 1827. Le terrain, partiellement découvert, présente des tranchées d'épierrement d'un bâtiment qui pourrait correspondre à cette maison disparue. Plan S.A. et photographie aérienne infrarouge de l'IGN/Geoportail, détail.



Comme on le voit, cette maison urbaine des commandeurs de Pécorade n'a rien à voir avec la mal nommée « tour de Malte », tour des seigneurs pariers qui se trouvait deux rues plus loin. Installée après 1380, alors que la place centrale était lotie depuis longtemps, les commandeurs ont cependant bénéficié d'une parcelle assez grande permettant d'installer jardin et cour en plus d'un grand bâtiment confortable qui était certainement doté d'un appartement pour loger ponctuellement le commandeur ou ses hommes, et d'un vaste espace pour mettre à l'abri les biens en nature provenant des propriétés de l'hôpital autour de la bastide (à Bahus, Castelnaud, Pécorade...). La maison est mise en location à l'époque moderne car la commanderie n'est plus occupée, seuls les revenus des biens de la commanderie sont encore exploités par une mise en ferme : le commandeur réside désormais à Bordeaux, l'hôpital de Pécorade lui-même a physiquement disparu et seuls importent alors les revenus locatifs provenant de ces biens, ce qui explique aussi le manque d'entretien de cette maison...

Au XIX<sup>e</sup> siècle le bâtiment, trop vétuste, est démoli et les habitants en perdent jusqu'au souvenir. On peut évidemment le regretter, car ce devait être un rare exemple de « refuge » médiéval de l'ordre de Malte, dont on ne connaît guère d'exemples dans des bastides, mais dans quel état était ce bâtiment après plusieurs siècles de mise en location et d'entretien sommaire ?



Doc. 79. Mentions de la maison des commandeurs de Pécorade sur le livre-terrier de 1673, reporté sur le fond cadastral de 1827. Plan S.A.



## IX- L'église Saint-Jean-Baptiste

### Mentions documentaires

Contrairement à ce qui a été parfois affirmé, la bastide de Geaune, implantée sur la paroisse Saint-Jean de Pantagnan préexistante, est dotée d'une nouvelle église paroissiale dès sa fondation. C'est le ressort du prélèvement des dîmes et le statut paroissial de Pantagnan qui pose alors question et fera l'objet de transactions par la suite. En effet, dès 1321, dans un bail en fief de terres par le commandeur de Pécorade, on trouve parmi les témoins sire Guilhem de Landa, prêtre de l'église de Geaune (*dominus Guilhermus de Landa, rector ecclesiæ de Genua*)<sup>73</sup>. En 1335, dans le pouillé du diocèse d'Aire, il est précisé que le prêtre desservant de l'église de Geaune est à la proposition du sire de Castelnau et à la nomination de l'évêque d'Aire (*id. de Genua de dono episcopi tamen Dominus de Castronovo impedit*)<sup>74</sup>. En 1347, un accord avec le comte de Foix-Béarn est ratifié dans l'église de Geaune par toute la communauté rassemblée. En 1390 Raymond-Bernard de Castelnau est curé de l'église de Geaune (*Geno*). En 1393, la vente du moulin de la ville à Pierre Labadie est ratifiée « *en la gleyse major de ladite ville de Geno, Charles étant roi de France. Testes Ramondus Bernat deu Castetnau, rector de la Gleyse major de la diite ville, fray Pées de Labatut de l'ordre de Sent Johan de Jherusalem rector de Castetnau* ».

Il faut attendre un demi-siècle pour trouver de nouvelles mentions. Sur le clocher-porche de l'église paroissiale, on trouve le texte suivant<sup>75</sup> : LAN M CCCC LII REFE AQ[UE]ST PILAR LA BOTE DE[RA G]LEISE. On peut le traduire par : *l'an 1452 fut reconstruit ce porche (et) la voûte de l'église*. En 1481, on trouve une nouvelle mention de prêtre : *mossen Johan de Casso, preste, rectore de Geno*.

En 1483, Jean de Lau, évêque de Bayonne, fonde dans l'église paroissiale une chapelle avec une prébende pour entretenir un prêtre<sup>76</sup>. Cette fondation richement dotée s'explique parce que ce personnage était un membre de la famille des Castelnau-Tursan, probablement un cadet.

En 1492, les habitants prêtent serment à leur seigneur dans l'église paroissiale de Geaune « *et dabant l'auta major de Noste Donne* ». Jean-Baptiste Larcher, qui a relevé cette mention, a été intrigué par le fait que l'autel majeur était dédié à la Vierge Marie alors qu'à son époque (vers 1750) l'église était déjà dédiée à saint Jean-Baptiste. Il précise en effet : « Si le maitre autel etoit alors dedié à Notre Dame, il se peut qu'il ne l'a été sous l'invocation de Saint Jean, que lorsque l'eglise de Pantagnan fut ruinée ». Remarque très pertinente : l'église de Geaune,

<sup>73</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 448.

<sup>74</sup> Pouillé d'Aire, 1885, p. 264 ; Robert de Laborde d'Arbrun, « Inventaire du château de Poyanne », *Bulletin de la Société de Borda*, 1934, p. 62, n° 360 : « Titre de présentation de la cure de Geaune à Mr l'Evêque d'Aire, par Mre Jean de Paris, prêtre, docteur en théologie du 20 7bre 1694, par Madame la Marquise de Poyanne, dame de Geaune, cotté au dos du n° 14, 1. 43e ».

<sup>75</sup> Mention : 90 J 57/13. Fonds Jean-Auguste Brutails, 1910. Plan de l'église de Geaune. Notes et relevés d'inscription sur l'église Saint-Jean-Baptiste de Geaune : « Geaune. Pile Nord-Ouest du porche, minuscule gothique carrée : l'an M IIIcL II I(?)fet acquert pilar labore de sus ».

<sup>76</sup> AD32, E 482, copie du 17<sup>e</sup> s., 16 p. papier.

au Moyen Âge, fut sans doute une église dédiée à Notre-Dame avant de prendre le nom de sa paroisse, dérivée du titre de l'église-matrice de Pantagnan. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale de Geaune est devenue une sorte d'église collégiale entretenant plusieurs prêtres, sans avoir pris le titre d'église collégiale cependant. En effet, en 1550, on trouve ainsi « maîtres Tristan Dauan, Pierre Dulau, Fortané de Cazalets, Jehan de Marcusse, pretres, syndic et prebendiers de la chapelle de la Trinité de l'eglise parroissiale de la presente ville de Geune ». Les rentes ou prébendes étaient très recherchées par les prêtres car elles leur permettaient de vivre grâce à des rentes gagées sur des donations de terres et de maisons faites par de généreux donateurs (en particulier dans des testaments), contre des messes régulières<sup>77</sup>. Une dizaine de ces prébendes sont identifiées pour Geaune au XVII<sup>e</sup> siècle : « Le livre de taille de Geune porte des taxes sur les prebendes de Parabere, Campagne, St Blaize, de Dancos, Lafargue, St Nicolas, Ste Caterine, la Ste Trinité, de Menaud Loubie, de la ville, de l'hospital, de St Orens. Il y en a encore une de Pée d'Abadie, qui n'a pas de bienfonds, mais des rentes. »<sup>78</sup>

La documentation écrite permet donc d'affirmer que l'église paroissiale de Geaune existe dès 1321, trois ans à peine après la fondation (mais ce n'est pas le bâtiment actuel) et que les sires de Castelnaud propose le prêtre desservant, qui est confirmé par l'évêque. Parfois, comme à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce desservant est même un membre de cette famille de Castelnaud, car c'est un agent de pouvoir dans une période troublée. L'église sert aux cérémonies religieuses mais aussi aux cérémonies publiques : on y réunit la communauté pour des actes importants, on y signe des contrats... Au XV<sup>e</sup> siècle, d'importants travaux permettent d'aménager le porche d'entrée et une série de chapelles financées par des donations pieuses ; on a conservé le texte de la fondation de l'évêque Jean de Lau(r), autre membre de la famille de Castelnaud, pour 1483. Cela explique les mentions de prêtres prébendiers, qui sont au nombre de quatre dans cette église en 1550 : ils ont en charge les messes au grand autel mais aussi les messes dans les chapelles secondaires de l'église à la mémoire des donateurs. Cette période faste prend fin avec les guerres de Religion, comme on pourra le constater plus loin. Passée cette période de crise, les prébendes sont progressivement asséchées de leurs revenus (les terres ont été soustraites à leur objectif initial, ne sont plus exploitées ou bien l'inflation diminue la valeur de ces rentes). D'autres prébendes sont cependant fondées jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et assurent des revenus pour plusieurs prêtres. Pendant la Révolution, « les vingt prébendes de Geaune furent estimées 29732 livres »<sup>79</sup> et dispersées.

<sup>77</sup> Source : Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 239.

« 30 avril 1578. François de Foix, eveque d'Aire, avoit pour vicaire general François Barbier. Titre d'une prébende de la Trinité de Geune ».

<sup>78</sup> Source : Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 100.

<sup>79</sup> Joseph Légé, *Les diocèses d'Aire et de Dax ou le département des Landes*, Aire-sur-l'Adour, 1875, t. II, p. 290 ; p. 299 : revenus du prêtre de Geaune : la congrue, dont 2/3 par la fabrique de Geaune, 1/3 par celle de Saint-Loubouer.

## Archéologie monumentale d'une église de bastide

Peu d'auteurs se sont intéressés à l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Geaune. Si on relève quelques mentions et des descriptions sommaires par des auteurs anciens, comme l'abbé Joseph Légié ou Bernard Saint-Jours, avant la Première guerre Mondiale, il faut attendre les années 1980 pour qu'un vrai spécialiste se penche sur cette église : le professeur bordelais Jacques Gardelles écrit une courte monographie dans l'ouvrage de Serge Lerat, *Landes de Gascogne et Chalosse*<sup>80</sup>, qu'il complète ensuite dans son ouvrage sur *l'Aquitaine gothique*<sup>81</sup>. La seule publication d'importance, outre cette notice, est l'étude de la peinture conservée dans l'actuelle sacristie (chapelle sud, au niveau du chœur) lors de sa découverte, décrite et commentée avec talent par Jean-Pierre Suau dans une notice du *Bulletin monumental*<sup>82</sup>. L'église a été classée parmi les monuments historiques en 1973. Ces données ont été reprises par Deloffre et Bonnefous, qui ont commenté la géologie des pierres employées pour bâtir l'édifice, en 2000<sup>83</sup>.

L'édifice, orienté, se compose d'une large nef unique voûtée d'ogives, ouverte de cinq chapelles également voûtées d'ogives, qui se termine à l'est par un chevet polygonal à cinq pans et à l'ouest par un large clocher-porche de plan rectangulaire sous lequel s'ouvre un large portail. Deux sacristies, qui desservaient à l'origine deux chapelles au sud, sont également conservées (l'une près du clocher-porche et l'autre près du chevet ; un bâti symétrique au nord, plus tardif, servait à entreposer le corbillard). Le plan est donc celui d'un édifice de style gothique tardif, comme on en rencontre beaucoup dans les bastides (Marcillac, Beaumarchès, Boulogne-sur-Gesse...). Cependant les nombreuses anomalies visibles dans les maçonneries de molasse prouvent que l'édifice a eu une histoire complexe qu'il convient de préciser.

Le premier édifice, celui qui est en fonction en 1321, n'est pas l'édifice actuel. Les vestiges de l'église de Sarron, contemporaine de celle de Geaune, petite église aux murs de galets et briques partiellement conservée, pourraient donner une idée de ce qu'était cette première église de Geaune. À Geaune cependant l'église était peut-être déjà en pierre, comme semblent l'indiquer les remplois possibles de moellons au niveau du chevet actuel. Cette première église fut détruite au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, sans doute parce qu'elle était devenue trop petite et modeste. Le chevet actuel et la partie inférieure des murs de la nef semblent correspondre à cette phase de reconstruction au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est impossible de dater précisément cette première phase de reconstruction car toutes les moulures, sculptures et peintures qui auraient pu aider à la datation ont disparu à l'époque moderne ou plus certainement pendant les travaux souvent radicaux menés entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. On pourrait peut-être proposer une date vers le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, période où un membre de la famille de

<sup>80</sup> Serge Lerat, dir., *Landes de Gascogne et Chalosse*, t. I, 1983, p. 365 (notice de J. Gardelles).

<sup>81</sup> Jacques Gardelles, « Geaune. Église paroissiale » in *Aquitaine gothique*, Paris, Picard, 1992, p. 184-185.

<sup>82</sup> Jean-Pierre Suau, « église Saint-Jean-Baptiste de Geaune », *Bulletin monumental*, n°141-1, 1983, p. 71-72.

<sup>83</sup> Raoul Deloffre et Jean Bonnefous, *Églises, châteaux et fortifications des Landes méridionales*, Atlantica, 2000, p. 41-42.





Doc. 80. Le clocher-tour de l'église Saint-Jean-Baptiste de Geaune. Plan S.A.





Doc. 81. Armoirie de la bastide sur le portail latéral sud de l'église (après 1373). Plan S.A.



Doc. 82. Dédicace datée de 1452 sur le clocher-porche de l'église paroissiale. Plan S.A.





Doc. 83. Clef de voûte de style gothique flamboyant de la chapelle nord (vers 1450 ?). Plan S.A.



Doc. 84. Modillon armorié de la première chapelle nord. Plan S.A.





Doc. 85-88. Détails de la chapelle de la Trinité (vers 1483) : oculus de style gothique, moulures de l'entrée, clef de voûte avec ange portant un phylactère, enfeu. Plan S.A.





Doc. 89. Le portail principal de l'église Saint-Jean-Baptiste (vers 1450 ?). Plan S.A.



Doc. 90. Portail principal de la collégiale Notre-Dame de Beaumarchès (v. 1440). Plan S.A.

Castelnau est titulaire de la paroisse et où des travaux de reconstruction sont entrepris, notamment le moulin (?).

Ce premier édifice n'est peut-être pas voûté mais charpenté dans un premier temps (les faibles contreforts, renforcés par la suite, semblent le montrer) et les travaux se poursuivent jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Le style du portail monumental de l'église rappelle les portails gothiques des églises de Marciac ou de Beaumarchès (vers 1450) : l'arc en anse de panier et le tympan qui abritait une statue (de Notre-Dame ?)<sup>84</sup> renvoie à un vocabulaire décoratif de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

La porte secondaire au sud de l'église, qui servait peut-être d'entrée courante ou pour les prêtres prébendiers, est ornée d'une armoirie à trois fleurs de lys qui rappellent les armes de la ville mais aussi celles des rois de France (doc. 81) : ce vestige héraldique, le seul encore en place dans la bastide (il y en avait un autre sur la façade du couvent des Augustins, disparu), indique probablement que cette partie de l'église a été bâtie après la reprise de la ville par les Français, en fait par les troupes du comte de Foix-Béarn, après, avec un financement partiel par le roi ou par le comte.

La phase principale des travaux s'achève en 1452 avec la mise en place du clocher-porche monumental, orné d'une inscription dédicatoire qui rappelle à la fois l'installation du clocher-porche mais aussi le voûtement d'une partie au moins du sanctuaire (doc. 82). L'examen de la première travée de la nef montre en effet deux phases de construction : la façade avec le portail est contemporaine de l'édification du clocher-porche, avec de puissants contreforts d'angle destinés à contrebuter la poussée des nouvelles voûtes de la nef (doc. 80). L'immense verrière qui éclaire le deuxième travée au sud, avec une surface vitrée importante qui devait être un chef-d'œuvre de maître-verrier, est un autre vestige de cette phase de construction, qui a cependant respectée la porte armoriée sous-jacente.

Les quatre chapelles nord et sud qui encadrent le chevet pourraient être contemporaines de cette mise en place de la voûte : les murs de ces chapelles sont chaînés avec les puissants contreforts qui soutiennent les voûtes du chœur. Les chapiteaux, clefs de voûte et moulures de style gothique flamboyant, avec plusieurs sculpteurs qui sont intervenus, sont compatibles avec une proposition de datation vers 1450.

On peut donc conclure avec vraisemblance que l'église paroissiale a été rebâtie vers le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle (suite à la reprise de la ville par les troupes de Charles V en 1373 ? Cela expliquerait la parenté du plan avec d'autres églises de bastides « françaises ») et que les travaux de la nef se sont étalés jusqu'aux années 1440-1450 pour une phase de « finition » avec la mise en place du clocher-porche et de voûtes limitant le risque d'incendie.

L'histoire monumentale de l'église ne se termine pas là : la construction de la chapelle de la Trinité en 1483, au sud de la première travée, dotée de sa propre

<sup>84</sup> La clef de voûte du porche porte la formule « A AVEM[ARIA] », ce qui est un indice en faveur d'un édifice dédié à Marie avec une statue mariale sur le tympan.



sacristie (doc. 85-88), est le seul exemple daté avec précision des chapelles et autels secondaires avec prébendes qui se multiplient dans l'église peut-être dès les années 1440-1450.

Contrairement à ce que propose le plan touristique montré à l'entrée de l'église, je ne crois donc pas que quatre des chapelles secondaires qui entourent la travée de chœur sont contemporaines de la nef, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : tout renvoie à un vocabulaire décoratif et technique du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, dont on peut également encore lire de rares vestiges peints (doc. 83-84). L'argument majeur en faveur de cette datation plus tardive me semble le lien entre les contreforts extérieurs et les murs de ces chapelles, qui sont construits en continuité : on a voûté le chevet et la nef en même temps qu'on bâtissait ces chapelles, qui ont servi à équilibrer les poussées de ces voûtes.

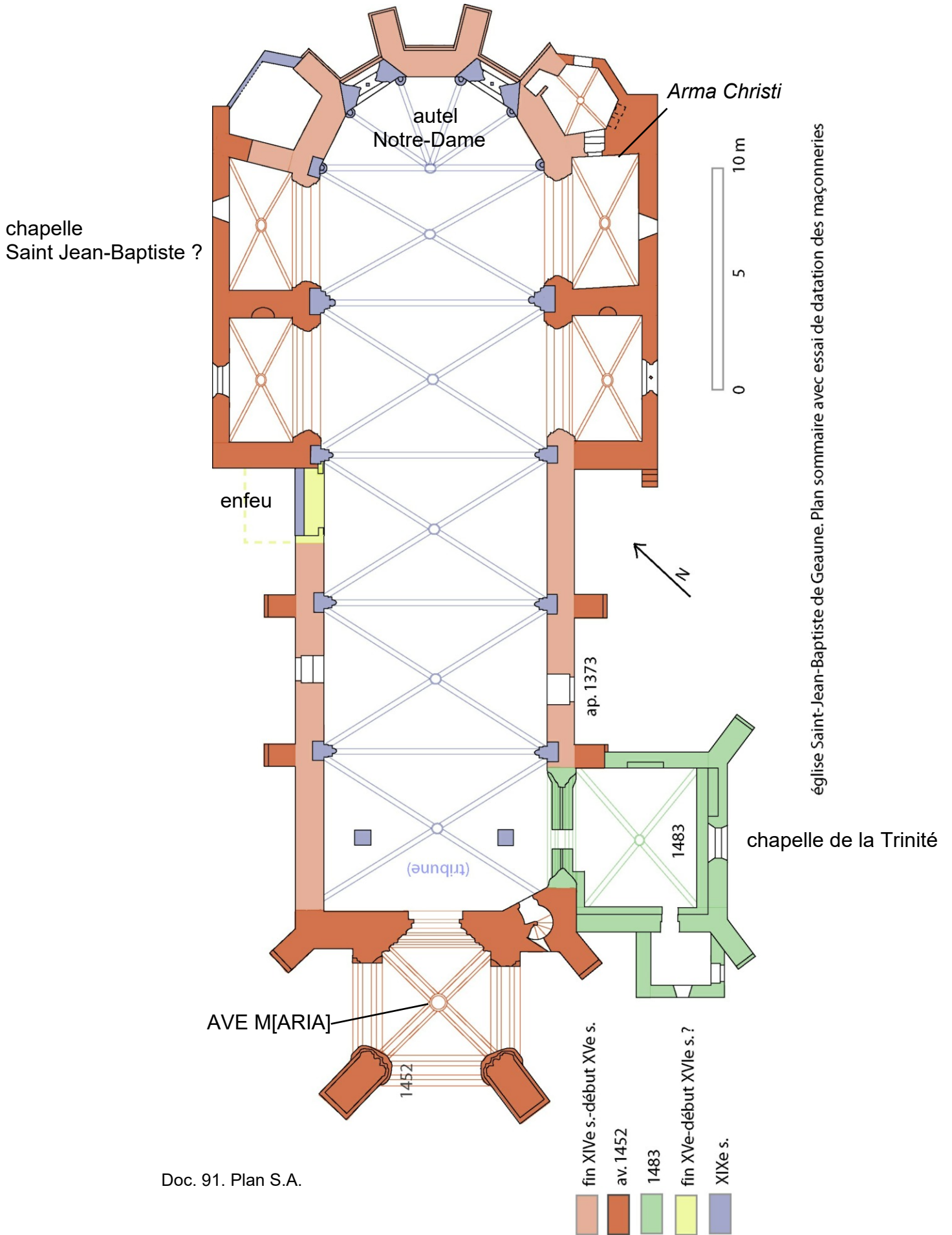
Je propose donc la chronologie suivante pour l'ensemble de cette église (doc. 91) :

- 1- première église avant 1321, démolie et disparue ;
- 2- construction du chevet polygonal et des parties basses de la nef, à partir des années 1373 (?). Ce premier édifice est charpenté ;
- 3- construction des voûtes, du clocher-porche et des chapelles de la nef avant 1452. On rebâti à cette occasion les deux travées ouest pour installer la grande verrière ;
- 4- création de la chapelle de la Trinité, vers 1483, au sud de la première travée ouest ;
- 5- ajouts liés à l'usage funéraire du lieu, en particulier un enfeu visible au nord de la nef, de style gothique tardif, ou encore les nombreuses traces de litres funéraires.

Cette proposition de chronologie relative ne résout pas toutes les questions, en particulier pour les parties hautes, très remaniées au XIX<sup>e</sup> siècle (création des voûtes actuelles en 1881-1886) : quand ont été détruites les voûtes gothiques (pendant les guerres de Religion, vers 1569 ?)<sup>85</sup>, remplacées par un lambris ? Le clocher a-t-il été un jour terminé ou bien a-t-il été arrêté, faute de moyens, au niveau de l'étage des cloches ? C'est un phénomène courant, que l'on rencontre aussi à Beaumarchès, à Marciac... Le chevet de l'église et ce clocher étaient-ils intégrés au système défensif de la ville, à l'usage de vigies ? On ne sait.

D'importants travaux menés au XIX<sup>e</sup> siècle ont donné à l'édifice son aspect actuel, avec des voûtes néo-gothiques dans le goût du XIII<sup>e</sup> siècle et un clocher assez bas portant seulement un étage de cloches. Les murs intérieurs ont été presque entièrement décrépis, ce qui est également regrettable car la seule peinture assez bien conservée, datable peut-être du début du XVI<sup>e</sup> siècle, est un exemple exceptionnel de motif lié à l'adoration de la croix, œuvre savante sans doute destinée à des théologiens.

<sup>85</sup> La documentation atteste qu'à l'époque moderne la nef n'était plus voûtée, mais les murs ne présentent presque aucune trace d'incendie, contrairement aux Augustins : l'incendie n'a-t-il touché que la charpente et le haut des voûtes dans cette église ? C'est l'hypothèse la plus probable.



Doc. 91. Plan S.A.

église Saint-Jean-Baptiste de Geaune. Plan sommaire avec essai de datation des maçonneries

## X- Le couvent des Augustins

### Une historiographie riche mais méconnue

Le couvent Saint-Augustin de Geaune a fait l'objet de deux notices dès les années 1640 par le père Simplicien de Saint-Martin, doyen des Augustins de Toulouse, qui écrivit dans un de ses ouvrages un long texte sur le martyre des moines de Geaune en 1570 (1641), repris peu après par Tomàs de Herrera dans son *Alphabetum Augustinianum* (1644). Un plan général de la province montre également le couvent en 1659 (par Augustin Lubin). Les ruines spectaculaires du couvent des Augustins de Geaune, après les destructions post-révolutionnaires, ont attiré l'attention des curieux dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le montre la gravure publiée dans la *Guienne historique et monumentale* de Ducourneau (1842) puis une série de cartes postales dès les années 1880. Les abbés Cazauran (1885) et Légé (1897), Bernard Saint-Jours (1910-1911), plus récemment Léonce Dupiellet (1992) ont fait des remarques intéressantes sur l'histoire de ce couvent. Philippe Gibert, repris par son directeur Jacques Gardelles, ont réalisé les seules monographies récentes de bonne facture sur ce site monastique (1978, 1983 et 1992), complétés par Deloffre et Bonnefous pour la partie géologique, qui ont déterminé l'emploi de la molasse pour les blocs employés (2000). P. Salies a également compilé des notes intéressant la période des guerres de Religion. La récente *Bastide du Génois* (2017) reprend une partie de cette histoire. Au final cependant, si l'histoire générale des Augustins de Geaune est connue dans ses grandes lignes depuis 40 ans, aucune étude utilisant des méthodes récentes d'investigation n'a été réalisée sur ce site.

### Une fondation à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ?

La première mention documentaire identifiée est la fondation d'une chapellenie faite par le comte de Foix dans ce couvent<sup>86</sup>. Ce texte important mentionne l'église, le cloître, sans doute la salle capitulaire, ce qui semble indiquer que le couvent est déjà pleinement opérationnel à cette date. En 1412, Raymond-Bernard de Castelnau demande à être inhumé dans cette même église conventuelle, devant l'autel de Notre-Dame de la Grâce (*de Graci*), église qui est donc bâtie et fonctionnelle<sup>87</sup>. Il demande aussi que les tombeaux de sa famille soient déplacés vers cette église (car la chapelle familiale y est en construction ?). La pierre de dédicace de l'église conventuelle (1479) a été conservée, réemployée sur le moulin des Pères à Geaune. Cette pierre est déjà signalée et lue par Jean-Baptiste Larcher en 1750<sup>88</sup> et redécouverte en 1868<sup>89</sup>. Elle a été placée sur ce moulin postérieurement.

En 1529, Louis de Castelnau est inhumé également dans l'église conventuelle<sup>90</sup>. En 1543 noble Bertrand de Lartigue, seigneur de Tachaires, fait don de dix écus

<sup>86</sup> Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 511, original sur parchemin (non consultable en 2021 car non restauré). Édition : Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, vol. II, n°19, p. 39-41.

<sup>87</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 41-42, extrait de la généalogie des sires de Castelnau.

<sup>88</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XII, p. 205 et t. XX, p. 19.

<sup>89</sup> Léon Sorbets, « Epigraphie. A propos de quelques inscriptions du Moyen Âge recueillies dans les Landes », *Revue de Gascogne*, 1868, p. 455-457.

<sup>90</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 93.



petits et d'un écu annuel de rente assis sur une terre à Pécorade, pour faire dire une messe d'obit perpétuelle sur l'autel majeur de l'église des Frères Augustins de Geaune, chantée, avec et sans diacre<sup>91</sup>.

Pendant les guerres de Religion, vers 1569, les moines sont assassinés et le couvent est incendié<sup>92</sup>. Le martyre des moines est détaillé par Simplicien de Saint-Martin dans son ouvrage en 1641.

En 1618, l'église a repris sa fonction funéraire : Jacques de Castille, héritier des Castelnau-Tursan, demande à être inhumé dans la chapelle de ses ancêtres, dans l'église des Augustins<sup>93</sup>. En 1627, c'est Antonin de Castille qui demande la même faveur (il est protestant !) ; à défaut, il demande à être inhumé dans le cimetière du Temple de la ville<sup>94</sup>.

Thomas de Herrera, en 1644, donne quelques éléments sur l'architecture du couvent : il est « entièrement bâti en pierre de taille, en faisant un des plus beaux de la province de Toulouse. Il fut érigé par ordre du Roi, comme le prouvent les trois fleurs de lis sur le portail de l'église, qui est en pierre, dont la clef est voûtée et tenue par un ange. On en connaît dans d'autres lieux importants relevant du comte de Foix. Cette église fut consacrée le 27 juin de l'an 1490 par Pierre évêque de Beria, profès de cette maison, comme le note une antique pierre sur la porte qui permet de passer du cloître dans l'église. L'année 1570 il fut détruit par les hérétiques, qui martyrisèrent le prieur Sylvestre Miroso, Raymond Claret, Nicolas de Clerc et Jean Roch »<sup>95</sup>.

Dans les années 1662, un long procès oppose les moines aux jurats de la ville, qui veulent faire participer les religieux aux impositions communes. Les moines ont perdu leurs archives prouvant que certaines de leurs terres étaient exemptes. Un accord est trouvé par la suite<sup>96</sup>.

En 1675, deux courriers attestent la construction de chambres dans le monastère pour les moines<sup>97</sup>. En 1725, si on n'inhume pratiquement plus dans l'église conventuelle, la marquis de Poyanne y fait néanmoins peindre une litre funéraire avec les armes de son défunt mari. Jean-Baptiste Larcher visite le couvent en 1750 et y voit la pierre de dédicace. En 1790, le couvent est vendu et un inventaire de ce qu'il contient est réalisé<sup>98</sup>.

Les sources disponibles permettent donc d'affirmer que le monastère existe déjà en 1411, avec cloître et église, et que cette église est dotée par le comte de Foix

<sup>91</sup> Arch. dép. Gironde, H 2022, 4 p. papier.

<sup>92</sup> P.C., « Recherches historiques sur l'influence du protestantisme dans la province d'Auch pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Procès-verbal de l'état des églises du diocèse d'Aire, en vertu des lettres clauses de Charles IX roy de France, en date du 5 octobre 1571 », *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, éd. J. Lecoffre (Paris), E. Falières (Auch), 1860, p. 315-316 ; Jean-Marie Cazauran, « Pouillé d'Aire », *Bulletin de Borda*, 1885, p. 264, d'après l'enquête de 1572.

<sup>93</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 388

<sup>94</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXII, p. 75-86.

<sup>95</sup> Thomas de Herrera, *Alphabetum Augustinianum*, Madrid, 1644, vol. 1, lettre G.

<sup>96</sup> Arch. dép. Gironde, H 2303, enquête de 1662.

<sup>97</sup> Arch. dép. Gironde, H 2303, courrier du 14 mai 1675.

<sup>98</sup> Arch. dép. Landes, 1 Q 115 Geaune.

et par les barons de Castelnaud, qui y font installer une chapelle familiale où ils sont enterrés au moins jusqu'aux années 1620. La dédicace de 1479 semble indiquer que les voûtes (?) sont terminées à cette date. Le monastère est pillé, incendié et partiellement détruit en 1569-1570 et il est réoccupé difficilement au siècle suivant, les archives ayant disparu, entre autres problèmes. La construction de chambres pour les moines en 1675 prouve que des travaux importants sont alors lancés pour améliorer l'habitabilité du couvent. L'inventaire de 1790 prouve l'existence d'une sacristie, d'une cuisine, d'un réfectoire, une boulangerie, un pressoir, une cave ou chai qui devaient former la structure du rez-de-chaussée du couvent (avec les chambres et autres pièces privatives à l'étage, non visitées en 1790).

### **Un édifice ambitieux**

Sur le terrain, on peut voir quelques murs très arasés de l'église conventuelle, un clocher à l'aspect curieux et une salle capitulaire portant le départ armorié d'une voûte en éventail de style gothique tardif (doc. 92-94). Il reste aussi un chapiteau d'angle au décor végétal provenant du cloître disparu (doc. 95), et une plaque funéraire en méplat d'un sire de Betbèze, en remploi sur le mur de l'ancienne salle capitulaire (doc. 97). J'ai signalé plus haut la pierre de dédicace de l'église, redécouverte au XIX<sup>e</sup> siècle et réemployée sur la façade du Moulin des Pères (doc. 102-103). Quelques pierres isolées provenant du couvent sont également identifiées chez des particuliers : voussoir... (doc. 98-99).

Le portail remonté au niveau de la salle capitulaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui permet de rentrer dans cette pièce sans passer par la cour de l'école, porte des moulures en cavet que l'on retrouve également sur l'entrée de la chapelle de la Trinité dans l'église paroissiale (1483) et sur la chapelle de l'église de Payros. Elle correspond sans doute au démontage de la chapelle qui subsiste au sud de l'église dans une construction privée (doc. 96).

La salle capitulaire conserve des modillons armoriés servant de départ à une voûte gothique à liernes et tiercerons. Les corbeaux encore en place avec une porte au dessus de cette pièce prouvent en tout cas qu'il existait un étage planchéié sur cette salle du chapitre. La façade est également une restitution tardive, car les ouvertures n'ont aucun chanfrein (sauf les bases des piédroits de l'ouverture centrale, à chanfrein et congé) et les ouvertures latérales ont un arc surbaissé. Tout ceci renvoie à une reconstruction tardive, peut-être vers 1675, avec une réfection très importante au XIX<sup>e</sup> siècle. La porte d'accès depuis la travée d'avant-chœur, à l'intérieur de l'église, est en anse de panier à moulures en cavet, ce qui est compatible avec une construction vers le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Le cloître a totalement disparu. On sait par des plans qu'il subsistait un fragment du mur-bahut à l'Est au XIX<sup>e</sup> siècle. Un chapiteau d'angle, qui était sans doute inséré dans un pilier d'angle, est visible sur l'ouverture droite de la salle capitulaire, simplement posé là. Le reste des bâtiments a été démoli pour établir l'école primaire, dès le XIX<sup>e</sup> siècle.

Doc. 92-94. Différentes vues des vestiges du couvent des Augustins à Geaune : salle capitulaire, tour du clocher et vestiges du portail monumental de l'église. Photos S.A.







Doc. 95. Plaque funéraire en remploi au nom d'un sire de Betbèze. Photo S.A.



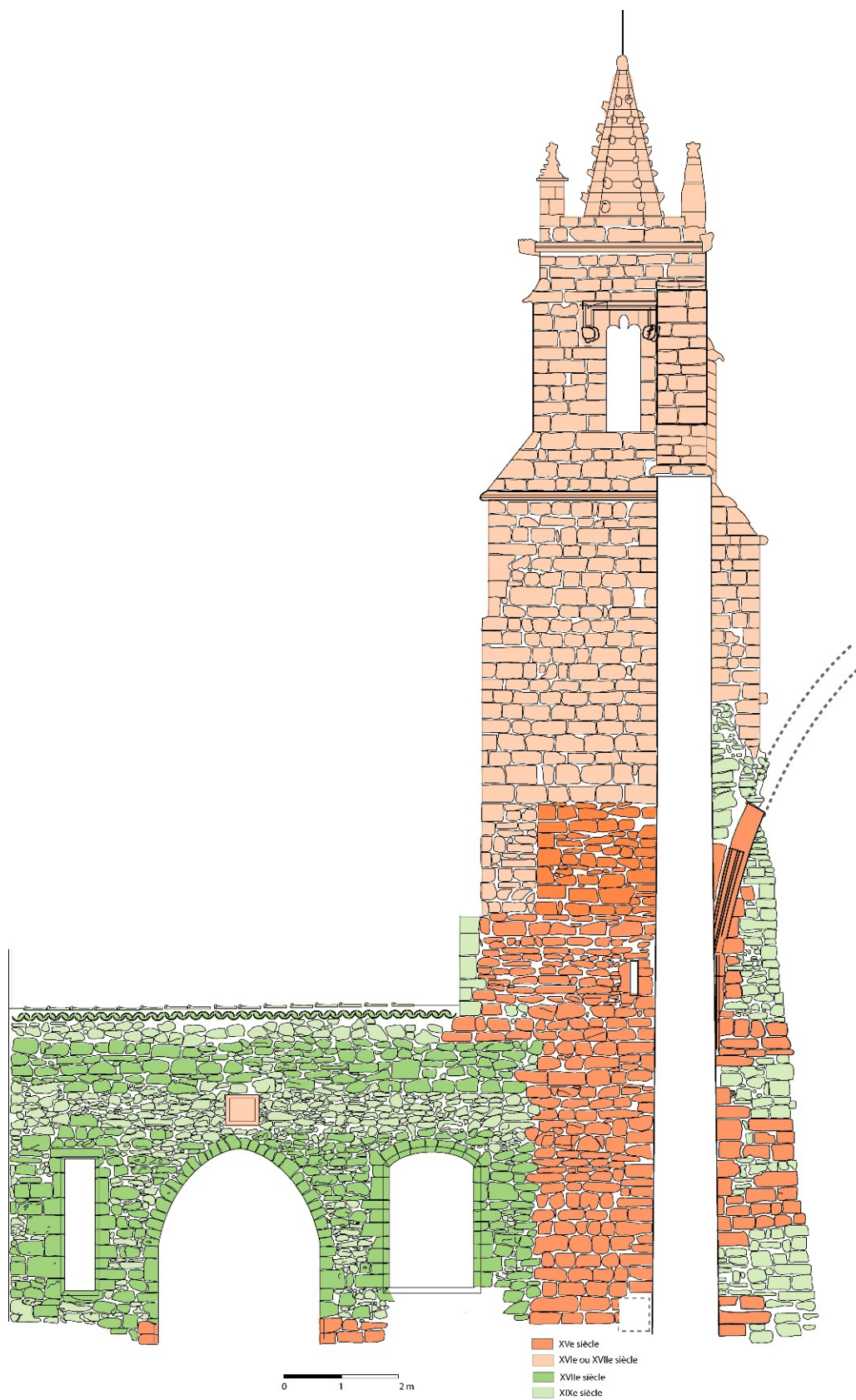
Doc. 96. Arcade de chapelle remontée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour ouvrir l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire sur la rue. Photo S.A.





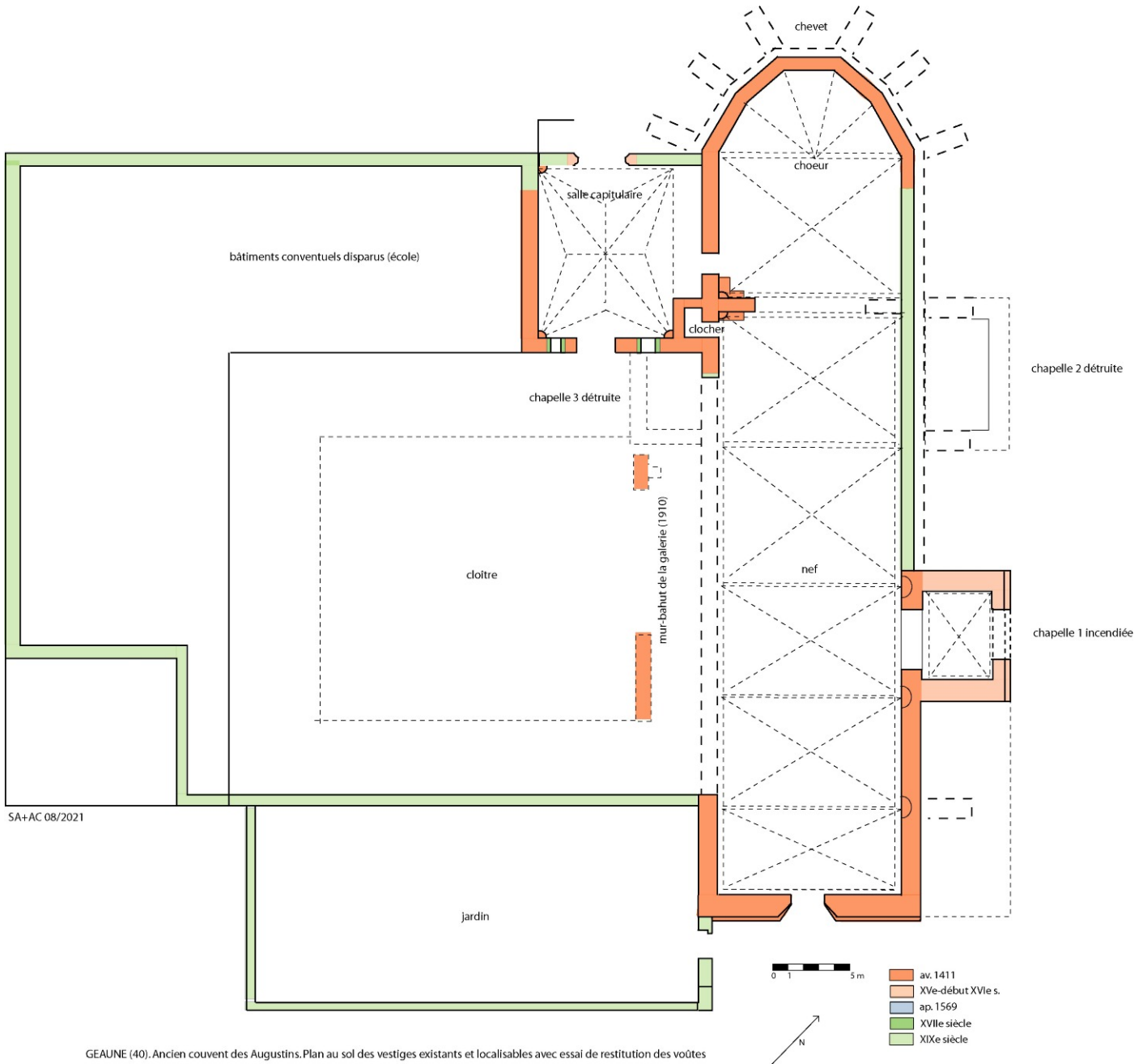
Doc. 97-99. Vestiges de l'abbaye : chapiteau double provenant du cloître, base gothique, voussoir de l'ancien portail. Photos S.A.





Doc. 100. Relevé de la façade de la salle capitulaire et du clocher avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.





Doc. 101. Plan général du site du couvent des Augustins de Geaune avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.

De la vaste église, longue de 39 m et large de 11,90 m, il ne reste que de pauvres vestiges : un clocher remanié avec les départs de voûte de deux travées et un fragment de banc de pierre, un mur Est très remanié, un mur de façade Sud avec les parties basses d'un beau portail à voussures multiples et chapiteaux végétaux très usés. Le mur de la nef et les parties inférieures du clocher portent les traces de rubéfaction d'un important incendie ayant touché les murs de la nef jusqu'aux voûtes, partiellement effacées par les travaux de sauvetage du XIX<sup>e</sup> siècle : l'église a connu un grave incendie qui a touché toutes les travées. Par contre la partie haute du clocher est exempte de ces traces d'incendie, ce qui prouve qu'il a été établi après le sinistre (doc. 100).

Ces indices d'archéologie du bâti permettent de comprendre que le couvent a été établi vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et/ou la première décennie du XV<sup>e</sup> siècle, un peu plus tard sans doute pour les voûtes (après 1411 et la donation comtale ?), avec un cloître historié desservant des bâtiments conventuels doté d'un étage, et une longue église qui fut ouverte d'au moins deux chapelles à l'est, dont une servait à l'inhumation des barons puis marquis de Castelnau/Poyanne). Contrairement à ce qu'affirment Légé et Saint-Jours, choqués que les Castelnau aient pu permettre l'incendie de l'église contenant les tombeaux de leurs ancêtres, il ne fait aucun doute que cette église a connu un incendie très violent qui a détruit tout le mobilier intérieur et peut-être une partie des voûtes. La seule destruction ayant pu être accompagnée d'un incendie est celle de 1570, largement détaillée par Simplicien de Saint-Martin et Thomas de Herrera en 1641-1644. Les vestiges en élévation attestent aussi l'existence d'un important cloître historié dont un seul chapiteau subsiste sur place : que sont devenus les autres, dont plusieurs sont sommairement décrits au XIX<sup>e</sup> siècle ? La façade sud de la salle capitulaire est une reconstruction manifeste du XVII<sup>e</sup> siècle, sur une base gothique, peut-être contemporaine de l'installation de chambres pour les moines en 1675. La sacristie remployée en salle de classe au XIX<sup>e</sup> siècle a un emplacement curieux, puisqu'elle empiète sur le cloître : est-ce aussi une reconstruction faite au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'économie ? Était-ce une autre chapelle dont l'usage a évolué ? (doc. 101)

### **Un panthéon pour la noblesse locale**

Larcher écrit vers 1750 que les Augustins étaient installés localement avant la construction de la bastide de Geaune, ce que tout contredit : le couvent est implanté dans un moulon à l'écart de la place centrale, assez contraint pour avoir empêché d'orienter l'église (les moines ont préféré orienter l'entrée principale vers une rue passante...) et il n'y a aucune trace documentaire avant 1411, soit près d'un siècle après la fondation de la bastide. Le savant paléographe a confondu ici la fondation de cet ordre mendiant avec son installation dans le Tursan.

L'abbé Légé affirme que c'est Raymond-Bernard III, baron de Castelnau, qui fonda le monastère des Augustins de Geaune et y établit le tombeau de sa famille au tout début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>99</sup>. Il ne donne aucune preuve de cette affirmation, ni aucun document dans le volume II de son étude. Cette affirmation semble donc

<sup>99</sup> Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, 1887, p. XII, p. 80.



A<sup>o</sup> ANNO D<sup>ni</sup> M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXIX<sup>o</sup> II<sup>o</sup>  
DIE XVII<sup>o</sup> M<sup>o</sup> S<sup>o</sup> JUNII ANS.  
CCCA<sup>o</sup> FUIT DEDICATA P<sup>er</sup> R<sup>egem</sup>  
I<sup>o</sup> P<sup>apam</sup> AC D<sup>ominum</sup> D<sup>ie</sup> VI<sup>o</sup>  
VERMIL<sup>is</sup> XVII<sup>o</sup> CONVICITUR  
P<sup>ro</sup>FESSUM.

Doc. 102-103. La pierre de dédicace de l'église des Augustins (1479), en remploi sur le moulin des Pères. Photo et dessin S.A.



sans fondement historique sérieux. Il faut également se méfier de l'abbé Légé, par ailleurs auteur bien informé, quand il affirme sans preuve que c'est l'évêque de Lau qui a fait construire le porche de l'église paroissiale dans les années 1480 en même temps que sa chapelle, ce qui est faux puisque le porche est daté sans discussion possible de 1452<sup>100</sup>. L'abbé Légé, bon historien et paléographe, n'avait que des notions très approximatives d'archéologie du bâti... La date de fondation supposée de 1401 proposée par Légé a été reprise sans discussion par Saint-Jours et les auteurs postérieurs. Philippe Gibert, dans son mémoire de 1978, propose, lui, une date de 1386, mais je n'ai pu vérifier son affirmation faute d'avoir pu consulter un exemplaire complet de son travail<sup>101</sup>. Les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle et les rares documents des fonds des Augustins, tous postérieurs aux guerres de Religion, n'éclairent malheureusement pas plus sur les origines exactes du monastère.

Ce que l'on peut néanmoins dire avec certitude, en l'état des connaissances, c'est que l'hypothèse d'une fondation par Raymond-Bernard III de Castelnaud, sans être certaine, est vraisemblable, puisque son père fut enterré chez les prémontrés de la Castelle à Duhort-Bachen, et que ce n'est que postérieurement que son corps fut transporté aux Augustins de Geaune, d'après Légé<sup>102</sup>. Il n'y a cependant pas de preuve absolue, à ce jour, d'une fondation en 1401 et on peut parfaitement affirmer que la construction a pu débuter dans les deux dernières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle. Il existe aussi de fortes ressemblances entre le cloître de Marciac, dont une galerie existait encore en place en 1906, et celui de Geaune. Ces deux cloîtres de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, de style gothique flamboyant, ont-ils été sculptés et montés par les mêmes équipes ?

### **Des questions nombreuses**

On a donc au final quelques rares certitudes sur l'histoire de ce couvent : il a été construit vers 1400, peut-être un peu avant, sur un moulon à l'écart de la place centrale de la bastide, sous l'égide des Castelnaud, coseigneurs du lieu ; il est largement bâti et fonctionnel en 1411 ; ce couvent a été aussi favorisé par les comtes de Foix-Béarn, auxquels les Castelnaud étaient liés<sup>103</sup>. L'église conventuelle a été construite selon les normes courantes adoptées par les ordres mendiants, avec une vaste nef pouvant accueillir la population de la bastide pour un prêche ou une cérémonie particulière, mais aussi un chœur et avant-chœur réservés aux religieux, sans doute dotés d'un mobilier liturgique de qualité, comme à Marciac. Le clocher était installé près de la salle capitulaire et au-dessus du cloître, dispositif que l'on retrouve par exemple à Trie-sur-Baïse (couvent des Carmes). Deux ou trois chapelles funéraires, dont une réservée à la famille de Castelnaud, ont été aménagées entre les contreforts de la nef. La chapelle la plus proche du chœur était sans doute celle de cette famille fondatrice. Elle a été fouillée et détruite sans aucun relevé au XIX<sup>e</sup> siècle et on n'en saura sans donc

<sup>100</sup> *Idem*, p. 82. Le savant abbé date ailleurs ce porche de 1454...

<sup>101</sup> Philippe Gibert, *Recherches sur l'architecture des Ordres Mendiants dans les diocèses de Bayonne, de Dax et d'Aire (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, TER, Bordeaux, 1978. Le seul exemple disponible, aux archives départementales à Mont-de-Marsan, est incomplet et ne comporte pas le chapitre consacré aux Augustins de Geaune...

<sup>102</sup> Abbé Légé, *Les Castelnaud-Tursan*, p. 80.

<sup>103</sup> C'était aussi un moyen pour les Foix-Béarn de s'assurer des relais fidèles sur les marges de leurs terres... En 1414 les habitants de Geaune se placent sous leur protection...

doute rien de plus en dehors des rares textes conservés. La seconde chapelle, dont on ne connaît pas les titulaires, existe encore en élévation jusqu'au départ des voûtes, mais elle a connu deux incendies, dont un très récent, et la seule moulure lisible de cette chapelle est celle du portail remonté au niveau de la salle capitulaire, à double cavet, qui indique une réalisation vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, comme la chapelle de la Trinité dans l'église paroissiale (vers 1483).

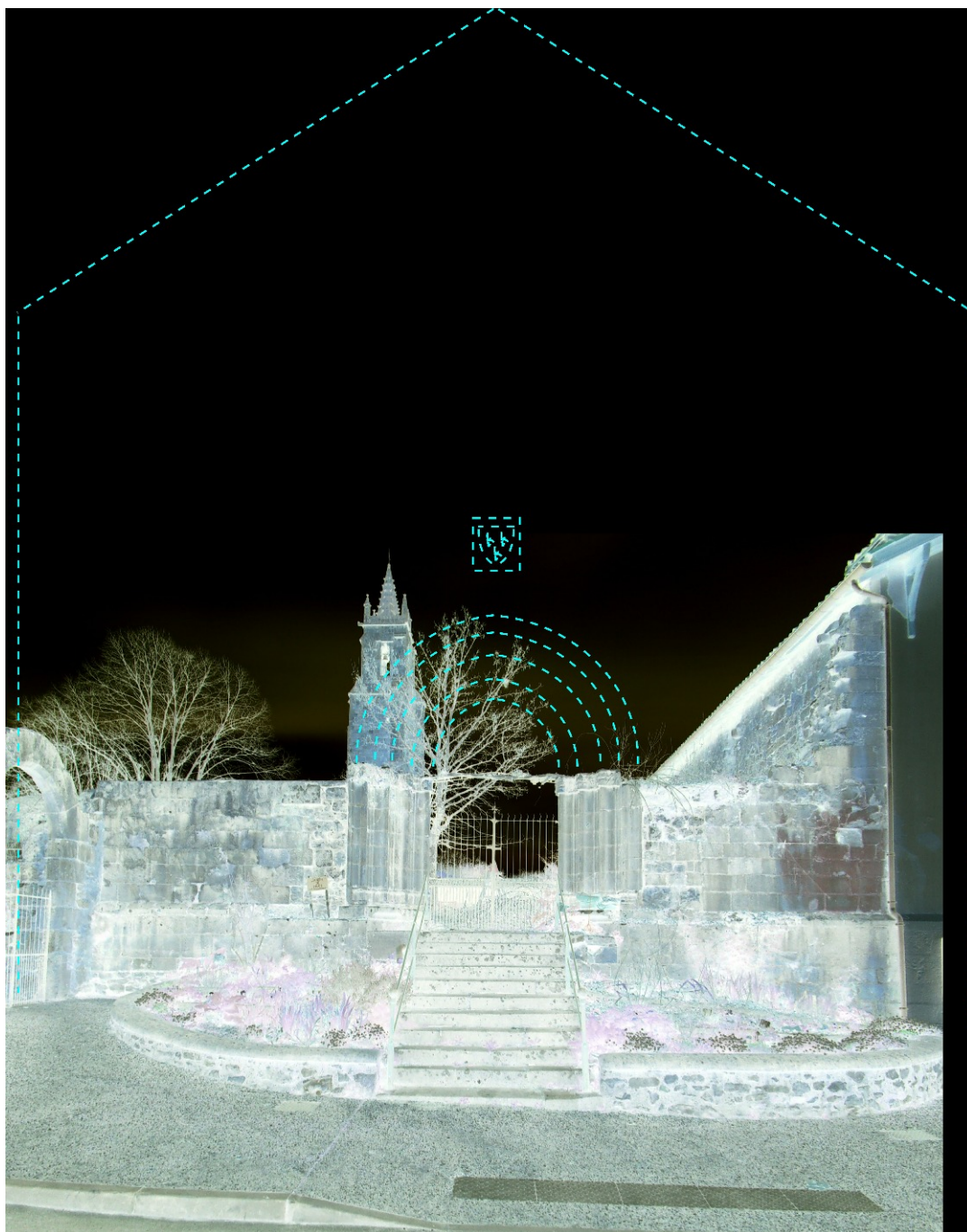
Le lion sculpté signalé et photographié par Saint-Jours, qui devait supporter un un écu (?), la dalle funéraire du site de Betbèze remployée sur place prouvent que de nombreuses sculptures funéraires rappelaient la mémoire des généreux donateurs inhumés là. La pierre de dédicace, datée de 1479, marque peut-être la fin de la construction des voûtes de la nef (?).

Le monastère a été pillé, les moines martyrisés, l'église incendiée en 1570. La partie haute du clocher, de style gothique mais étrangement modeste, ne doit pas être antérieure à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et marque une phase de reconstruction après le drame. Une autre phase de reconstruction semble avoir été réalisée plus tardivement au XVII<sup>e</sup> siècle, attestée par la façade de la salle capitulaire et les textes de 1675. La vente en 1790 et la transformation en école au XIX<sup>e</sup> siècle sont assez bien documentés. Cependant de nombreuses questions restent en suspens. J'en pose ici quelques-unes, sans exhaustivité :

- pourquoi les Augustins ont-ils été appelés à Geaune et pas un autre ordre mendiant ? Deux indices documentaires pourraient permettre de l'expliquer : Robert Waldeby, évêque d'Aire en 1387, commença sa carrière comme frère Augustin. Il a certainement fréquenté la noblesse régionale, dont les sires de Castelnau ; lors du rapatriement des corps de Jean de Castelnau et de Gratien de Béarn, morts en Sicile, en 1394, c'est aussi un frère Augustin, François Prora, qui est chargé du transfert des corps, autre preuve que la famille de Castelnau était en contact avec cet ordre avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>104</sup> ;
- la chronologie fine de la construction du couvent n'est pas connue, ni la date de début des travaux : les voûtes de l'église ont-elles été établies après le montage des murs de la nef et un premier plafond en bois ? Le clocher a-t-il été bâti sur un contrefort et un premier clocher existait-il sur le portail d'entrée, comme pourrait l'indiquer la grande épaisseur de cette façade (1,70 m) ?
- qui a été enterré dans le couvent des Augustins de Geaune ? On n'a des textes ou des indices que pour les sires de Castelnau, un sire de Tachaires et un sire de Betbèze. C'est très peu et sans doute très loin du nombre total d'inhumations de laïcs sur près de quatre siècles, dont les obits et prébendes permettaient aux moines de vivre et d'investir dans des terres... Il serait également intéressant de savoir si les inhumations étaient ouvertes aux bourgeois non-nobles de la ville. Je n'ai trouvé aucun indice documentaire à ce jour ;
- quelles formes ont pris la reconstruction et la réinstallation de moines à Geaune après 1570 ? J'ai dit plus haut que la partie haute du clocher est sans doute une reconstruction postérieure à 1570 car exempte de trace d'incendie ; j'ai identifié à Bordeaux les textes assurant la construction de chambres en 1675. Mais *quid* du reste des bâtiments monastiques et de leur évolution ?

<sup>104</sup> Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. II, p. 37, acte n°17.

- Les démolitions du XIX<sup>e</sup> siècle sont certaines mais partiellement documentées : qui a pillé les contreforts et les murs de l'église ? Quels matériaux ont été vendus pour construire l'école ? Que sont devenus les chapiteaux historiés ? Sont-ils passé au four à chaux ou dans des fondations de bâtiments ? (doc. 104).



Doc. 104. Essai de restitution de la façade de l'église des Augustins de Geaune : il manque 80% des blocs environ. Photo et DAO S.A.



## XI- L'hôpital

Cette structure, voisine de l'église paroissiale et du cimetière, a peut-être une origine médiévale. Elle n'est cependant pas mentionnée dans le pouillé du diocèse d'Aire en 1335. Un linteau doté d'un motif sculpté d'une cordelière entourant une armoirie qui a perdu ses couleurs (XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> s. ?) indique néanmoins que le bâtiment est sans doute antérieur aux guerres de Religion.

Il n'est documenté qu'au XVII<sup>e</sup> siècle par des dons fait par des sires de Castelnau dans leurs testaments : en 1618 Jacques de Castille « legue et laisse à l'hopital dudit Geune la somme de 300 l[ivres] tournoises, qu'il veut soit employée pour loger les pelerins et traiter les malades... »<sup>105</sup> ; son successeur Antonin de Castille lègue également 75 livres à l'hôpital dans son testament en 1627<sup>106</sup>. Un autre document, écrit par un informateur des marquis de Poyanne, permet de comprendre comment les biens destinés à l'entretien de l'hôpital ont été progressivement détournés de leur fonction première et accaparés par certaines familles de la bastide.

En 1827 et 1847 l'hospice de Geaune existe toujours et n'est pas imposable, mais dès les années 1850 on trouve divers locataires et propriétaires, certains très modestes, qui agrandissent et modifient les bâtiments pour leur donner leur aspect actuel, assez composite, car ils ont abrité manifestement plusieurs familles et individus dans le même temps, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. De fait aujourd'hui l'emplacement de l'ancien hôpital, à demi-détruit, ne présente plus aucun indice de sa première fonction, sauf le linteau de porte déjà signalé, en remploi, qui pourrait faire remonter son origine à la fin du Moyen Âge (doc. 105).



Doc. 105. Linteau gothique à écu et motif de cordelière, en remploi sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Photo S.A.

<sup>105</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 388.

<sup>106</sup> *Idem*, t. XXII, p. 75-86.



Doc. 106. L'hôpital sur le cadastre de 1827.



Doc. 107. L'hôpital, état actuel. Le bâtiment à gauche, arasé, était plus important que le bâtiment actuel en 1827. Photo S.A.

## XII- L'habitat civil dans la bastide médiévale

On sait assez peu de choses sur l'habitat médiéval de Geaune, à l'exception du relatif maintien du parcellaire de fondation et de la tour « de Malte ». Les textes ne disent presque rien sur ce point ; la charte de coutumes de 1318 précise cependant les conditions d'installation pour les parcelles ou aires des maisons : « XXXII- Chaque maison ou aire de la ville aura 60 rases de long et 15 rases de large<sup>107</sup>, pour deux deniers morlans de cens annuel aux coseigneurs, au plus et au moins, payable à la Toussaint.

XXXIII- Pour chaque jardin de quatre places, deux deniers morlans à la Toussaint.

XXXV- Chaque habitant pourra avoir un four pour son propre usage et paiera deux deniers morlans annuels à la Toussaint ».

En 1483, parmi les biens dévolus à la prébende créée dans l'église Saint-Jean-Baptiste par l'évêque Jean du Lau, il est donné « une maison de pierre vide, qui appartenait à feu Ramounet d'Alizio, rue de Castelnau »<sup>108</sup>. Il est probable cependant que la plupart des maisons devaient être en bois, terre et torchis, ce qui justifie cette mention « en pierre ». La seule façade médiévale conservée en place se trouve à l'angle nord-ouest de la place, à l'angle des rues Saint-Jean et Montmartre (doc. 108). Deux murs-pignons de pierre à redent encadrent et supportent un étage en léger encorbellement sur la rue Saint-Jean. Ne subsiste de l'époque médiévale qu'une porte (bouchée) de style gothique tardif. On peut cependant restituer facilement un rez-de-chaussée avec une large arcade ouvrant sur la rue et au moins deux fenêtres à meneau éclairant l'étage. La façade latérale est mieux conservée, avec une porte armorisée et trois ouvertures de style gothique à l'étage. On peut donc restituer, en supprimant numériquement les fenêtres et portes actuelles, deux états successifs pour ce bâtiment, avec sans doute trois espaces distincts :

- sur la rue Saint-Jean, une boutique à arcade en rez-de-chaussée ;
- un petit appartement à l'étage accessible par la porte voisine de cette boutique ;
- sur la rue Montmartre (ex rue de Marsiacq), un autre appartement sur deux niveaux, peut-être dévolu à une famille noble (?)<sup>109</sup>.

On distingue aussi deux phases d'aménagement, au XV<sup>e</sup> siècle pour la plus ancienne et peut-être vers 1500 pour l'appartement de l'étage, rue Saint-Jean (indice de croissance démographique et de densification du bâti ?).

On repère, sur d'autres maisons, quelques rares vestiges de maisons gothiques, en situation de remploi : une fenêtre à demi-croisée rue Montmartre, à côté de la maison précédemment décrite ; rue des Augustins et sur la place, des appuis moulurés de fenêtres Renaissance ; au seuil de la tourelle d'escalier de l'église paroissiale, une belle fenêtre à meneau de style gothique (XIV<sup>e</sup> siècle), peut-être placée là en remploi au XIX<sup>e</sup> siècle (doc. 109), etc. Au final, il reste peu de choses de l'habitat médiéval identifiable de Geaune, souvent rebâti entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>110</sup>. Un ou des incendies non documentés ont-ils contribué à leur destruction ?

<sup>107</sup> Soit environ 6,20 m de largeur pour un peu plus de 24,80 m de profondeur mesurée au niveau de la place sur une vingtaine de parcelles, soit une rase d'environ 41-42 cm.

<sup>108</sup> Archives départementales du Gers, E 482 : « XII- SIMILITER donamus et assignamus domum lapideam emptam ad Arramoneto de Alizio quondam, in villa de Genoa, in carreria Castri novi ».

<sup>109</sup> On sait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle la maison abrite la famille noble Lasalle.

<sup>110</sup> À l'arrière de certaines maisons, on voit des pignons d'anciens bâtis, mais ils sont indatables.





Hypothèse de datation relative des ouvertures visibles sur la maison de M. Mignon à Geaune

Doc. 108. La maison médiévale de M. Mignon sur la place centrale. Essai de datation des ouvertures. Plan S.A.



Doc. 109. Fenêtre gothique à meneau central remployé au sol au seuil de l'escalier de la tour-porche de l'église paroissiale. Plan S.A.

### XIII- Le Temple de Geaune

Sans doute par capillarité avec la cour de Jeanne d'Albret, à laquelle plusieurs nobles du Tursan étaient attachés, certains membres de l'élite locale sont protestants avant 1569 : ainsi maître Jean de Lion, procureur du sire de Castelnau, est protestant en 1569 et se fait remettre les ornements de l'église paroissiale<sup>111</sup>. Le Temple de Geaune a un ministre et un consistoire en 1563<sup>112</sup>.

En 1627, dans son testament, Antonin de Castille, coseigneur de Geaune « a donné, legué et laissé, et par ces presens donne, legue et laisse aux pauvres dudit present lieu de Castelnau, la somme de 150 l[ivres] tournoises, pour icelle estre payée aprez son decez par son heritier bas nommé et mise entre les mains des anciens de ladite eglise reformée dudit Geune, et par eux mise en rente et perpetuelle pour le bien et utilité des pauvres ».

En 1628, Raymond Peyruqueau, président à mortier au parlement de Bordeaux, laisse 4000 livres « aux églises prétendues réformées de Chalosse recuehies à Geaune et Buanes »<sup>113</sup>.

En 1641, le géographe Duval écrit que « Geaune dépend du marquisat de Castelnau et est presque totalement habité de ceux de la religion prétendue réformée : aussi l'appelle-t-on petite Genève »<sup>114</sup>. Saint-Jours a prouvé par l'étude des registres de baptême qu'en fait la majorité de la bourgeoisie de Geaune resta catholique et que la Réforme ne toucha, pour l'essentiel, que les personnes proches des Castelnau et du foyer des rois de Navarre – de l'ordre d'une centaine de personnes à Geaune vers 1640, d'après le même auteur<sup>115</sup>.

En 1666, les protestants de Geaune sont maintenus dans leur droit de culte, ayant pu prouver que le Temple était installé là depuis 1563 au moins<sup>116</sup>.

Le roi de France ordonne cependant la destruction du Temple en 1672. Ce Temple peut être localisé grâce au livre-terrier de la commune en 1673, au nord de la mairie actuelle, presque en face du porche de l'église paroissiale (doc. 110). Le cimetière devait être attenant au lieu de culte, et le livre-terrier permet d'en saisir l'emplacement peu avant sa démolition par superposition avec le cadastre napoléonien.

D'après Saint-Jours, il semble que le culte protestant, devenu illégal après 1698, continua dans des demeures privées pendant quelques années et que la dernière protestante « officielle », convertie, mourut en 1709.

<sup>111</sup> Saint-Jours, *op. cit.*, p. 157.

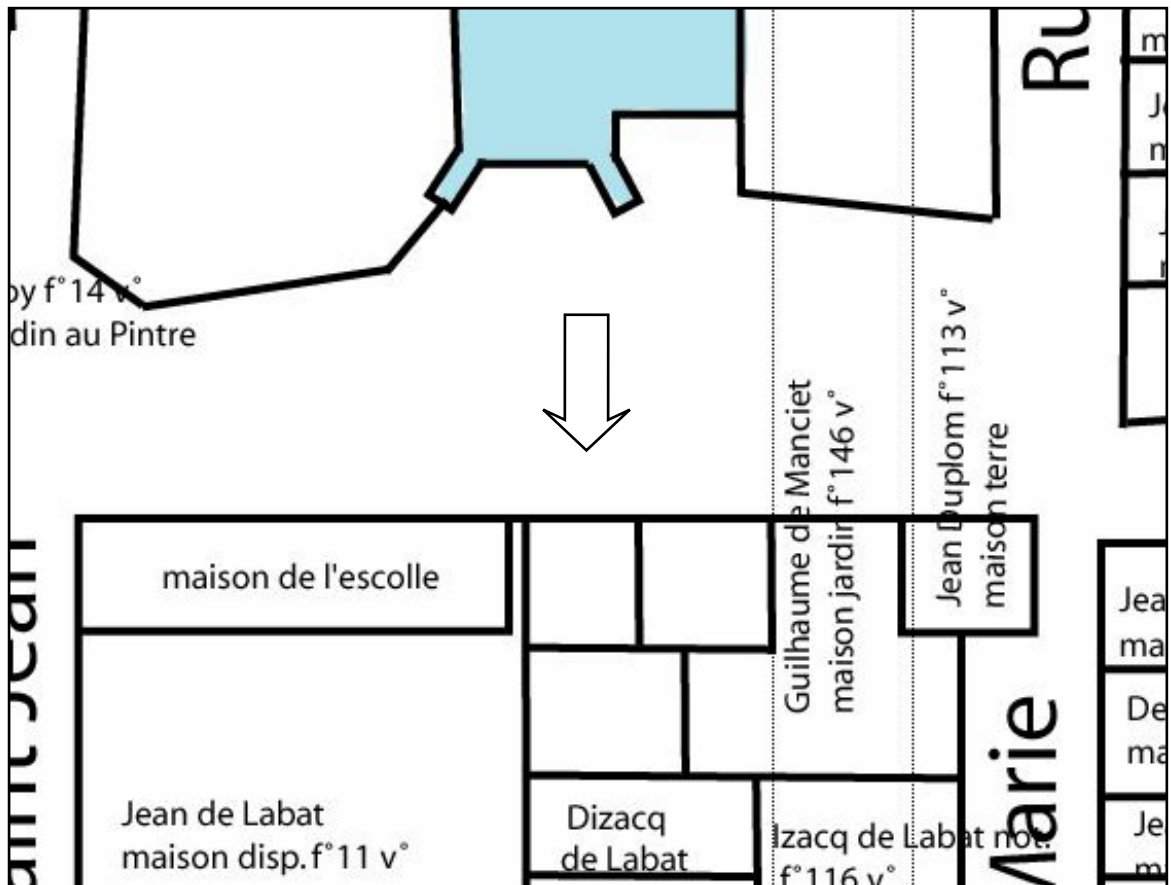
<sup>112</sup> Élie Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 76, cité par Saint-Jours, *op. cit.*, p. 167.

<sup>113</sup> Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. I, p. 181 et t. II, p. 381. Ce personnage était lié à la famille de Lucmau.

<sup>114</sup> *Petite Revue d'Aire*, 1874, p. 190, cité par Saint-Jours, *op. cit.*, p. 157.

<sup>115</sup> Saint-Jours, *op. cit.*, p. 159.

<sup>116</sup> Archives nationales, E 1731, fol. 25, cité par Saint-Jours, *op. cit.*, p. 168.



Doc. 110. Localisation du Temple de Geaune à partir du livre-terrier de 1673 reporté sur le fond cadastral de 1827. Plan S.A.



#### XIV- Les guerres de Religion

On sait que plusieurs membres de la famille de Castelnau devinrent protestants dans le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, sans doute sous l'influence de la cour de la reine de Navarre Jeanne d'Albret, dont ils faisaient partie.

Comme dans toute la région, un déchaînement de violences a lieu vers 1569-1571, systématiquement dirigées contre les édifices catholiques et leurs desservants. Le texte de l'enquête de 1572, repris dans les notes du pouillé publié par l'abbé Cazauban, par d'autres historiens postérieurs et les textes des historiens et hagiographes de l'ordre des Augustins en 1641 et 1644, donnent de nombreux détails sur ces violences.

Le père Simplicien de Saint-Martin, dans son hagiologie des martyrs de l'ordre de Augustins, décrit avec un luxe de détail le calvaire des frères de Geaune<sup>117</sup> : « LE MARTYRE DU P. SILVESTRE MIROSOL, PRIEUR, & DES PP. RAYMOND CLARET, NICOLAS DE CLERC & JEAN ROCH, RELIGIEUX AU CONVENT DE N[OTRE] P[ERE] S[AIN]T AUGUSTIN DE GEAUNE.

XVIII. 1570. Le monastere que nous avons en la ville de Geaune, en Chalosse, diocese d'Aire, estoit sans doute avant sa demolition l'un des plus beaux, spacieux et magnifiques que nous ayons eu en cette province. [...] Or ce fut en l'année 1570 que la mesme heresie de Calvin respandant au long & au large son venin avec la rebellion par tous les cantons de la France, le comte Montgomery, son grand defenseur, vint assieger la ville de Geaune, & nostre monastere, avec qui à cause de la forteresse estoit capable de l'arrester assez longuement ; & après quelques jours d'attaque & de resistance, l'un & l'autre fut rendu par composition, qui portoit entr'autres articles qu'on n'exerceroit nulle violence sur les habitans, & que toutes choses demeureroient en leur entier, ce conste avec la suite de ce discours, touchant ce qui regarde nos martyrs, par le verbal qui en fut fait l'an 1572 & le 18 de janvier, par commandement & autorité de Charles IX signé de Bourgeois, vicaire general, de Benoit Septa, chanoine & archidiacre, de Casson chanoine, de Dumas camerier, & des RR. PP. Duergues & Guillaume Argaignon, religieux de l'abbaye de S. Benoit d'Aire. Mais Montgomery fit connoistre bien tost après qu'il n'avoit signé les articles de la capitulation qu'avec intention de s'en dédire & manquer à sa parole. Car s'estant estably dans la ville, & ayant mis les citoyens dans l'impuissance de se soulever ou de se defendre, entr'autres injustices & insolences qu'il permit ou commanda, nostre susdit convent fut exposé au pillage & tous les bastiments, excepté l'eglise, bruslez & reduits en cendres. Et ce en quoy il rendit sa mauvaise foy plus odieuse, fut qu'il fit venir devant luy le V[enerable] P[ere] Prieur Silvestre Mirosole, & après avoir taché de le seduire par de belles promesses, & l'intimider par les menaces qu'il luy faisoit, de le faire mourir sur le champ s'il ne jettoit son froc aux orties, & ne renonçoit à la foy de son Eglise Catholique, pour embrasser celle de Calvin, qui faisoit toutes ces levées de bouclier, & toutes ces furieuses equipées ; voyant enfin qu'il n'avançoit rien, & que ce religieux demouroit ferme & inébranlable, il l'abandonna à la fureur des soldats, qui le percerent dans le propre cloitre du

<sup>117</sup> Source : Simplicien Saint-Martin, *Histoire de la vie du glorieux père S. Augustin religieux docteur de l'Église evesque d'Hippone et plusieurs s[aints] b[ienheureux] et autres hommes illustres de son ordre des Hermites*, Toulouse, 1641, p. 696-697.

convent, de cent coups d'espées & de hallebarde ; puis luy mettant une corde au col, le trainant très indignement par la poussiere tout sanglant & moribond qu'il estoit, ils luy arracherent ainsi brutalement l'ame du corps. Mais leur rage ne fut pas entierement assouvie en celluy-cy : car n'en voulans pas faire à deux fois, ils empoignerent d'une main le V. P. Raymond Claret & l'ayant, le couteau à la gorge, pressé de se faire promptement Huguenot, & d'estre mieux avisé que son prieur, s'il ne vouloit estre sans delay aussi malheureux que luy ; celluy-cy ayant respondu qu'il ne falloit point aller au change, quand on avoit rencontré le bon chemin, & qu'il estoit non seulement prest, mais très content de souffrir le mesme traitement que son superieur, à condition que ce fut pour le soutien d'une mesme cause, ils luy arracherent premierement un œil avec les ongles, & ce fut un Simon du Planté, pour lors serviteur du sieur de Castelnau, qui fit le coup ; après ils luy plongerent les espées & hallebardes dans les flancs comme au premier. Ils se montrerent encore plus ingenieux au genre de mort qu'ils firent endurer au troisième : c'estoit le P. Nicolas de Clerc, bachelier du mesme convent, auquel pour n'avoir voulu demordre de sa foy & de son institut monachal, ils couperent la langue, les mammelles, & les parties honteuses. Il ne restoit plus que le quatrieme, le P. Jean Roch à paroître sur le theatre, pour achever la tragedie & jouer la catastrophe : & celluy-cy se montrant immobile comme ses confreres en la foy de l'Eglise Romaine, & se mocquant aussi bien des folles persuasions de ces brutaux, que de l'indiscretion de leur zele, ils le massacrerent comme les autres, & jetterent les quatre corps tous couverts de la pourpre de leur sang, dans un puits qu'ils comblèrent de pierres, cependant que leurs ames allerent jouyr dans le Ciel de la couronne du martyre, l'an de nostre Seigneur 1570. »

L'abbé Cazauran détaille aussi en 1885<sup>118</sup> le martyre du curé de la paroisse : « Cette paroisse eut cruellement à souffrir des brutalités du seigneur de Castelnau, protestant de la pire espèce qui, après avoir ruiné l'église de Geaune, détruit ses autels et chapelle, pillé les livres, les ornements et enlevé les cloches s'empara des revenus de la cure dont il disposa en faveur de Duplantier, son serviteur. Aussi l'église n'avait-elle plus de service religieux en 1572, bien que Michel Pilet, prêtre de la juridiction eut reçu le titre de pasteur de la paroisse. Un cordonnier de Geaune, Forze, membre de la fabrique, pour sauver quelques ornements au moment des troubles religieux, en remplit deux coffres et les transporta à l'hôpital où il les croyait en sûreté. Mais le huguenot Jean de Lion, procureur du seigneur de Castelnau, s'en étant aperçu les réclama impérieusement et les garda à son profit. Son frère, surnommé le Petit Lion eut aussi sa part de ce butin sacrilège.

Le pouillé, en parlant des massacres des protestants à Geaune, passe sous silence les noms des bourreaux et victimes. Rappelons-les, ils appartiennent à l'histoire. Le capitaine Ladoue tua le religieux d'Orthez à quelques pas de la ville. Le prébendé rançonné s'appelait Jean Dusséré il versa le prix de sa rançon entre les mains du capitaine Lassus et de Lucmau de Buanes. Simon Duplancher, valet du seigneur de Castelnau creva un œil à frère Ramond Claret. »

<sup>118</sup> « Pouillé d'Aire », *Bulletin de la Société de Borda*, 1885, p. 264.

On peut donc assurer qu'en 1570, l'église paroissiale de Geaune a été pillée et le curé Jean de Seré ou Dusséré a été pris et rançonné. Le couvent des Augustins a été pillé, incendié et les moines ont été assassinés après avoir été torturés. Un autre prêtre a été éborgné.

Les violences semblent donc avoir été limitées et ciblées au personnel religieux et aux églises. On ne sait rien par contre d'éventuelles déprédations contre des bâtiments civils de la ville, contre l'hôpital, les maisons des prêtres...

## **XV- La reconstruction de la bastide et la démolition des fortifications**

Faute de sources, en particulier de registres notariaux et d'actes consulaires, il est difficile de comprendre en détail comment l'habitat de la bastide a évolué après les guerres de Religion. J'ai dit plus haut que la quasi-absence d'habitat médiéval et en particulier d'habitat en pans de bois pourrait indiquer qu'un incendie a pu détruire tout ou partie de cet habitat ancien (?).

Le livre-terrier de 1673 est le seul document écrit qui donne une image précise de la bastide dans cette période. On peut, moyennant beaucoup de temps, reconstituer le plan du centre-ville, reconstitution que j'ai pu partiellement réaliser. Ce plan révèle une ville densément peuplée et occupée, avec une relative mixité sociale. Le quartier de l'église, en particulier, est très densément loti avec une série de maisons entourant la nef et laissant une part réduite au cimetière (doc. 111). Les quartiers ou moulons entourant la place centrale et ceux des principales rues passantes sont également très bâtis, avec un parcellaire comptant peu de trous, comme aujourd'hui (doc. 112-113). Par contre la place des jardins est importante dans les moulons périphériques voisinant les murailles. Jusqu'à un certain point, c'est encore l'image actuelle de la bastide.

Sur le terrain, la maison datée la plus ancienne est la maison Lalanne, datée de 1607-1608, au débouché de la place, route des Pyrénées, à côté de la médiathèque qui a repris la forme de ses fenêtres (doc. 114-115). En 1673, c'est la « maison et ostau » de François de Lille (fol. 86), mais la façade présente deux belles fenêtres à croisées de style Renaissance simplifiées, avec la dédicace « Jean Lalanne 1608 » et au rez-de-chaussée (les portes originelles ont disparu) un médaillon portant la dédicace « BDL 1607 » (pour : B[ertrand] ou B[ernard] De Lalanne ?). Il est probable qu'à l'origine cet « ostau » comportait un espace commercial au rez-de-chaussée et un « étage noble » consacré au logement avec ses belles fenêtres conservées.

Autour de la place centrale, d'autres maisons présentent des caractères de cette période. La mieux conservée et restaurée est sans doute la façade du Chai Augustins, au nord-ouest de la place, qui conserve un rez-de-chaussée avec façade en pierre de taille présentant une arcade commerciale et une porte donnant accès à l'escalier menant au logement de l'étage. Des consoles débordantes soutenaient une cheminée dans la pièce surmontant le couvert (doc. 120-121). Les colonnes « classiques » portant ce couvert pourraient également



remonter au XVII<sup>e</sup> siècle. Le pan de bois de l'étage et l'aménagement intérieur ont été entièrement restitués mais ont repris la structure du bâtiment originel.

De l'autre côté de la place, on peut observer dans des cours intérieures d'autres aménagements et façades arrières du XVII<sup>e</sup> siècle. Le premier élément à constater est que ces murs sont bien bâtis, mais avec des matériaux de remploi : pierres de taille de bâtiments antérieurs, carreaux de sol, briques... On peut voir dans les maisons qui appartenaient aux Sarrabaig en 1673 un ancien potager (fourneau) transformé en évier, des placards muraux, des niches d'éclairage destinées à abriter des lampes à huile sans risquer d'incendie, etc (doc. 116-117). L'intérieur des parcelles est plus densément occupé qu'aujourd'hui, les espaces dévolus aujourd'hui à des cours intérieures sont alors couverts et habités (doc. 118-119).

On relève ailleurs un linteau (en remploi) daté de 1697 avec le monogramme IHS surmonté d'une croix (I[esus] H[ominem] S[alvator], Jésus Sauveur de l'Homme), accompagné des initiales du propriétaire, motif repris sur la place sur un linteau contemporain (doc. 122-123).

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle également, plusieurs maisons et façades sont bien conservées : la seule maison ancienne conservée dans le moulon de la mairie garde un beau portail extérieur daté de 1738 avec un tympan brisé décoratif. Le même motif se retrouve sur la place, sur la façade de la boucherie, avec un portail daté de 1760 et le nom du propriétaire, P. Lamarige, surmontés d'un tympan brisé et de la silhouette d'un balustre ou piédouche portant une boule (doc. 124-126).

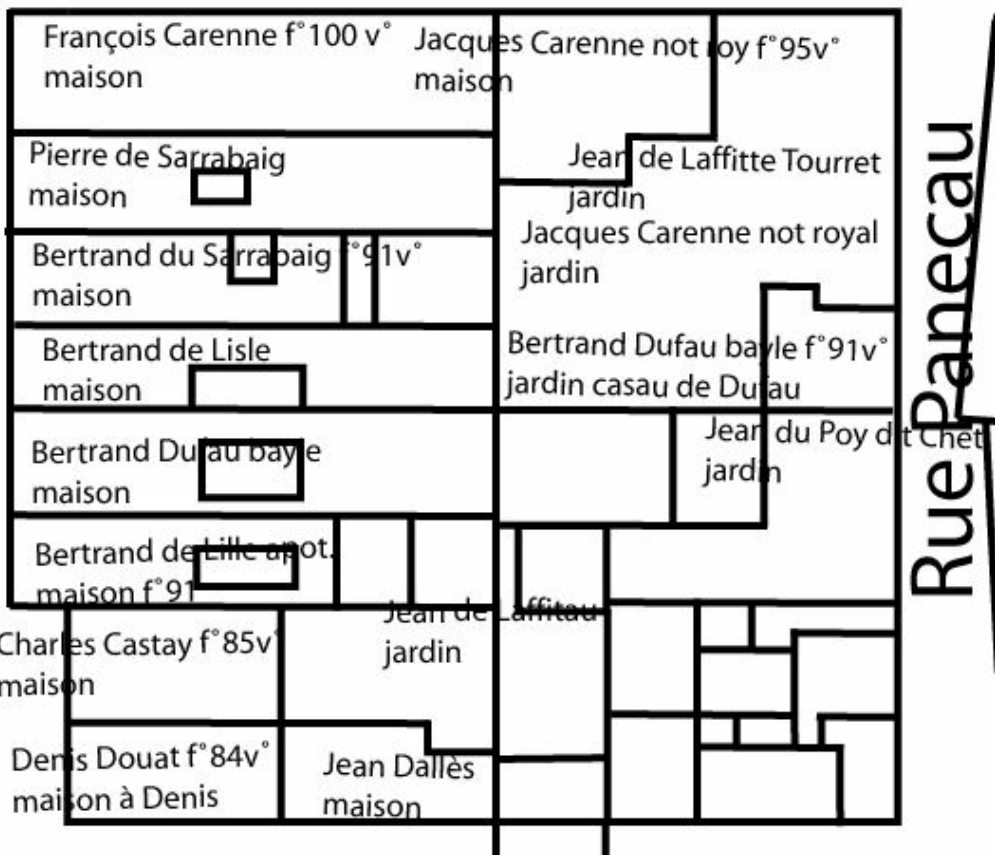
C'est dans cette même période que les murailles sont progressivement démolies et que les fossés sont comblés. En 1718, les « places et fossés » de la ville sont loués (mis en fief) au profit de plusieurs habitants concessionnaires : les fossés et fortifications sont progressivement exploités en jardins et servent sans doute de carrière de pierre...<sup>119</sup>

On possède aussi quelques rares renseignements sur les fermes et métairies dans le territoire rural entourant Geaune. La veuve d'un bâtard de la famille de Castelnau reçoit à titre de dédommagement, en 1571, « une metairie ou il y avoit maison, jardin, vigne, vergers, champs, chataigneres, feugars, tausias et une prairie au terroir de Bederede, jurisdiction de Castelnau »<sup>120</sup>. En 1767, les fermiers des biens des Poyanne à Geaune visitent la grange conservée par les seigneurs : « Finalement avons visite la grange de la ville de Geaune appartenant a lad[ite] dame ; avons trouvé la porte d'entree vieille et presque usee, quazi hors d'etat de servir. Il y a clef et serrure, le couvert en bon etat recouvert depuis peu, les murailles vieilles et cariees. Il y a au midy quatre grandes ouvertures sur le haut ausquelle ouvertures il nous a été certifie qu'on n'y a jamais veu muraille et qu'elle a été batie ainsi à la cantonnade ; du midy au pié d'icelle il y manque trois

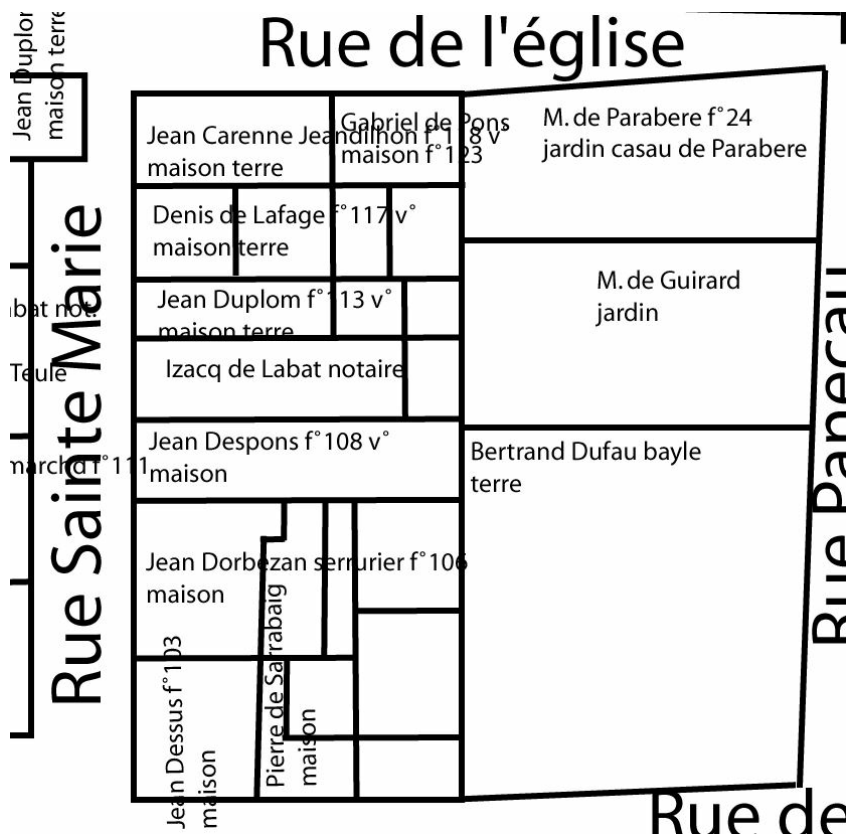
<sup>119</sup> Arch. dép. Landes, Abbé Foix, IIF213 (2MI16/20) : « Le 5 juillet 1718 M[aitr]e Pierre de Lisle, avocat et 1<sup>er</sup> jurat, et s[ieu]r Pierre Larrieu, bourgeois et syndic de Geaune, reconnurent tenir à fief de Philippe de Baylenx-Poyanne les places et fossés de la ville, sous la redevance annuelle de 3 l[ivres] 15 sols payables à la S[ain]t Thomas en consequence de la sentence arbitrale du 20 mars 1625 ; plus 3 l[ivres] 15 sols pour le bois de Lestremou et Sarrat (pap. de Classun) ».

<sup>120</sup> Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XXI, p. 400.





Doc. 112. Le moulin à l'est de la place vers 1673, reporté sur le fonds cadastral de 1827. DAO S.A.



Doc. 113. Moulin au NE de la bastide vers 1673, reporté sur le fonds cadastral de 1827. DAO S.A.





Doc. 114-115. Dates et dédicaces sur la maison Lalanne. Photos S.A.





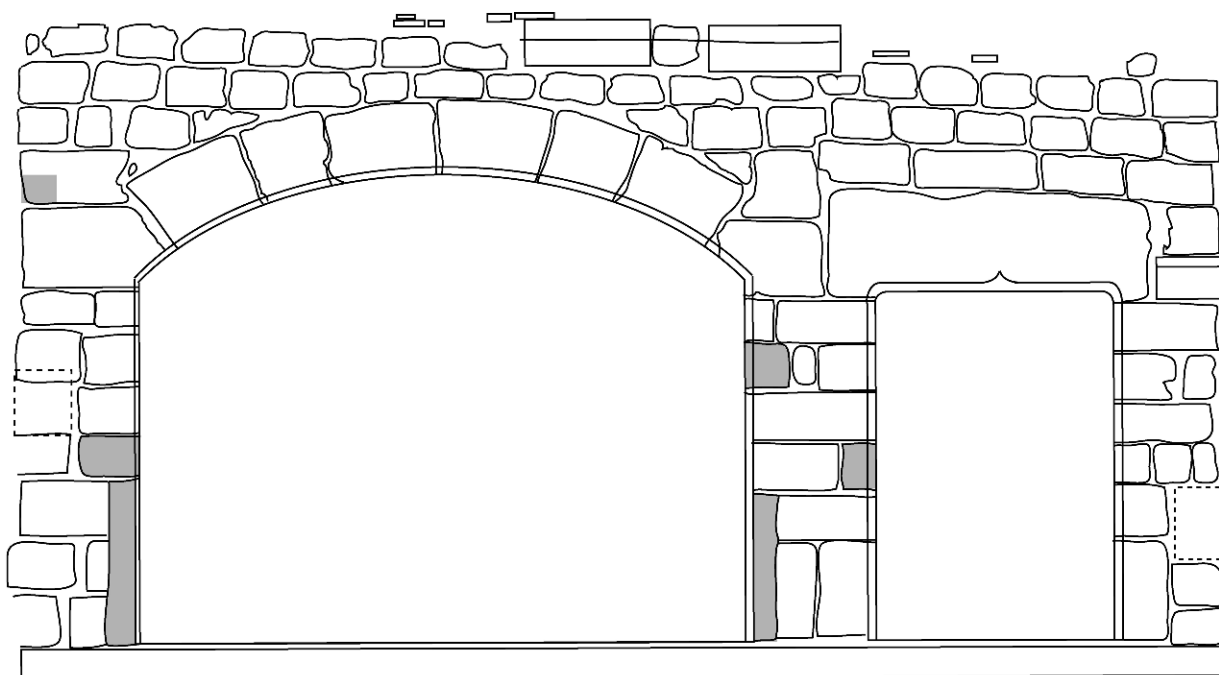
Doc. 116-117. Éléments du XVII<sup>e</sup> siècle à l'est de la place : ancien potager/évier, niche d'éclairage. Photos S.A.





Doc. 118-119. Éléments du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle à l'est de la place : appui de fenêtre en remploi, cheminée. Photos S.A.



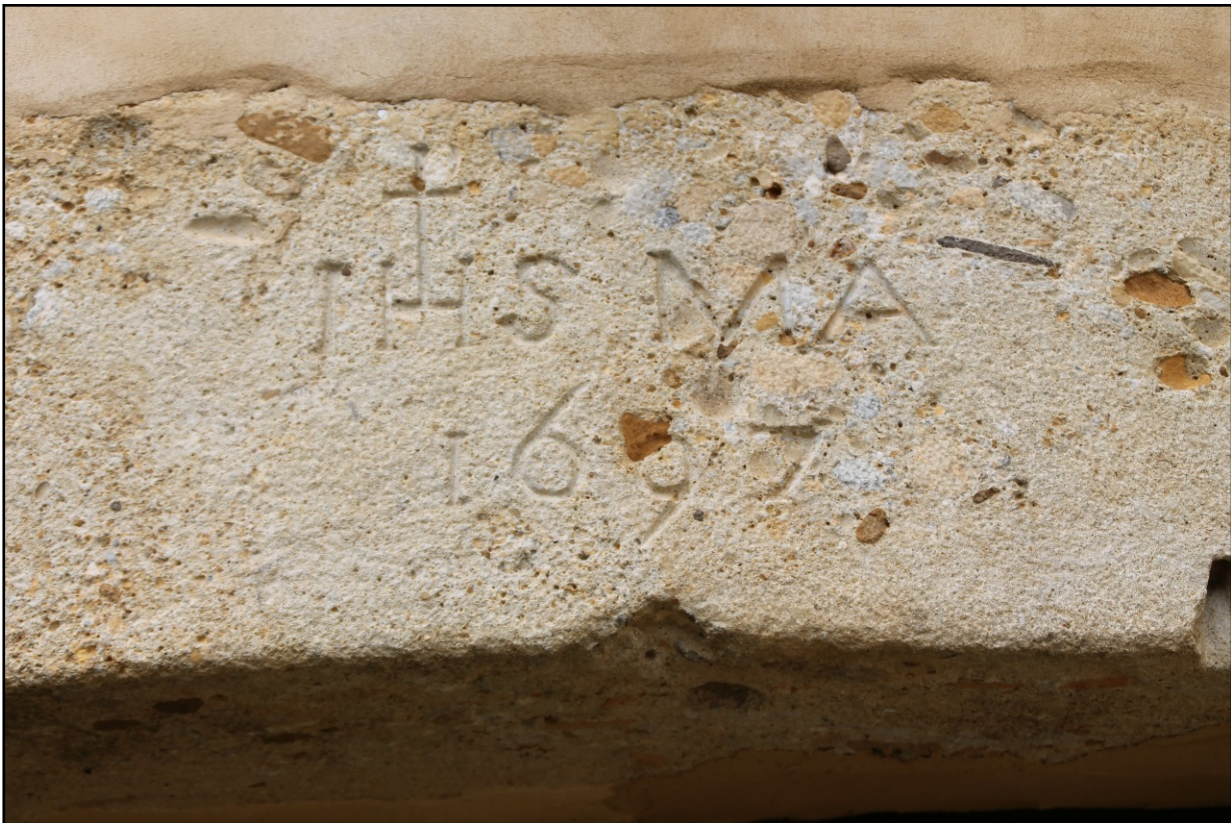


■ pierres remplacées



Doc. 120-121. La façade du chai Augustins (XVII<sup>e</sup> s.). Photo et plan S.A.





Doc. 122-123 Dates et monogramme IHS (XVII<sup>e</sup> s.). Photos S.A.

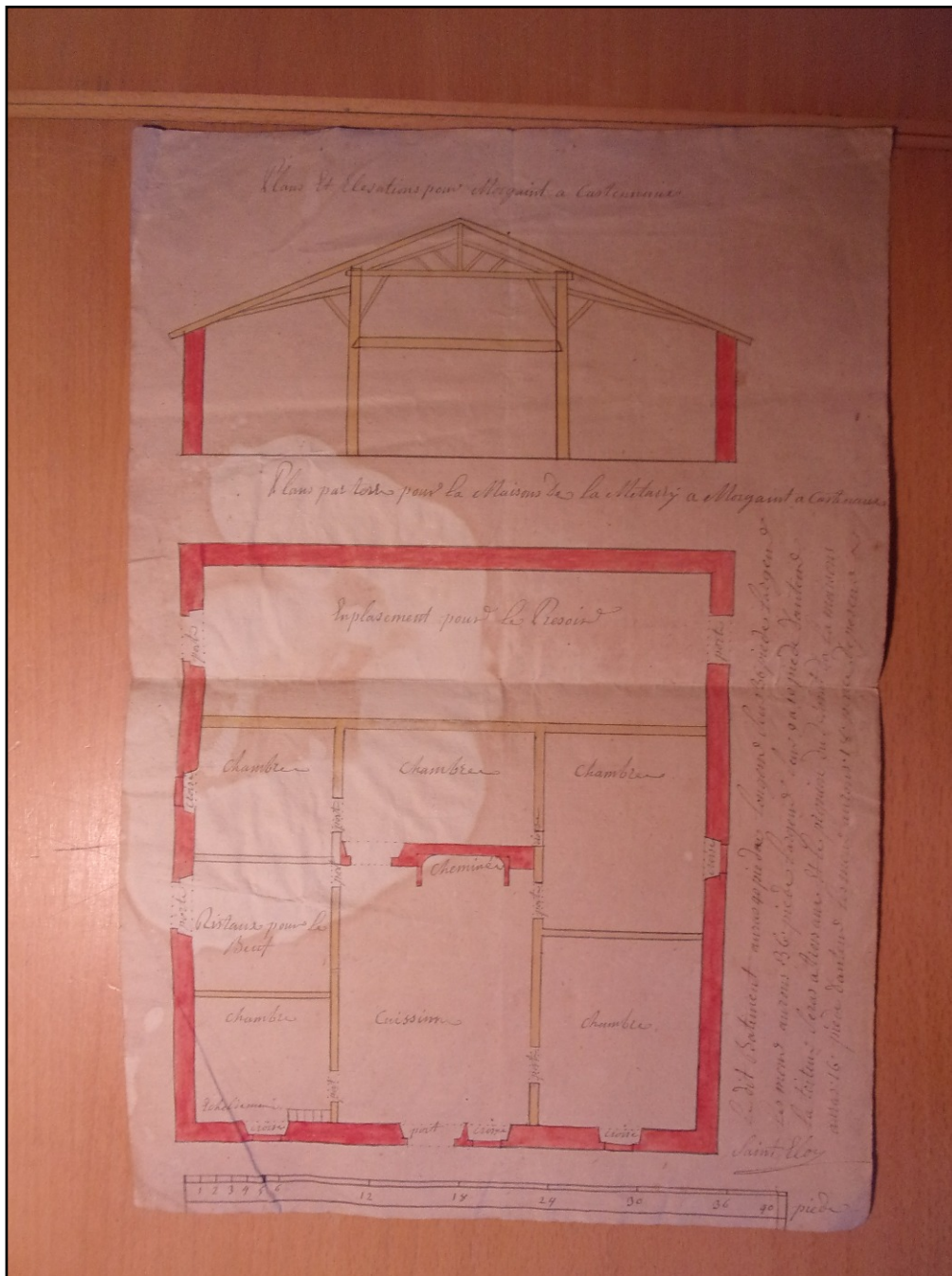




Doc. 124-126. Façades datées du XVIII<sup>e</sup> s.  
Photos S.A.



cantons ; au milieu il en y manque deux. Il nous a pareillement été certifié par les anciens voisins l'avoir toujours vue dans l'état présent ; à la muraille du côté du nord il y a aussi deux anciennes ouvertures, les murailles sont dans leur aplomb. »<sup>121</sup> Les réparations prévues pour ce bâtiment et le plan de reconstruction de la grange de Morgans à Castelnau montrent à quoi devait ressembler ce type de bâti dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, modèle de maison encore assez courant dans les Landes et le nord du Béarn (doc. 127).



Doc. 127. Projet de reconstruction de la métairie de Morgans à Castelnau-Tursan. Arch. dép. Gers, E 886. Photo S.A.

<sup>121</sup> Arch. dép. Gers, E 988, extrait.

## **XVI- Élite de la bastide et évolution sociale avant la Révolution française**

Qui vit dans la bastide de Geaune à l'époque moderne ? Le livre-terrier de 1673 donne d'importantes indications sur ce point, car les « notables » de la ville voient leurs titres et parfois leurs fonctions précisés. C'est ainsi que l'on trouve des professions intellectuelles, avec le notaire Jacques Carene, notaire royal, rue de Castelnaud. Un autre notaire, Izacq de Labat, habite rue Sainte Marie. Les deux bayles de la ville, représentant le roi et le marquis de Poyanne, vivent un peu à l'écart de la place : Charles de Junca, juge de la ville et bayle, vit rue Saint Jean, près du couvent des Augustins ; Bertrand Dufau, l'autre bayle, vit de l'autre côté de la ville, rue Panecau.

On trouve également des représentants des professions médicales : Bertrand de Lille est apothicaire sur la place (pratiquement à l'emplacement de la pharmacie actuelle !) ; Mathieu Carene est chirurgien, rue des Tanès ; Jean de Lartigue est également chirurgien, rue Saint Jean, près de l'église.

On trouve également un militaire avec Jérémie de Perissault, capitaine. De rares nobles (de fraîche date) habitent autour de la place : Arnaud de Lasalle « sieur de Pager et de Gailhoy » vit dans l'actuelle maison de M. Mignon, déjà citée ; « M. de Parabère » occupe l'ancienne tour seigneuriale, sa sœur vit dans une grande maison au sud de la place ; la famille possède également un grand jardin à l'est de la ville et a fondé une prébende dans l'église, dont le bénéficiaire dispose d'une maison au chevet de l'église paroissiale.

Autour de l'église et de l'hôpital vivent le curé au presbytère, mais aussi les prébendiers de Parabère et de Saint Nicolas. Quelques moines Augustins occupent encore le couvent au sud de la ville.

D'autres personnages sont simplement qualifiés de marchands, un peu partout dans la ville : Philibert de Carene ; Jean Castay, Sainte Marie ; Jean Dillès, rue de Marsiacq ; Jacques de Larrieu, rue Saint Jean, etc. Enfin quelques artisans sont mentionnés, comme Jean de Lamouré, cordonnier, ou encore Jean de Labruffe, tisserand, qui vivent dans le moulon à l'est de l'église paroissiale. Il n'y a donc pas de ségrégation spatiale et les groupes sociaux sont assez dispersés dans la ville. Les différences se font sans aucun doute sur la quantité et la qualité des biens possédés.

D'autres sources écrites permettent de compléter ce tableau et de comprendre en partie quels types de commerces assuraient les « marchands » de la ville. Il est probable que ces personnages assumaient en premier lieu le transport et la revente du vin, du grain et de la viande produits localement, en direction de marchés extérieurs (Aire, Saint-Sever, voire plus loin). Mais ils tentaient aussi d'accaparer des marchés moins risqués et plus rentables, comme la gestion de biens nobles. En 1568 Nicolas Castaing, marchand de Geaune, a pris en ferme les biens de la commanderie de Pécorade<sup>122</sup>. À son décès, c'est Nicolas de Mathieu, autre marchand de Geaune, qui prend cette ferme<sup>123</sup>. D'autres

<sup>122</sup> Arch. dép. Haute-Garonne, H Malte Arcins, inventaire général des titres de la commanderie d'Arcins, fol. 198-226 v°.

marchands prennent en ferme les revenus du marquis de Poyanne dans la bastide elle-même. Ainsi, en 1703, Pierre Dupoy Mailhuquet, fermier des revenus de Geaune, assigne en justice le sire de Parabère qui l'a molesté et menacé de mort (sans doute parce qu'il avait récupéré les revenus de la ferme qu'il gérait auparavant, le privant de ces revenus et du statut social associé)<sup>124</sup>.

Un mémoire postérieur à 1693 conservé dans la cote E 482 des archives du Gers offre un regard particulièrement savoureux et caustique sur les pratiques de certains bourgeois de la bastide, dont ceux qui la dirigent, qui abusent de leur pouvoir pour s'enrichir : « Il s'y commet tant d'abus et il s'y fait tant d'injustices dans le corps de ville de Geaune que sy Monsieur le Conte de Gondrin qui en est le seigneur n'a pas la bonté d'imposer son autorité les peuples sont réduits à la dernière desola[ti]on ». Les biens servant à doter l'hôpital, en particulier, semblent alors avoir été largement détournés de leur but originel au profit de certains notables.

D'autres de ces notables profitent de l'éloignement des nobles propriétaires pour piller discrètement certaines ressources insoupçonnées : ainsi depuis 1625 les fossés et murailles, devenues inutiles avec l'intégration du Béarn au royaume de France, sont mis en ferme à des habitants, qui doivent sans doute en revendre discrètement les matériaux et louer les fossés en jardins pour en tirer bénéfice. En 1718 c'est Pierre de Lille, avocat et premier jurat de la ville, associé à Pierre Larrieu, syndic de la ville, qui prennent cette ferme pour quelques livres de redevance, ainsi que le bois de Lestremau et Sarrat<sup>125</sup>.

Le tableau que l'on peut faire pour Geaune, au final, n'est guère différent de celui que l'on peut dresser dans des villes équivalentes pour cette période : une majorité de la population vit de l'agriculture et de l'artisanat, mais l'absence de système bancaire et de prélèvement fiscal centralisé entraîne une interdépendance complexe entre les habitants dont profite une petite élite bourgeoise, qui cherche parfois à s'ennoblir et qui tient également les rênes politiques jusqu'à la Révolution française.

Celle-ci, d'ailleurs, semble avoir eu peu d'impact localement, à l'exception de la vente des biens d'Église (couvent des Augustins, prébendes de l'église paroissiale et de l'hôpital). C'est le brassage de population et l'émigration au XIX<sup>e</sup> siècle qui vont localement rebattre les cartes économiques et sociales. Mais ceci est une autre histoire...

---

<sup>123</sup> *Idem*.

<sup>124</sup> Arch. dép. Gers, E 988.

<sup>125</sup> Arch. dép. Landes, Abbé Foix, IIF213 (2Mi16/20), notice sur Geaune.



## Éléments de synthèse

La présente étude n'avait pas pour ambition de porter un regard exhaustif sur les origines de la bastide de Geaune mais, par l'emploi de méthodes historiques et archéologiques éprouvées, de corriger quelques erreurs commises par des auteurs anciens, offrir des données fiables sur cette histoire et proposer des pistes de recherche, de réflexion et de mise en valeur pour cette petite ville.

Arrivé au terme de cette étude générale, on peut ainsi retenir que la bastide de Geaune a été implantée en 1318 à la lisière du territoire anglais, dans un espace déjà occupé par de modestes seigneuries, paroisses et castelnaux, plusieurs de ces paroisses et seigneuries ayant été assimilées par la nouvelle juridiction (Pantagnan, Bourdos, Lanusse...). La ville neuve est dotée d'un « plan gascon » et d'une charte de coutumes dérivée de celle de Gimont, modèles vieux de plusieurs décennies et alors connus pour leur aspect fonctionnel. Le plan régulier s'étend aussi hors de la bastide, dans un territoire rural qui est partiellement remembré. Un système de fortifications avec fossé, muraille et portes, mal connu et sans doute plusieurs fois remanié, protège la ville neuve. Une tour de seigneur parier, remarquablement conservée, est un vestige rare de cette première phase d'occupation. D'autres vestiges plus fugaces subsistent aussi : des restes de la halle centrale, d'une possible « maison du roi », des moulins plusieurs fois remaniés. L'église paroissiale et le couvent des Augustins, malgré leurs remaniements et la destruction partielle du second, sont les plus beaux vestiges de la fortune de Geaune pendant le « beau XV<sup>e</sup> siècle », avec un bâti en pierres de taille et des restes suggestifs de sculptures et peintures, en particulier à vocation funéraire. La sociologie et l'habitat civil avant la Révolution française sont plus difficiles à percevoir, avec cependant quelques maisons conservant des éléments de façade allant du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui forment un échantillonnage disparate mais assez représentatif de ce que l'on peut voir dans les bastides de Gascogne. La documentation écrite est peu fournie mais livre cependant quelques indices d'une petite bourgeoisie urbaine occupée à la collecte et à la transformation des produits agricoles provenant de son espace proche : grain, lait, viande, peau... avec un accent porté sur les troupeaux au Moyen Âge et peut-être sur la vigne, plus rémunératrice, à l'époque moderne. Les plus actifs et malins de ces marchands tentent d'accaparer rentes et privilèges et, pour certains d'entre eux (les Parabère, Lasalle...) d'entrer discrètement dans la petite noblesse qui dispense d'impôts et permet d'être dans le haut du panier social localement.

Pour comprendre la ville actuelle de Geaune, il faut évidemment intégrer les profondes transformations urbaines des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, qui ont occulté et parfois dénaturé ou détruit certains bâtis, mais l'ensemble urbain conserve cependant une qualité architecturale certaine, qui pourrait être facilement mise en valeur.

Remarque : la bibliographie et l'inventaire des sources utilisées pour cette synthèse se trouvent dans le volume de cette étude consacré aux sources écrites.

## Table des illustrations

- Doc. 1. La structure des habitats médiévaux groupés dans le Tursan. Plan S.A.
- Doc. 2. Castelnau-Tursan, vu par l'abbé Légé en 1887.
- Doc. 3. L'église de Bourdos sur le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle. Arch. dép. Landes, 286W110, détail.
- Doc. 4. Le hameau de Bourdos sur une photographie aérienne de l'IGN/Geoportail. La flèche indique l'emplacement de l'ancien cimetière.
- Doc. 5-6. Le cimetière désaffecté de Bourdos : élévation du cimetière, anciennes pierres tombales et tranchées d'épierrement de l'église démolie. Photos S.A.
- Doc. 7. L'église de Bourdos et le mur du cimetière sur une photographie prise avant 1938. Cliché reproduit par José Daubagna, *Geaune d'avant 1900 à nos jours*, 2020, photo 123\*. Les rares informations disponibles ne permettent pas de dater cet édifice disparu avec précision.
- Doc. 8. La maison noble de Boulos/Bounlos à Bourdos sur le cadastre de 1827. Arch. dép. Landes, 286W110.
- Doc. 9. Le moulin de Lanusse sur la carte de Cassini, vers 1760 (arch. dép. Landes).
- Doc. 10. Le moulin de Lanusse sur le cadastre de 1827. Arch. dép. Landes, 286W110, détail.
- Doc. 11. L'église de Bédérède sur la carte de Cassini. Arch. dép. Landes.
- Doc. 12. Les bastides « anglaises » fondées au Moyen âge. Plan C.E.B.
- Doc. 13. Les coutumes écrites accordées aux communautés du Tursan (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.). La période allant de 1250 à 1340 est favorable à une mise par écrit des fors et coutumes contractualisant les impositions et les devoirs envers les seigneurs. Les traits indiquent la diffusion probable d'articles de la charte de Gimont dans cet espace. Plan S.A.
- Doc. 14. Arch. dép. du Gers, E 476, copie du paréage de Geaune (XVIII<sup>e</sup> s.). Photo S.A.
- Doc. 15. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 511, copie des coutumes de Geaune données en 1318, copie par Jean-Baptiste Larcher (vers 1750). Photo S.A.
- Doc. 16. La diffusion de la charte de Gimont dans les bastides de « modèle gascon » entre 1272 et 1324, d'après la liste proposée par Lauret, Malebranche et Séraphin (1988). Carte S.A., 2014.
- Doc. 17. Les anciennes fortifications de la bastide de Sarron. Plan d'Anne Berdoy, 1999.
- Doc. 18-24. Photographies aériennes de bastides de plan gascon et photo de Geaune (1318).
- Doc. 25. La diffusion du « modèle gascon » de bastide entre 1272 et 1324, d'après Lauret, Malebranche et Séraphin (1988). Carte S.A., 2014.
- Doc. 26. Les huit axes de la bastide de Geaune, d'après le cadastre napoléonien redessiné. Plan S.A.
- Doc. 27. Les carrés régulateurs de la bastide de Geaune. Plan S.A.
- Doc. 28. Des fossés réguliers du parcellaire rural au nord de la bastide de Geaune. IGN/IRC.
- Doc. 29. Profil altimétrique de la bastide de Geaune (IGN). Le dénivelé d'ouest en est dépasse 24 m et toutes les rues sont en pente, ce qui garantit une bonne évacuation des eaux de pluie mais aussi des remontées de cette même eau par endroits.
- Doc. 30. La bastide de Geaune dessinée par le baron de Marquessac en 1866. C'est la plus ancienne représentation connue pour l'ensemble de la ville. Les échassiers au premier plan sont par contre certainement une invention de cet auteur.

- Doc. 31. Localisation de l'ancien fossé de la bastide, positionné sur la photographie aérienne de l'IGN/Geoportail (2019). Les lettres renvoient aux photographies des pages suivantes. Plan S.A.
- Doc. 32. A. Emplacement ou semelle de l'ancienne muraille ? Allée du vert galant. Photo S.A.
- Doc. 33. B. Talus marquant l'escarpe du fossé comblé, rue de l'abattoir. Photo S.A.
- Doc. 34. C. Mur et jardin surélevé marquant l'emplacement de la muraille, sentier des jardins. Photo S.A.
- Doc. 35. D. Mur en béton marquant la limite du fossé comblé, rue des Pagers. Photo S.A.
- Doc. 36. E. Talus marquant l'escarpe du fossé comblé au chevet de l'église. Photo S.A.
- Doc. 37. F. Rue du Tuc, l'emplacement du fossé n'est plus marqué que par une limite parcellaire. Photo S.A.
- Doc. 38. G. Au sud de la bastide, le talus marquant l'escarpe du fossé est encore très marqué. Photo S.A.
- Doc. 39. Détail du cadastre de Geaune en 1827. Les quatre routes sortant de la bastide marquent la présence de quatre portes disparues identifiables au XVII<sup>e</sup> siècle, quand les murailles corsetaient encore la bastide..
- Doc. 40. Localisation approximative des murailles et des portes disparues. IGN et S.A.
- Doc. 41. Les fortifications de la bastide de Beaumarchès, qui comptait encore 7 portes en 1751. Plan S.A.
- Doc. 42. Les fortifications de la bastide de Marciac, qui conservait ses 8 portes en 1626. Plan S.A.
- Doc. 43. Tour-porte du castelnau d'Auriébat (Hautes-Pyrénées), avec barbacane, herse et portail (mi-XV<sup>e</sup> siècle). On voit également le talus du fossé comblé que surplombait une muraille disparue. Photo S.A.
- Doc. 44-45. Tour-porte du Maubourguet à Saint-Loubouer et entrée du *castrum* de Villecomtal-sur-Arros (XIII<sup>e</sup> s.) : emploi de blocage de pierre, portail, assommoir et vestige de barbacane disparue dans les deux cas. La muraille était formée par le revers des maisons collées à la porte, ce qui explique la présence de portes de chemin de ronde mais l'absence d'arrachement de muraille. Photo S.A.
- Doc. 46. Tour-porte de Trie-sur-Baïse (v. 1350). Photo S.A.
- Doc. 47. Tour-porte de Barran. Photo S.A.
- Doc. 48. Tour-porte de Hastingues (v. 1300 ?). Photo S.A.
- Doc. 49. Poterne de Sain-Sever de Rustan. Photo S.A.
- Doc. 50. Hypothèse de restitution du plan défensif de Geaune vers 1320. Plan S.A.
- Doc. 51. Homme d'armes gravé sur le chevet de l'église de Sensacq. XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Photo S.A.
- Doc. 52. La « maison forte des hospitaliers » à Geaune dans l'ouvrage du baron de Marquessac en 1866. Photo S.A.
- Doc. 53. La « maison forte des hospitaliers » à Geaune par le baron de Marquessac en 1866. Le dessinateur ou le graveur ont ajouté des archères cruciformes et un rang de corbeaux absents sur le bâtiment, pour en accentuer le caractère militaire. Photo S.A.
- Doc. 54. Relevé pierre à pierre de la façade nord-ouest de la tour. Montage de blocs de calcaire noyés dans un mortier de chaux. La pierre de taille n'est employée que pour les angles et pour les moulures d'ouvertures. Quelques briques épaisses ont été employées au revers de la cheminée et pour le système de fermeture de la porte du second étage. Les deux premiers niveaux sont éclairés par de rares fentes d'éclairage, le second étage par de belles fenêtres à meneau, dont une seule subsiste intacte. Une porte est également visible sur la face nord. Plan S.A.
- Doc. 55. Fenêtre à meneau de pierre éclairant le second étage. Les briques à gauche correspondent au fond d'une cheminée. Photo S.A.



Doc. 56. Porte et fente d'éclairage à chanfrein au second étage. Les deux lits de briques visibles correspondent au trou de la barre de bois qui servait, en coulissant, à fermer solidement la porte. Photo S.A.

Doc. 57. Congé bifolié à arête centrale de la fenêtre à meneau du second étage. On trouve le même type de moulure sur des fenêtres de maisons de Lagrasse (Aude) récemment étudiées par Julien Foltran et datées du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle et du premier quart du siècle suivant. Une datation peu après 1318 est tout à fait vraisemblable pour ce bâtiment. Photo S.A.

Doc. 58. Vue intérieure du second étage : fenêtre à coussièges de pierre, cheminée à conduit en barons de briques, placard mural tardif (XVII<sup>e</sup> s. ?). Photo S.A.

Doc. 59-61. Aménagements réalisés sur la tour au XVII<sup>e</sup> siècle : vestige de tourelle d'escalier en pierre, porte au rez-de-chaussée, placard mural tardif au rez-de-chaussée. Photo S.A.

Doc. 62. Plan des trois niveaux conservés de la tour avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.

Doc. 63. Essai de reconstitution de l'état de la tour avec son hourd au 4<sup>e</sup> niveau. La flèche indique l'emplacement de l'entrée à l'étage. Plan S.A.

Doc. 64. La tour de l'abbé de Berdoues sur la place centrale de Mirande. Photo S.A.

Doc. 65. La tour du comte d'Astarac, coseigneur de Mirande. Après 1281. Photo S.A.

Doc. 66. Vestige d'une maison en pierres de taille à l'est de la place centrale. Photo S.A.

Doc. 67. La halle sur le cadastre de Geaune en 1827.

Doc. 68. La halle de la bastide de Cologne. Photo S.A.

Doc. 69. Halle, *graffito* sur l'église de Sensacq : est-ce celle de Geaune qui est représentée ? Photo S.A.

Doc. 70-71. Piliers de l'ancienne halle remployés en soutien de poutre au rez-de-chaussée de la « tour de Malte ». Photo S.A.

Doc. 72. Ancien moulin de Geaune. Photo S.A.

Doc. 73. Les moulins de Geaune sur la carte de Cassini, vers 1760 : moulins de Pager et des Pères. Photo S.A.

Doc. 74. Ancien moulin des Pères à Geaune. Le cercle indique l'emplacement de la pierre de dédicace du couvent en remploi. Photo S.A.

Doc. 75. Ancien moulin de Pager à Geaune. Photo S.A.

Doc. 76. Conflits et accords pour le pacage des troupeaux de Geaune (1318-1433). Carte S.A.

Doc. 77. Maison d'origine médiévale à l'angle de la place : l'actuelle porte d'entrée principale (flèche) était à l'origine une boutique ouvrant sur la rue Saint-Jean. Photo S.A.

Doc. 78. Localisation de la maison du commandeur de Pécorade dans la bastide de Geaune, reportée sur le cadastre de 1827. Le terrain, partiellement découvert, présente des tranchées d'épierrement d'un bâtiment qui pourrait correspondre à cette maison disparue. Plan S.A. et photographie aérienne infrarouge de l'IGN/Geoportail, détail.

Doc. 79. Mentions de la maison des commandeurs de Pécorade sur le livre-terrier de 1673, reporté sur le fond cadastral de 1827. Plan S.A.

Doc. 80. Le clocher-tour de l'église Saint-Jean-Baptiste de Geaune. Plan S.A.

Doc. 81. Armoirie de la bastide sur le portail latéral sud de l'église (après 1373). Plan S.A.

Doc. 82. Dedicace datée de 1452 sur le clocher-porche de l'église paroissiale. Plan S.A.

Doc. 83. Clef de voûte de style gothique flamboyant de la chapelle nord (vers 1450 ?). Plan S.A.

Doc. 84. Modillon armorié de la première chapelle nord. Plan S.A.

Doc. 85-88. Détails de la chapelle de la Trinité (vers 1483) : oculus de style gothique, moulures de l'entrée, clef de voûte avec ange portant un phylactère, enfeu. Plan S.A.

Doc. 89. Le portail principal de l'église Saint-Jean-Baptiste (vers 1450 ?). Plan S.A.

- Doc. 90. Portail principal de la collégiale Notre-Dame de Beaumarchès (v. 1440). Plan S.A.
- Doc. 91. Plan général de l'église Saint-Jean-Baptiste de Geaune avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.
- Doc. 92-94. Différentes vues des vestiges du couvent des Augustins à Geaune : salle capitulaire, tour du clocher et vestiges du portail monumental de l'église. Photos S.A.
- Doc. 95. Plaque funéraire en remploi au nom d'un sire de Betbèze. Photo S.A.
- Doc. 96. Arcade de chapelle remontée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour ouvrir l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire sur la rue. Photo S.A.
- Doc. 97-99. Vestiges de l'abbaye : chapiteau double provenant du cloître, base gothique, vousoir de l'ancien portail. Photos S.A.
- Doc. 100. Relevé de la façade de la salle capitulaire et du clocher avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.
- Doc. 101. Plan général du site du couvent des Augustins de Geaune avec essai de datation des maçonneries. Plan S.A.
- Doc. 102-103. La pierre de dédicace de l'église des Augustins (1479), en remploi sur le moulin des Pères. Photo et dessin S.A.
- Doc. 104. Essai de restitution de la façade de l'église des Augustins de Geaune : il manque environ 80% des blocs. Photo et DAO S.A.
- Doc. 105. Linteau gothique à écu et motif de cordelière, en remploi sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Photo S.A.
- Doc. 106. L'hôpital sur le cadastre de 1827.
- Doc. 107. L'hôpital, état actuel. Le bâtiment à gauche était plus important que le bâtiment actuel en 1827. Photo S.A.
- Doc. 108. La maison médiévale de M. Mignon sur la place centrale. Essai de datation des ouvertures. Plan S.A.
- Doc. 109. Fenêtre gothique à meneau central remployé au sol au seuil de l'escalier de la tour-porche de l'église paroissiale. Plan S.A.
- Doc. 110. Localisation du Temple de Geaune à partir du livre-terrier de 1673 reporté sur le fond cadastral de 1827. Plan S.A.
- Doc. 111. Le quartier de l'église vers 1673, reporté sur le fonds cadastral de 1827. DAO S.A.
- Doc. 112. Le moulon à l'est de la place vers 1673, reporté sur le fonds cadastral de 1827. DAO S.A.
- Doc. 113. Moulon au NE de la bastide vers 1673, reporté sur le fonds cadastral de 1827. DAO S.A.
- Doc. 114-115. Dates et dédicaces sur la maison Lalanne. Photos S.A.
- Doc. 116-117. Éléments du XVII<sup>e</sup> siècle à l'est de la place : ancien potager/évier, niche d'éclairage. Photos S.A.
- Doc. 118-119. Éléments du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle à l'est de la place : appui de fenêtre en remploi, cheminée. Photos S.A.
- Doc. 120-121. La façade du chai Augustins (XVII<sup>e</sup> s.). Photo et plan S.A.
- Doc. 122-123 Dates et monogramme IHS (XVII<sup>e</sup> s.). Photos S.A.
- Doc. 124-126. Façades datées du XVIII<sup>e</sup> s. Photos S.A.
- Doc. 127. Projet de reconstruction de la métairie de Morgans à Castelnau-Tursan. Arch. dép. Gers, E 886. Photo S.A.

**Geaune**  
**Des pierres et des hommes**  
**Essai sur une bastide médiévale (1318-v. 1790)**

**Table des matières**

**4 Introduction**

**5 I- Avant la bastide : *casaux*, paroisses rurales et *castelnaux***

7 Bourdos

12 Lanusse

13 Bédérède/Bédérère

**14 II- La fondation de la bastide de Geaune**

14 Un pion dans la lutte séculaire franco-anglaise

15 Un assassinat à l'origine de la bastide

17 Antoine de Pessaigne, sénéchal fondateur « anglais »

18 Le paréage de Geaune

22 Contenu du paréage de Geaune

23 La charte de coutumes

27 Sarron, le prototype ?

28 Un plan-type : le « plan gascon »

31 Structure urbaine

**34 III- Les fortifications de la bastide**

34 Les mentions documentaires

42 Indices archéologiques

**49 IV- La bastide en guerre**

**52 V- Le plus ancien habitat de Geaune en élévation**

52 Les erreurs du baron de Marquessac

59 Une tour médiévale

62 Une tour de seigneur parier

65 La maison du roi ?

66 La halle et la prison

**69 VI- Les moulins**

69 Le moulin de Pécorade

71 Le moulin des Pères

72 Le moulins de Pagers

**73 VII- La formation d'une bourgeoisie urbaine**

**76 VIII- La maison des commandeurs de Pécorade**

**79 IX- L'église Saint-Jean-Baptiste**

79 Mentions documentaires

81 Archéologie monumentale d'une église de bastide

**90 X- Le couvent des Augustins**

90 Une historiographie riche mais méconnue

90 Une fondation à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ?

92 Un édifice ambitieux

98 Un panthéon pour la noblesse locale



|            |  |
|------------|--|
| 100        | Des questions nombreuses   |
| <b>103</b> | <b>XI- L'hôpital</b>   |
| <b>105</b> | <b>XII- L'habitat civil dans la bastide médiévale</b>                              |
| <b>107</b> | <b>XIII- Le Temple de Geaune</b>   |
| <b>109</b> | <b>XIV- Les guerres de Religion</b>  |
| <b>111</b> | <b>XV- La reconstruction de la bastide et la démolition des fortifications</b>     |
| <b>122</b> | <b>XVI- Élite de la bastide et évolution sociale avant la Révolution française</b> |
| <b>124</b> | <b>Éléments de synthèse</b>  |
| <b>125</b> | <b>Table des illustrations</b>   |
| <b>129</b> | <b>Table des matières</b>  |

Sauf mention contraire, toutes les photographies et illustrations sont de l'auteur. Tous droits réservés par l'auteur et la municipalité de Geaune pour le texte et les illustrations. Reproduction totale ou partielle de l'ensemble des volumes interdite sans autorisation de l'auteur et du commanditaire.